

**FE CLAVILLE MOTTEVILLE ET
FE MONT AUBIN**
233 rue du Faubourg Saint-Martin
75010 PARIS



SIÈGE SOCIAL

Parc environnemental de Bresle Maritime
1 rue des Énergies Nouvelles
80460 OUST MAREST
Tél. : 03 22 61 10 80
Fax : 03 22 60 52 95
www.energieteam.fr
france@energieteam.fr

PROJET DE PARC ÉOLIEN

COMMUNES DE ROCQUENCOURT ET SÉRÉVILLERS (60)

RÉPONSE À L'AVIS DE LA MRAE



Agence Nord-Ouest : 5 bis rue de Verdun - 80710 QUEVAUVILLERS
Tél : 03 22 90 33 90 - Fax : 03 22 90 33 99
Courriel : eqs@wanadoo.fr - Web : www.allianceverte.com

Agence Ile-de-France : 10 rue Lamartine - 60540 BORNEL
Tél : 03 44 08 87 73



Étude réalisée par :



5 bis rue de Verdun
80710 QUEVAUVILLERS
Tél : 03 22 90 33 90
Fax : 03 22 90 33 99
Courriel : eqs@wanadoo.fr
Web : www.allianceverte.com

Dossier n° : 1710215

en Mars 2020

SOMMAIRE

A - CONTEXTE ÉOLIEN	1
B - ZONES DE RESPIRATIONS PAYSAGÈRES INTER-SECTEURS	2
C - VARIANTE PERMETTANT DE PRÉSERVER LES RESPIRATIONS PAYSAGÈRES	2
D - ANALYSE DE L'ENJEU DE LA DÉNATURATION DES PAYSAGES DE PLATEAUX.....	4
E - SATURATION VISUELLE	5
F - IMPACTS POTENTIELS DE RAPPORT D'ÉCHELLE DÉFAVORABLE ET D'EFFET DE SURPLOMB SUR LES VALLÉES.....	20
G - IMPACTS DU PROJET SUR LES SILHOUETTES DES VILLAGES DE VILLERS-TOURNELLE, LE PLESSIER ET COULLEMELLE	20
H - JUSTIFICATION DE L'ESTIMATION À UN NIVEAU "MODÉRÉ" DE L'ENJEU SUR LE PATRIMOINE ET NOTAMMENT L'ÉGLISE CLASSÉE DE COULLEMELLE.....	22
I - REQUALIFICATION DE L'IMPACT SUR LES SITES PATRIMONIAUX DE FOLLEVILLE.....	23
J - COMPLÉTER LES PHOTOMONTAGES	26
K - MESURES D'ÉVITEMENTS, DE RÉDUCTION OU DE COMPENSATION.....	40
L - BANDES ENHERBÉES À PLUS DE 200 M DES ÉOLIENNES	40
M - AUTRES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	40
N - PRISE EN COMPTE DES EFFETS CUMULÉS PAYSAGERS AVEC LE PARC ÉOLIEN DE L'ÉPINETTE	41

FIGURES

FIGURE 1 : CONTEXTE ÉOLIEN.....	3
FIGURE 2 : LÉGENDE DES CARTES DE L'ANALYSE DES CHAMPS DE PERCEPTION DE L'ÉOLIEN.....	5
FIGURE 3 : CHAMP DE PERCEPTION DEPUIS ROCQUENCOURT.....	6
FIGURE 4 : CHAMP DE PERCEPTION DEPUIS SÉRÉVILLERS	7
FIGURE 5 : ZVI DES PARCS ÉOLIENS DU MOULIN À CHEVAL ET DE LA CROISSETTE AUX ABORDS DE SÉRÉVILLERS	8
FIGURE 6 : CHAMP DE PERCEPTION DEPUIS SÉRÉVILLERS EN TENANT COMPTE DES PARCS NON VISIBLES	8
FIGURE 7 : CHAMP DE PERCEPTION DEPUIS BROYES	9
FIGURE 8 : CHAMP DE PERCEPTION DEPUIS VILLERS-TOURNELLE	10
FIGURE 9 : CHAMP DE PERCEPTION DEPUIS COULLEMELLE	11
FIGURE 10 : CHAMP DE PERCEPTION DEPUIS ROCQUENCOURT.....	13
FIGURE 11 : CHAMP DE PERCEPTION DEPUIS SÉRÉVILLERS EN TENANT COMPTE DES PARCS NON VISIBLES.....	14
FIGURE 12 : CHAMP DE PERCEPTION DEPUIS BROYES.....	15
FIGURE 13 : CHAMP DE PERCEPTION DEPUIS VILLERS-TOURNELLE	16
FIGURE 14 : CHAMP DE PERCEPTION DEPUIS COULLEMELLE	17
FIGURE 15 : ZVI DES PARCS ÉOLIENS DE PAILLART BRETEUIL	18
FIGURE 16 : CHAMP DE PERCEPTION DEPUIS COULLEMELLE	18
FIGURE 17 : COUPES SCHÉMATIQUES	21

A - CONTEXTE ÉOLIEN

Le périmètre d'étude éloigné présente une forte densité de l'éolien, avec 65 parcs éoliens (ou ensembles éoliens) en fonctionnement, autorisés ou en instruction (respectivement 28, 15 et 22). Une quarantaine de ces parcs sont composés de lignes simples, s'appuyant sur les lignes de force du paysage et les autres sont des parcs «en bouquet», optimisant les capacités de production en fonction de l'éloignement des habitations.

La carte en Figure 1 localise les parcs éoliens existants, accordés et en instruction dans l'aire d'étude éloignée.

Comme on le remarque immédiatement, les parcs éoliens sont déjà très présents dans la totalité de l'aire d'étude éloignée, aussi bien au Nord qu'au Sud, même si on peut remarquer une présence moins forte au Sud-Est ainsi qu'au Nord-Ouest (dû à la proximité par rapport à Amiens).

On notera que le parc en fonctionnement le plus proche, à savoir le parc éolien du Champ Feuillant, est situé à environ 4,8 km au Sud-Est du site du projet, mais le parc autorisé mais non encore construit le plus proche est le parc éolien du Bois de la Hayette situé à environ 6 km au Nord-Est. Enfin le parc en instruction le plus proche est le parc de l'Épinette à environ 0,5 km.

N°	Qualité du parc	Nom du parc éolien	Communes	Distance par rapport au projet	Nombre d'éoliennes	Hauteur totale des machines
1	Parcs existants	Parc éolien du Champ Feuillant	Ferrières / Royaucourt / Welles-Pérennes	4,8 km	14	150 m
2		Ensemble éolien du Val de Noye	Chirmont / Louvrechy / Sourdon / Thory	5,9 km	12	150 m
3		Ensemble éolien de la Croisette	Ansauvillers / Gannes / Quinquempoix / Saint-Just-en-Chaussée	7,4 km	12	139,4 m
4		Parc éolien d'Hargicourt	Hargicourt	7,7 km	8	120 m
5		Parc éolien de Breteuil	Breteuil / Paillart	8,5 km	5	125 m
6		Parc éolien du Moulin à Cheval	Montdidier	8,5 km	4	125 m
7		Parc éolien d'Esquennoy	Breteuil / Esquennoy	9,6 km	5	145 m
8		Parc éolien de Campremy/Bonvillers	Bonvillers / Campremy	10,0 km	5	125 m
9		Parc éolien de l'Arglière	Dommartin / Morisel / Rouvrel	11,8 km	8	150 m
10		Parc éolien de la Sablière	Contoire / Davenescourt / Hangest-en-Santerre	12,5 km	9	150 m
11		Parc éolien de la Marette	Saint-André-Farivillers	12,8 km	5	145 m
12		Parc éolien Les Champs perdus	Contoire / Hangest-en-Santerre	13,8 km	4	150 m
13		Parc éolien de Bonneuil	Bonneuil-les-Eaux	13,9 km	5	125 m
14		Parc de Noyers-Saint-Martin	Noyers-Saint-Martin / Thieux	14,1 km	5	145 m
15		Parc éolien du Bi-Herbin	Villers-Vicomte	14,4 km	3	136,2 m
16		Parc éolien de la Chaussée Brunehaut	Hardivillers / La Chaussée-Bois-d'Écu / Le Crocq / Maisoncelle-Tuileries / Puits-la-Vallée	15,2 km	16	119 m
17		Parc éolien de Santerre Energies	Hangest-en-Santerre / Mézières-en-Santerre / Le Plessis-Rozainvillers	15,2 km	8	150 m
18		Parc éolien du chemin du Bois Hubert	Angivillers / Le-Plessier-Saint-Just / Lieuvillers / Valescourt	15,8 km	12	126 m
19		Parc éolien du Champ Chardon	Courcelles-Epayelles / Mortemer	15,9 km	5	146,3 m
20		Parc éolien du Mont de Treme	Erches / Guerbigny / Warsy	16,2 km	9	150 m
21		Parc éolien d'Oresmaux	Oresmaux	16,8 km	6	150 m
22		Parc éolien d'Oursel-Maison	Oursel-Maison	18,5 km	7	130 m
23		Parc éolien Le Chemin Blanc	Francastel	19,7 km	6	120,5 m
24		Ensemble éolien de Roye	Andechy / Damery / Goyencourt / Villers-les-Roye	20,7 km	16	140 m
25		Parc éolien de Belleuse	Belleuse	21,0 km	5	125 m
26		Parc éolien de Caix	Caix / Cayeux-en-Santerre	21,2 km	6	145 m
27		Parc éolien de Bois des Chollets	Conchy-les-Pots	21,7 km	5	119,3 m
28		Parc éolien de Lavacquerie	Lavacquerie	22,3 km	7	125 m
29	Parcs accordés	Parc éolien du Bois de la Hayette	Aubvillers / Braches / Hargicourt / Malpart	6,0 km	8	151 m
30		Parc éolien du Bois Ricart	Breteuil / Esquennoy / Paillart	9,0 km	5	149,4 m
31		Parc éolien Les Garaches	Montdidier	9,7 km	5	193,3 m

N°	Qualité du parc	Nom du parc éolien	Communes	Distance par rapport au projet	Nombre d'éoliennes	Hauteur totale des machines
32	Parcs accordés	Parc éolien Elicio France	Flers-sur-Noye / Fransures / Lawarde-Mauger-l'Hortoy	13,7 km	9	138,5 m
33		Parc éolien des Hauts Bouleaux	Thieux	14,0 km	6	130 m
34		Parc éolien des Hauts de Saint-Aubin	Le Plessis-Rozainvillers	14,1 km	4	150 m
35		Parc éolien des Champs Perdus II	Hangest-en-Santerre	14,5 km	3	185,5 m
36		Parc éolien des Terres de l'Abbaye	Moreuil	14,6 km	5	145 m
37		Parc éolien Nordex XXVIII	Noyers-Saint-Martin	14,9 km	4	130 m
38		Parc éolien du Chêne Courteau	Moreuil / Thennes	15,6 km	3	145 m
39		Parc éolien d'Oresmaux Essertaux	Oresmaux / Essertaux	16,9 km	6	140 m
40		Parc éolien Les Tulipes	Armancourt / Dancourt-Popincourt / Léchelle-Saint-Aurin / Marquivillers / Saint-Mard	18,3 km	10	150 m
41		Parc éolien de Monsures	Monsures	20,2 km	7	150 m
42		Parc éolien de Le Quesnel	Le Quesnel	20,4 km	9	150 m
43		Parc éolien de Luce	Caix / Cayeux-en-Santerre / Vrély	20,5 km	12	180 m
44		Parcs en instruction	Parc éolien de l'Épinette	Coullemelle / Grivesnes / Villers-Tournelle	0,5 km	10
45	Parc éolien de Wavignies		Wavignies	9,9 km	6	150 m
46	Parc éolien du Balinot		Le Fretoy-Vaux / Rubescourt	10,2 km	6	165 m
47	Parc éolien de la Cense		Saint-André-Farivillers	10,5 km	4	150 m
48	Parc éolien de Catillon-Fumechon		Catillon-Fumechon	11,9 km	6	165 m
49	Parc éolien de la Solette		Le Plessis-Rozainvillers	12,7 km	4	150 m
50	Parc éolien du Moulin		Laboissière-en-Santerre / Lignièrès	13,4 km	6	130 m
51	Parc éolien de Piennes-Onvillers		Piennes-Onvillers	13,6 km	7	150 m
52	Parc éolien de Rollot		Le Fretoy-Vaux / Mortemer / Rollot	13,7 km	13	165 m
53	Parc éolien du Cornouiller		Noyers-Saint-Martin / Thieux	14,1 km	6	135 m
54	Parc éolien de Camp Thibault		Essertaux	14,1 km	5	149,5 m
55	Parc éolien du Bel Hérault		Brucamps / Le Quesnel-Aubry / Montruil-sur/Brèche	14,4 km	8	137 m
56	Parc éolien des Capucines		Bonneuil-les-Eaux / Fléchy	14,6 km	7	135 m
57	Parc éolien du Mont Herbe		Cormeilles / Villers-Vicomte	15,0 km	4	164 m
58	Parc éolien du Bosquel		Le Bosquel	15,2 km	4	150 m
59	Parc éolien Les Beaux Voisins		Cormeilles	16,1 km	2	150 m
60	Parc éolien de Thennes		Thennes	16,2 km	2	180 m
61	Parc éolien de La Cressonnière		Blancfossé / Croissy-sur-Celle	16,7 km	5	180 m
62	Parc éolien de Grattepanche		Grattepanche	17,6 km	4	180 m
63	Parc éolien Les Haillis		Doméliers	18,6 km	3	120 m
64	Parc éolien du Coqliamont		Doméliers / Francastel	19,4 km	6	130 m
65	Parc éolien du Moulin Malinot		Auchy-La-Montagne / Francastel / Rotangy / Viefvillers	20,5 km	11	119,3 m

B - ZONES DE RESPIRATIONS PAYSAGÈRES INTER-SECTEURS

Remarque de la MRAE : *L'autorité environnementale recommande d'identifier, de prendre en compte les zones de respirations paysagères inter-secteurs et l'articulation avec les projets existants afin d'éviter la disparition de la respiration paysagère et la banalisation des paysages générée.*

La zone du projet était libre d'éoliennes avant le lancement du projet de Rocquencourt - Sérévillers étant donné qu'il y avait un VOR (VHF Omnidirectional Range - système de positionnement radioélectrique utilisé en navigation aérienne et fonctionnant avec les fréquences VHF) dans ce secteur. En effet, la présence de ce VOR interdisait le développement de tout projet éolien dans les environs de celui-ci.

De ce fait, l'absence d'éoliennes à ce niveau n'était aucunement due à une contrainte paysagère ou environnementale, mais seulement due à une contrainte aéronautique.

De plus, l'avis de la MRAE concernant le projet de parc éolien de l'Épinette (parc de 10 éoliennes distant de moins de 700 m au Nord) ne préconise pas la prise en compte des zones de respiration, alors que le projet dont il est ici question vient en extension du parc de l'Épinette. Ainsi, le projet ne modifie qu'à la marge l'état des choses.

C - VARIANTE PERMETTANT DE PRÉSERVER LES RESPIRATIONS PAYSAGÈRES

Remarque de la MRAE : *L'autorité environnementale recommande d'étudier une variante permettant de préserver les respirations paysagères.*

Ainsi qu'il est rappelé précédemment, aucun document n'a fait état de la création d'une zone de respiration paysagère sur ce secteur.

Le fait de préserver les respirations paysagères tel que demandé par l'autorité environnementale revient à supprimer le projet purement et simplement.

Cette option ne constitue pas une variante acceptable pour le projet.

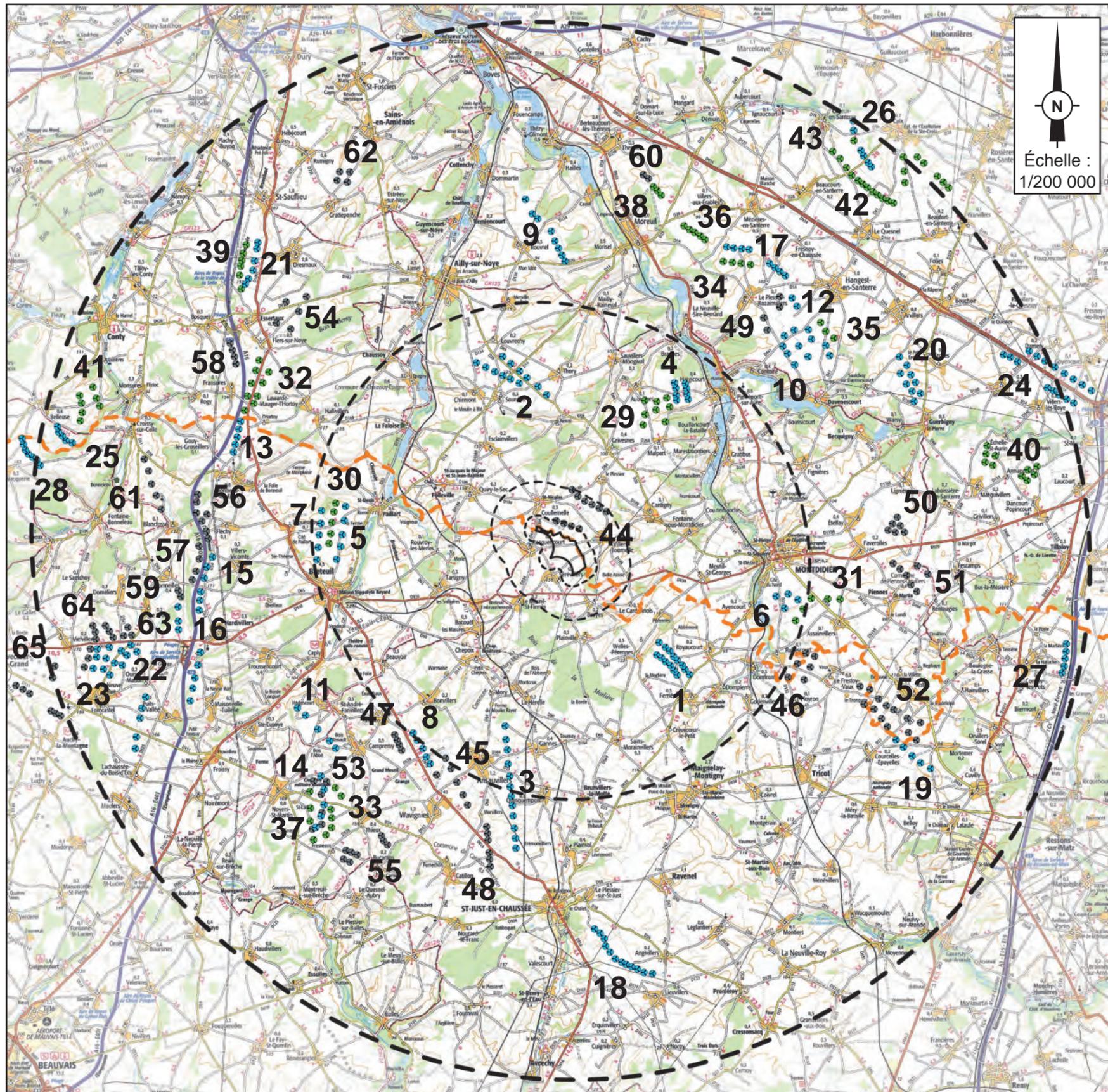


FIGURE 1 : CONTEXTE ÉOLIEN

LÉGENDE

-  Zone d'implantation potentielle et aire d'étude immédiate (500 m)
-  Aire d'étude rapprochée (2 km)
-  Aire d'étude rapprochée étendue à 10 km
-  Aire d'étude éloignée (22 km)
-  Éoliennes construites
-  Éoliennes accordées
-  Éoliennes en instruction
-  Limites départementales

D - ANALYSE DE L'ENJEU DE LA DÉNATURATION DES PAYSAGES DE PLATEAUX

Remarque de la MRAE : *L'autorité environnementale recommande d'analyser l'enjeu de la dénaturation des paysages de plateaux, notamment caractérisés par une ampleur d'ouverture sur l'horizon et de le requalifier.*

Il est tout d'abord nécessaire de préciser que les atlas des paysages de l'Oise et de la Somme ont été réalisés respectivement en 2005 et 2007, soit avant le fort développement de l'éolien dans ces deux départements, et bien avant le développement de l'éolien dans le secteur du projet.

L'atlas des paysages de l'Oise indique que le développement des parcs éoliens soulève un fort enjeu de paysage. Que leur présence introduit, en secteur rural, un caractère hétérogène et une rupture d'échelle qui peut perturber la perception des caractères identitaires des paysages (Atlas des paysages de l'Oise, page 313).

Néanmoins, l'atlas des paysages de l'Oise précise également que le Pays de Chaussée et la Picardie Verte sont les secteurs les plus concernés par le développement de l'éolien, mais il précise que l'enjeu de paysage reste particulièrement vif seulement pour la Picardie Verte, du fait de la présence des villages herbagers aux silhouettes spécifiques et les paysages d'herbages (Atlas des paysages de l'Oise, page 288).

En ce qui concerne l'atlas des paysages de la Somme, celui-ci ne traite pas de la sensibilité vis à vis de l'éolien des paysages des sous-entités "Plateau du Pays de Chaussée" et "Vallées de l'Avre et des Trois Doms".

Sinon, les paysages du secteur sont déjà très fortement concernés par l'éolien, comme nous pouvons le voir sur la "Figure 1 : Contexte éolien", page 3.

E - SATURATION VISUELLE

Remarque de la MRAE : L'autorité environnementale recommande de reprendre l'analyse de la saturation visuelle et de requalifier les impacts en conséquence.

L'analyse de la saturation visuelle présentée dans le dossier a été remise à jour, et présentée ci-après, suite à la présentation par la DREAL Hauts-de-France de la méthodologie souhaitée.

Le développement des projets peut engendrer une omniprésence de l'éolien dans les paysages. Un même village peut ainsi, du point de vue cartographique, être entouré par différents parcs. La question de l'acceptabilité de la modification de perception du paysage se pose, lorsque, depuis un même lieu, l'ensemble du paysage est marqué par des éoliennes.

Cet aspect concerne essentiellement les populations locales. Il peut être considéré que la perception de l'éolien n'est pas, en soi, un problème. Pour d'autres, cet aspect est rédhibitoire.

Afin d'analyser cette problématique, la DREAL Hauts-de-France a proposé une méthodologie qui se base partiellement sur la méthodologie de la DREAL Centre*. Pour chaque village proche, les champs de perception des éoliennes sont étudiés. Cette analyse est réalisée d'un point de vue cartographique dans un premier temps. Si le résultat nécessite une analyse plus approfondie, d'autres outils seront utilisés pour en connaître la perception réelle : simulations, coupes...

L'étude considère les angles de visibilité des éoliennes selon 2 distances (figures suivantes) :

- Moins de 5 km : éoliennes prégnantes dans le paysage. Les angles correspondants sont représentés dans un cercle de 5 km de rayon.
- Jusqu'à 10 km : s'y ajoutent les éoliennes présentes par temps dégagé et pour un observateur averti. Les angles correspondants sont représentés dans l'anneau distant de 5 à 10 km du point étudié.

Pour évaluer la perception de l'éolien depuis ces villages (les centres des villages sont choisis comme points de référence, conformément à la méthodologie proposée), l'étude utilise 3 indices, avec pour chacun une première approche de seuil d'alerte :

- L'occupation de l'horizon, soit la somme des angles interceptés par les parcs éoliens environnants (max. 120°),
- La densité d'éoliennes sur les horizons occupés, en nombre d'éoliennes par degré d'angle d'horizon (max. 0,10), à ne considérer qu'en complément de l'indice précédent,
- L'espace libre d'éoliennes : plus grand angle continu sans éolienne (90° mini, 180° préférable).

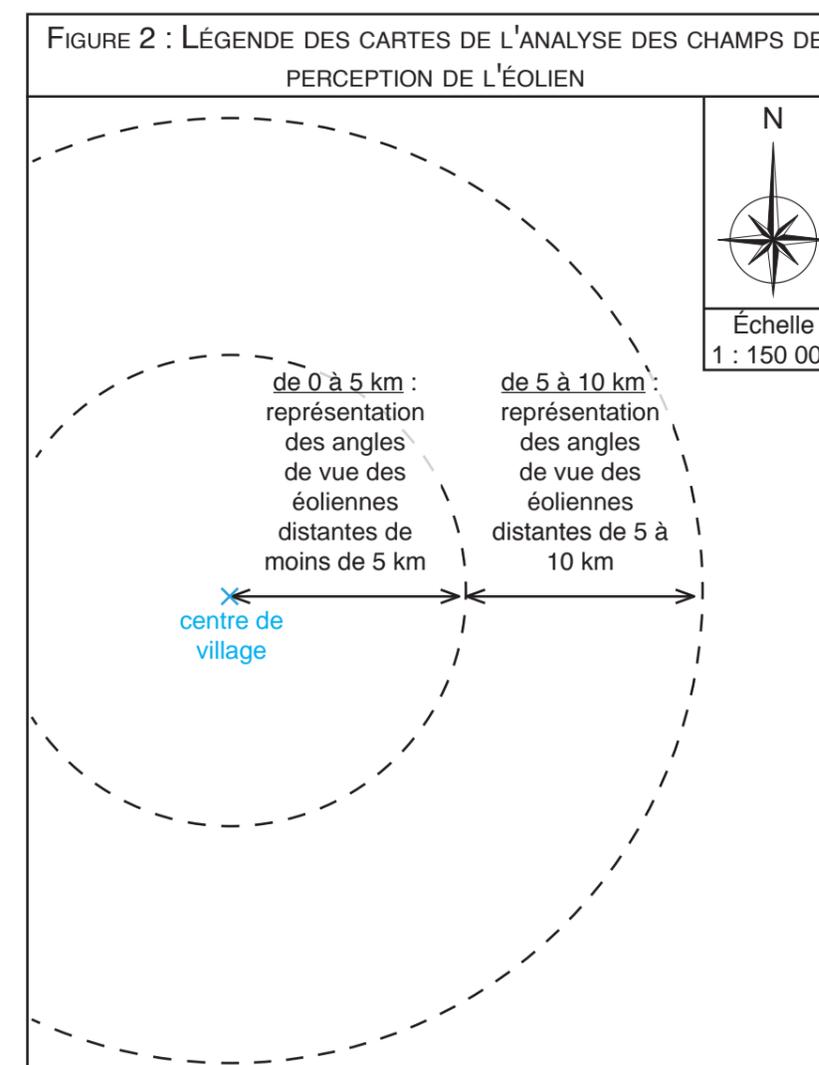
* : Selon la méthode recommandée par la DIREN Centre en septembre 2007, dans *Éoliennes et risques de saturation visuelle - Conclusions de trois études de cas en Beauce*

Notons que ces valeurs seuils proposées par la DREAL Hauts-de-France sont à prendre de manière indicative, car elles ne reposent sur aucun critère démontré. D'ailleurs, le niveau de perception et d'acceptabilité dépend aussi d'autres critères, comme la qualité paysagère mais aussi la perception qu'a la population locale de l'éolien.

L'étude considère qu'il y a un effet de "saturation" et "d'encerclement" dès lors que les seuils d'alerte sont atteints pour au moins deux indices. Il faut y ajouter un facteur d'appréciation. Quant au troisième critère (espace libre sans éoliennes), il nous semble beaucoup plus important que les deux précédents.

Notons que cette étude reste théorique car elle ne prend pas en compte les masques visuels : habitations, relief et végétation, ni l'aspect subjectif de la perception.

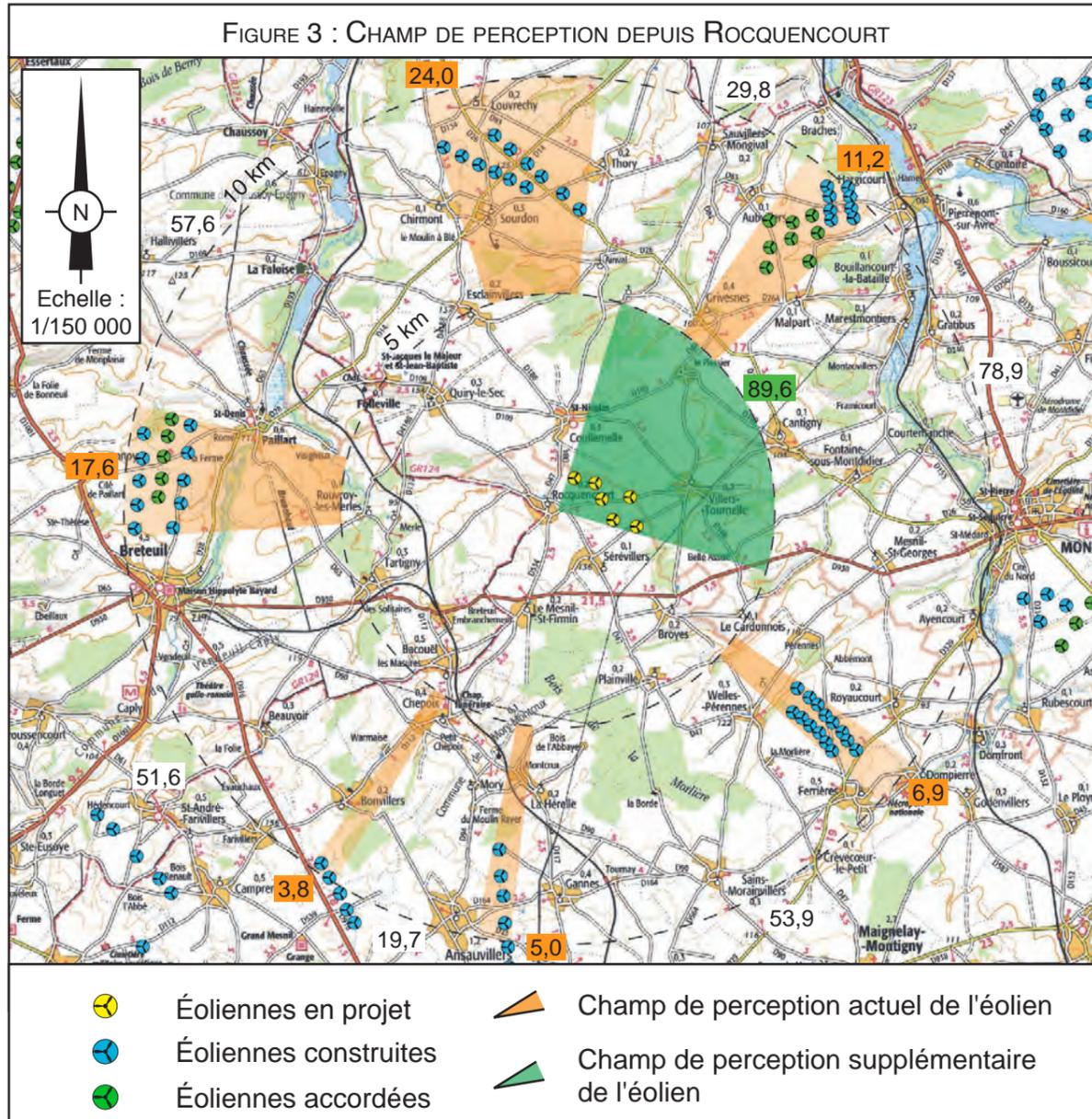
Les angles d'horizon occupés par l'éolien de 0 à 5 km sont représentés dans le cercle central, tandis que les angles occupés de 5 à 10 km, ne sont représentés que dans l'anneau extérieur de 5 à 10 km. De plus, ces derniers ne sont pas pris en compte s'ils sont inclus dans les angles déjà occupés par des éoliennes présentes dans le rayon de 0 à 5 km (Figure 2).



□ Depuis Rocquencourt

Aucun parc éolien n'est localisé à moins de 5 km, mais 9 sont localisés dans un rayon de 10 km.

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques permettant d'évaluer la densification éolienne due au projet :

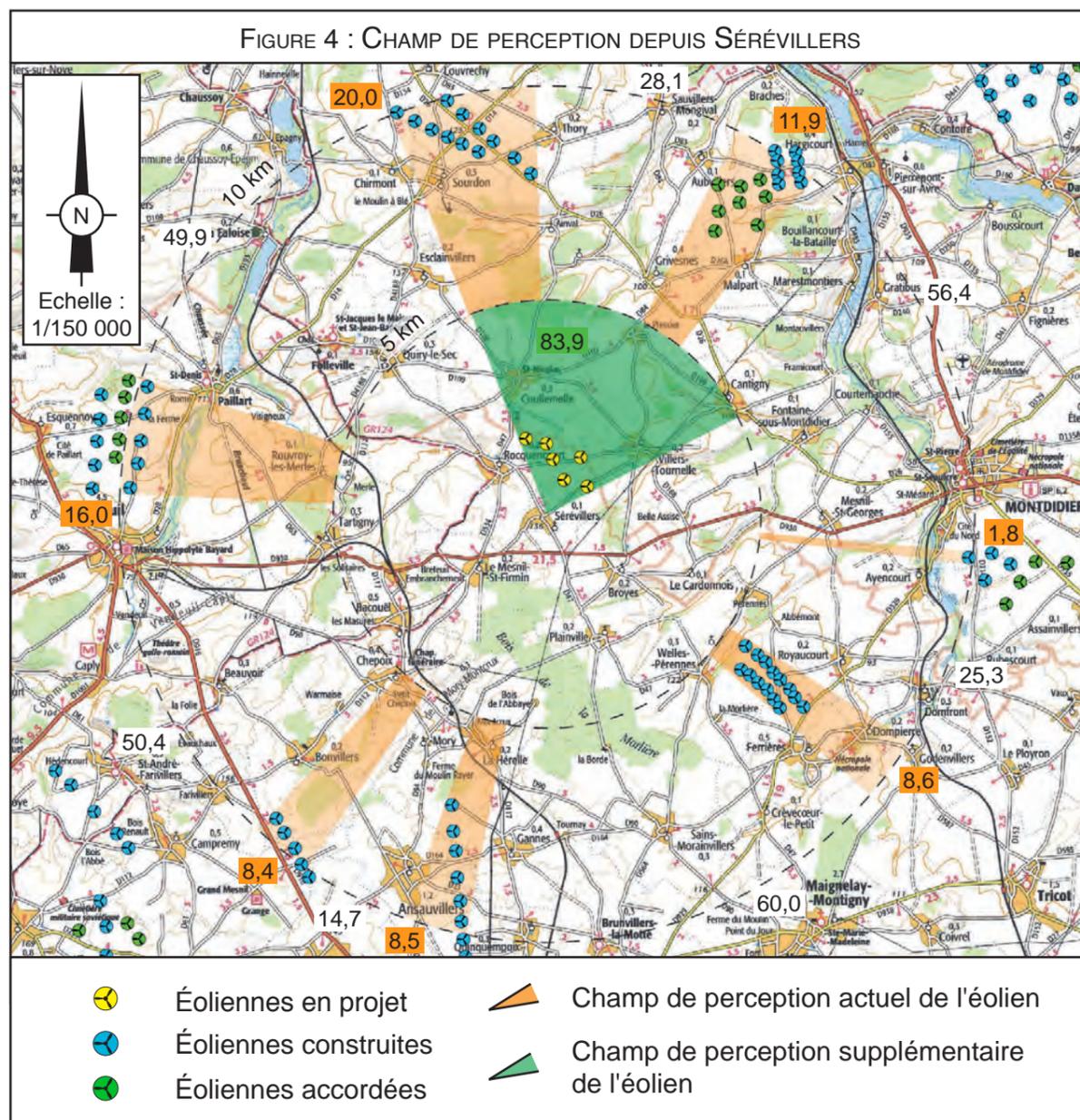


		de 0 à 5 km	de 5 à 10 km
État actuel	Éoliennes existantes	0	63
	Angle d'horizon initialement occupé	0°	68,5°
	Densité	0	
Espace libre maximal sans éoliennes		360°	78,9°
Avec le projet	Angle d'horizon occupé	0 + 89,6 = 89,6°	(68,5 - 11,2) + 89,6 = 146,9°
	Densité	0,04	
	Espace libre maximal sans éoliennes	270,4°	57,6°

Le seuil d'alerte n'est dépassé pour aucun des indices dans un rayon de 5 km, mais pour 2 des indices dans un rayon de 10 km (angle d'horizon occupé et espace libre maximal sans éoliennes), en sachant que l'espace libre sans éolienne est déjà dépassé avant la prise en compte du projet.

□ Depuis Sérévillers

Aucun parc éolien n'est localisé à moins de 5 km, mais 8 sont localisés dans un rayon de 10 km.



Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques permettant d'évaluer la densification éolienne due au projet :

		de 0 à 5 km	de 5 à 10 km
État actuel	Éoliennes existantes	0	55
	Angle d'horizon initialement occupé	0°	75,2°
	Densité	0	
	Espace libre maximal sans éoliennes	360°	60,0°
Avec le projet	Angle d'horizon occupé	0 + 83,9 = 83,9°	(75,2 - 20,0 - 11,9) + 83,9 = 127,2°
	Densité	0,05	
	Espace libre maximal sans éoliennes	276,1°	60,0°

Le seuil d'alerte n'est dépassé pour aucun des indices dans un rayon de 5 km, mais pour 2 des 3 indices dans un rayon de 10 km, en sachant que le seuil d'alerte était déjà dépassé pour l'indice de l'espace libre maximal avant la prise en compte du projet.

Néanmoins, le parc éolien du Moulin à Cheval et le parc éolien de la Croisette ne sont pas visibles depuis le village de Sérévillers, comme le démontrent les ZVI présentées sur la Figure 5 présentées ci-après. En effet, les parties les plus hautes (bouts de pales lorsque celles-ci passent au sommet) des éoliennes de ces parcs sont potentiellement visibles mais à plus de 500 m après la sortie Nord de Sérévillers par la RD 47 en direction de Rocquencourt, ce qui ne correspond pas du tout à la notion de sortie immédiate du village.

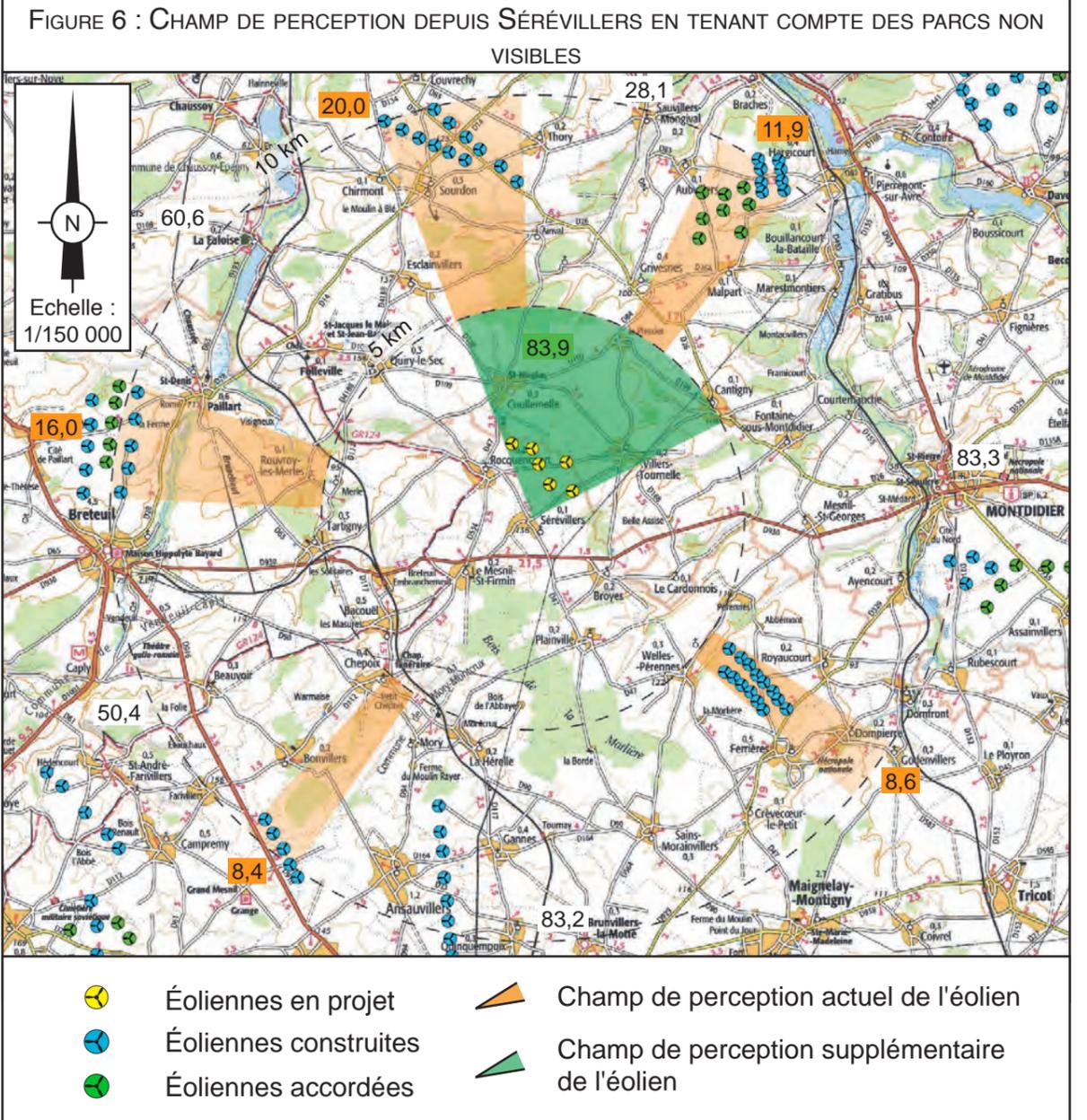
FIGURE 5 : ZVI DES PARCS ÉOLIENS DU MOULIN À CHEVAL ET DE LA CROISSETTE AUX ABORDS DE SÉRÉVILLERS



Compte tenu de ces éléments, il s'avère nécessaire de ré-évaluer les principales caractéristiques permettant d'évaluer la densification éolienne due au projet :

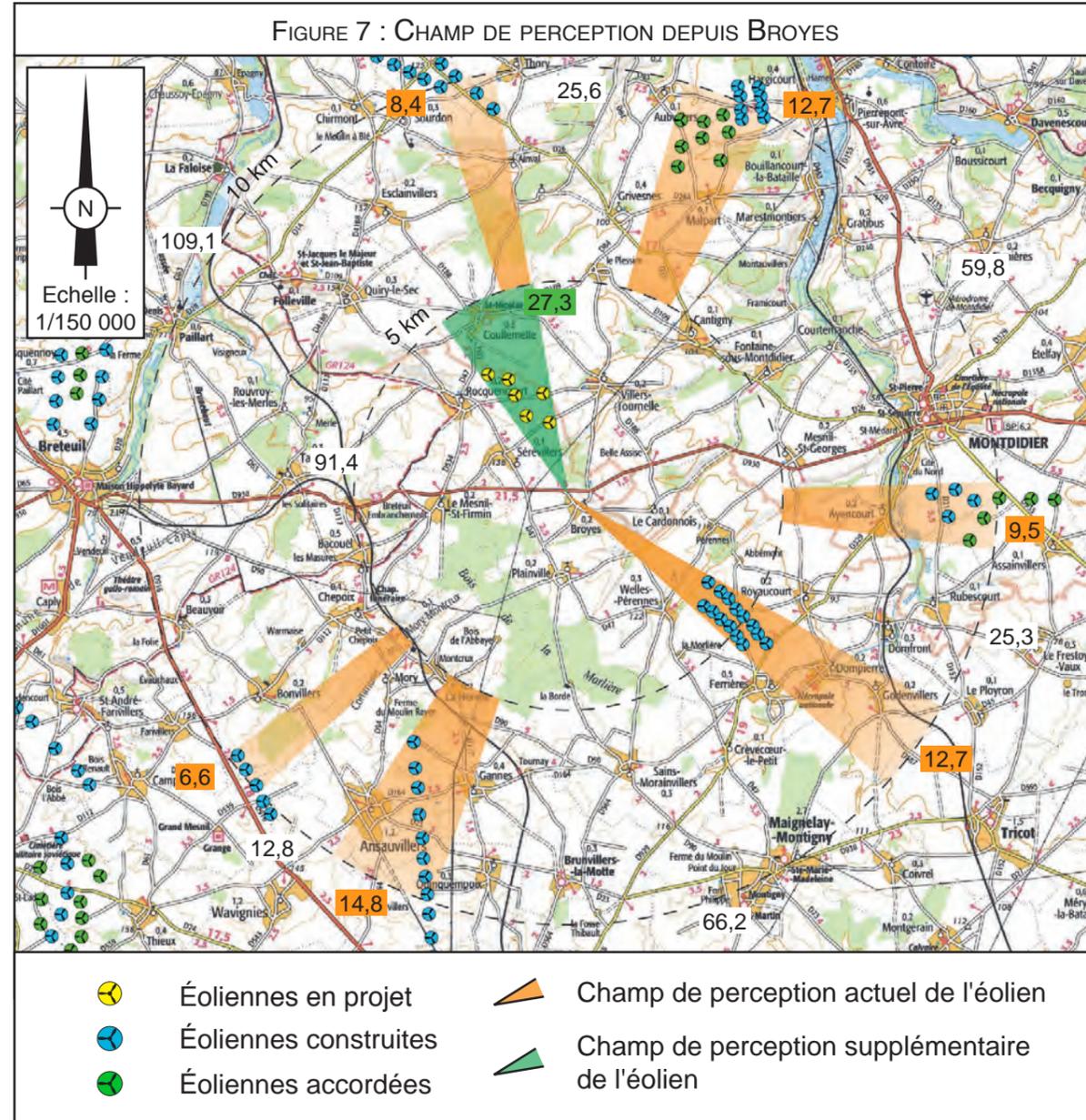
		de 0 à 5 km	de 5 à 10 km
État actuel	Éoliennes existantes	0	55
	Angle d'horizon initialement occupé	0°	64,9°
	Densité		0
	Espace libre maximal sans éoliennes	360°	83,3°
Avec le projet	Angle d'horizon occupé	0 + 83,9 = 83,9°	(64,9 - 20,0 - 11,9) + 83,9 = 116,9°
	Densité		0,05
	Espace libre maximal sans éoliennes	276,1°	83,2°

Ainsi, le seuil d'alerte n'est dépassé pour aucun des indices dans un rayon de 5 km, mais dans un rayon de 10 km il est dépassé pour l'espace libre maximal sans éoliennes (83,2° au lieu de 90°), ce qui est déjà le cas avant la prise en compte du projet (83,3°).



□ Depuis Broys

Un parc éolien est localisé à moins de 5 km, et 7 autres sont localisés dans un rayon de 10 km.



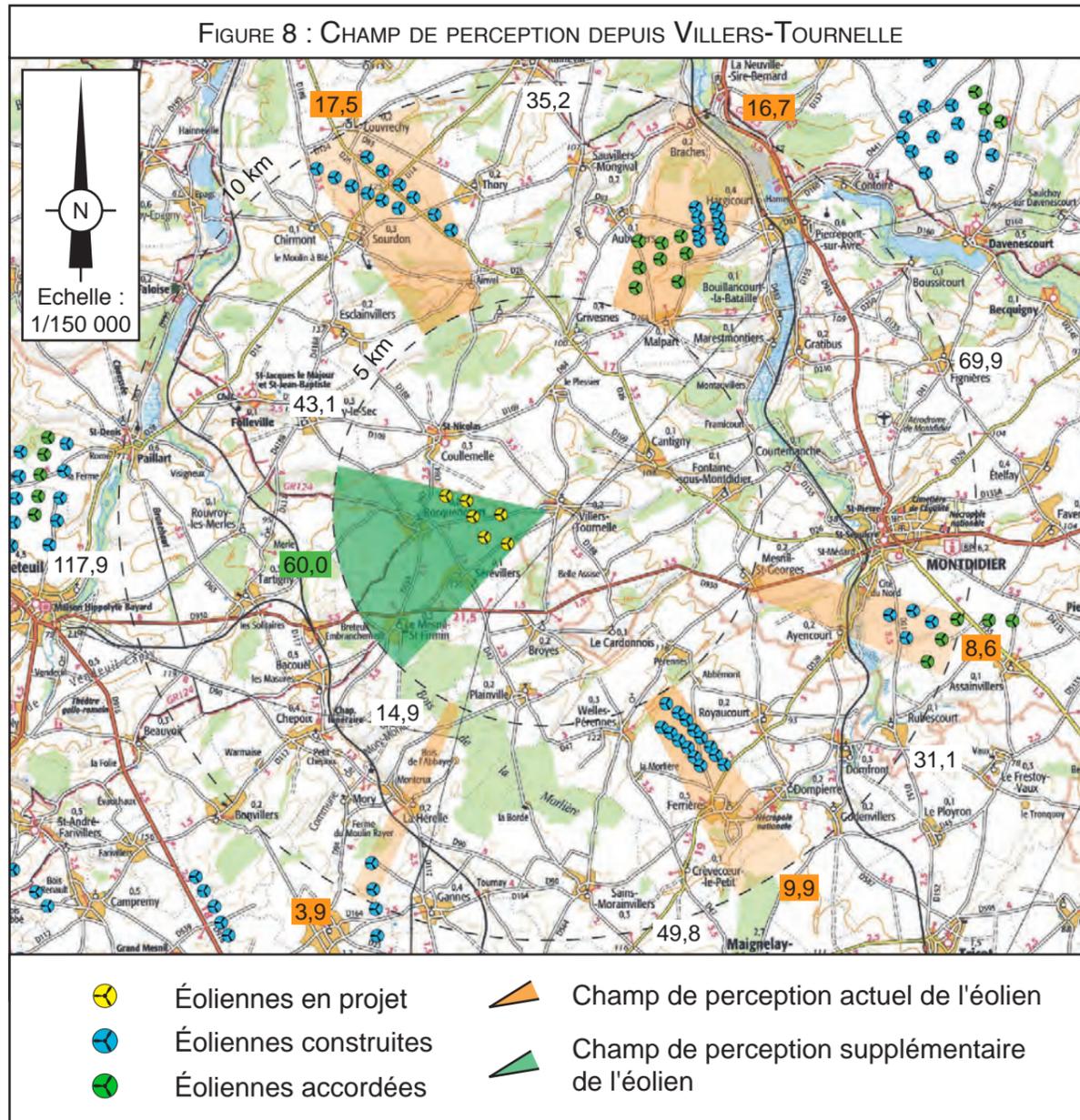
Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques permettant d'évaluer la densification éolienne due au projet :

		de 0 à 5 km	de 5 à 10 km
État actuel	Éoliennes existantes	9	37
	Angle d'horizon initialement occupé	12,7°	52,0°
	Densité	0,17	
Avec le projet	Espace libre maximal sans éoliennes	347,3°	109,1°
	Angle d'horizon occupé	12,7 + 27,3 = 40°	(52,0 - 8,4) + 27,3 = 70,9°
	Densité	0,21	
Espace libre maximal sans éoliennes		191,8°	91,4°

Ainsi, le seuil d'alerte n'est dépassé que pour la densité dans un rayon de 5 km ainsi que dans un rayon de 10 km. Mais cet indice (densité) était déjà dépassé avant la prise en compte du projet.

□ Depuis Villers-Tournelle

Aucun parc éolien n'est localisé à moins de 5 km, mais 6 sont localisés dans un rayon de 10 km.



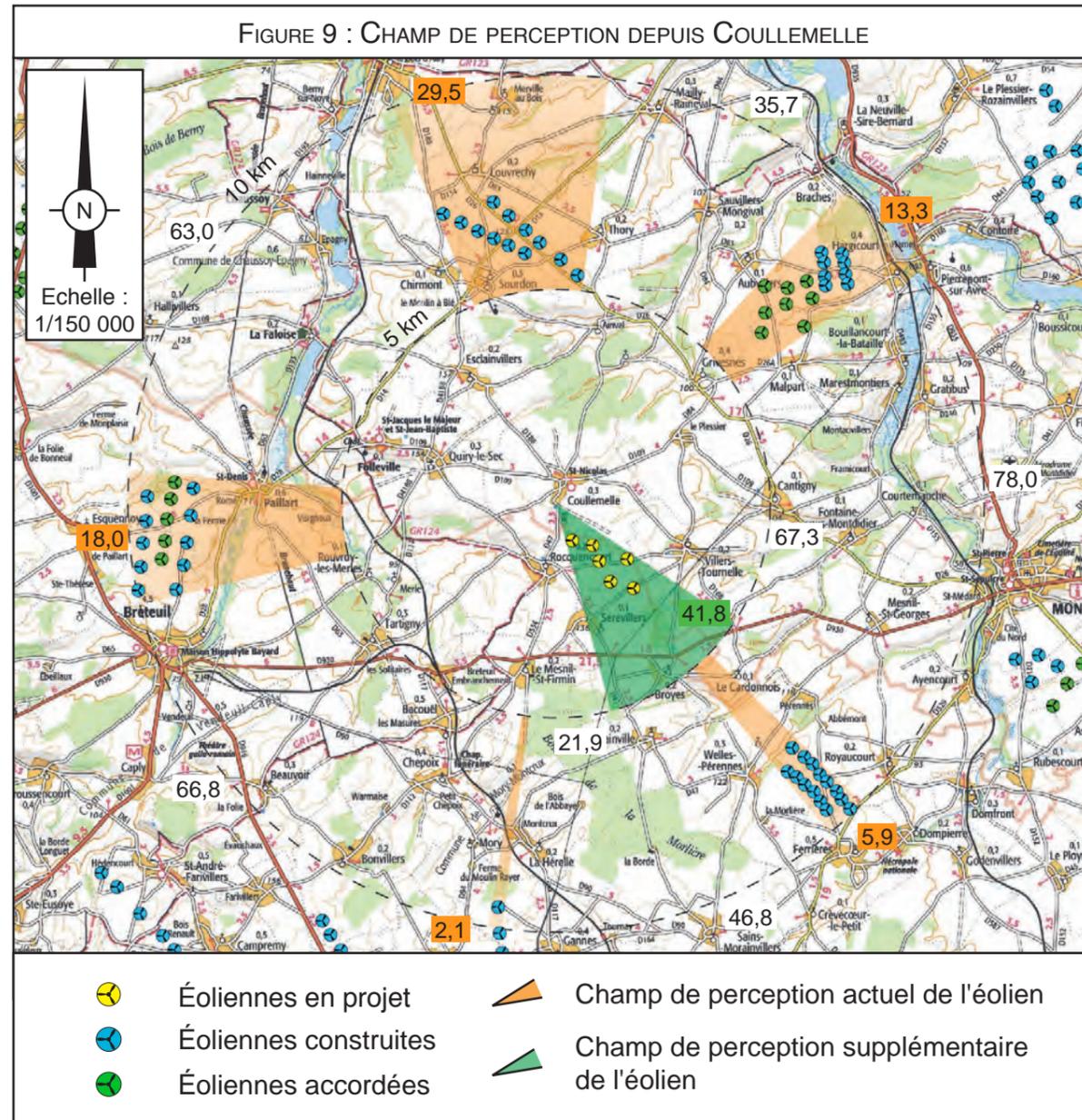
Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques permettant d'évaluer la densification éolienne due au projet :

		de 0 à 5 km	de 5 à 10 km
État actuel	Éoliennes existantes	0	51
	Angle d'horizon initialement occupé	0°	56,6°
	Densité	0	
Avec le projet	Espace libre maximal sans éoliennes	360°	117,9°
	Angle d'horizon occupé	0 + 60,0 = 60°	56,6 + 60,0 = 116,6°
	Densité	0,05	
Espace libre maximal sans éoliennes		300,0°	69,9°

Ainsi, le seuil d'alerte n'est dépassé pour aucun des indices dans un rayon de 5 km, mais dans un rayon de 10 km il est dépassé pour l'espace libre maximal sans éoliennes (69,9° au lieu de 90°).

□ Depuis Coullemelle

Aucun parc éolien n'est localisé à moins de 5 km, mais 7 sont localisés dans un rayon de 10 km.



Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques permettant d'évaluer la densification éolienne due au projet :

		de 0 à 5 km	de 5 à 10 km
État actuel	Éoliennes existantes	0	58
	Angle d'horizon initialement occupé	0°	68,8°
	Densité	0	
Avec le projet	Espace libre maximal sans éoliennes	360°	78,0°
	Angle d'horizon occupé	0 + 41,8 = 41,8°	(68,8 - 5,9) + 41,8 = 104,7°
	Densité	0,09	
Espace libre maximal sans éoliennes		318,2°	67,3°

Ainsi, le seuil d'alerte n'est dépassé pour aucun des indices dans un rayon de 5 km, mais dans un rayon de 10 km il est dépassé pour l'espace libre maximal sans éoliennes (67,3° au lieu de 90°), en sachant que cet indice était déjà dépassé avant de prendre en compte le projet (78,0° au lieu de 90°).

□ Interprétation

Les résultats de cette étude théorique montrent que même avec le projet, une portion importante de l'horizon reste dénuée d'éoliennes dans un rayon de 5 km (191,8° au minimum), là où les éoliennes sont les plus prégnantes.

Pour une distance comprise entre 5 et 10 km, le projet éolien présente des valeurs indiquant une saturation visuelle pour certains des villages précédemment étudiés, mais à des degrés divers, à savoir :

- **Rocquencourt** : Pour ce village, deux indices sont concernés, à savoir l'indice d'espace libre maximal qui est inférieur à la valeur seuil minimale recommandée (90°), et l'angle d'horizon occupé qui est supérieur à la valeur minimale recommandée (120°). En effet, l'indice d'espace libre est de 56,9°, et l'indice d'angle d'horizon occupé est de 146,9°. Néanmoins, en ce qui concerne l'espace libre maximal, celui était de 78,9° avant la réalisation du projet, donc déjà inférieur à la valeur minimale recommandée.
- **Sérévillers** : Pour ce village, seul l'indice d'espace libre maximal est inférieur à la valeur seuil minimale recommandée. En effet, l'espace libre maximal est de 83,2° au lieu de 90°. Néanmoins, l'espace libre maximal avant la réalisation du projet était de 83,3°, donc déjà inférieur à la valeur minimale recommandée. Ainsi, le projet ne modifie qu'à la marge la saturation visuelle pour le village de Sérévillers.
- **Broyes** : Seul l'indice de saturation dépasse la valeur seuil, à savoir qu'avec le projet la densité est de 0,18 au lieu de 0,10. Néanmoins, avant la prise en compte du projet, la densité était de 0,14, soit déjà supérieure à la valeur seuil. Ainsi, le projet ne modifie qu'à la marge la saturation pour le village de Broyes.
- **Villers-Tournelle** : Pour ce village, seul l'indice d'espace libre maximal est inférieur à la valeur seuil minimale recommandée. En effet, l'espace libre maximal est de 69,9° au lieu de 90°.
- **Coullemelle** : Pour ce village, seul l'indice d'espace libre maximal est inférieur à la valeur seuil minimale recommandée. En effet, l'espace libre maximal est de 67,3° au lieu de 90°. Néanmoins, l'espace libre maximal avant la réalisation du projet était de 78,0°, donc déjà inférieur à la valeur seuil. Ainsi, le projet ne modifie que légèrement la saturation visuelle pour le village de Coullemelle.

Ainsi, les valeurs seuils sont dépassées très légèrement, ou elles étaient déjà dépassées avant la prise en compte du projet pour les villages de Sérévillers, Coullemelle et Broyes, donc ceci ne modifie la situation actuelle qu'à la marge.

En ce qui concerne le village de Villers-Tournelle, on remarque une réduction de l'espace libre maximal.

Pour Rocquencourt, on remarque une réduction de l'espace libre maximal, bien que cet espace était déjà inférieur à la valeur seuil recommandée avant la prise en compte du projet, ainsi qu'un angle d'horizon occupé supérieur à la valeur seuil.

Ainsi, on peut conclure que la situation est acceptable au vu de la situation avant la prise en compte du projet pour les villages de Sérévillers, Coullemelle et Broyes, alors que l'on remarque une saturation visuelle plus ou moins marquée pour les villages de Rocquencourt et Villers-Tournelle.

Saturation visuelle due aux effets cumulés :

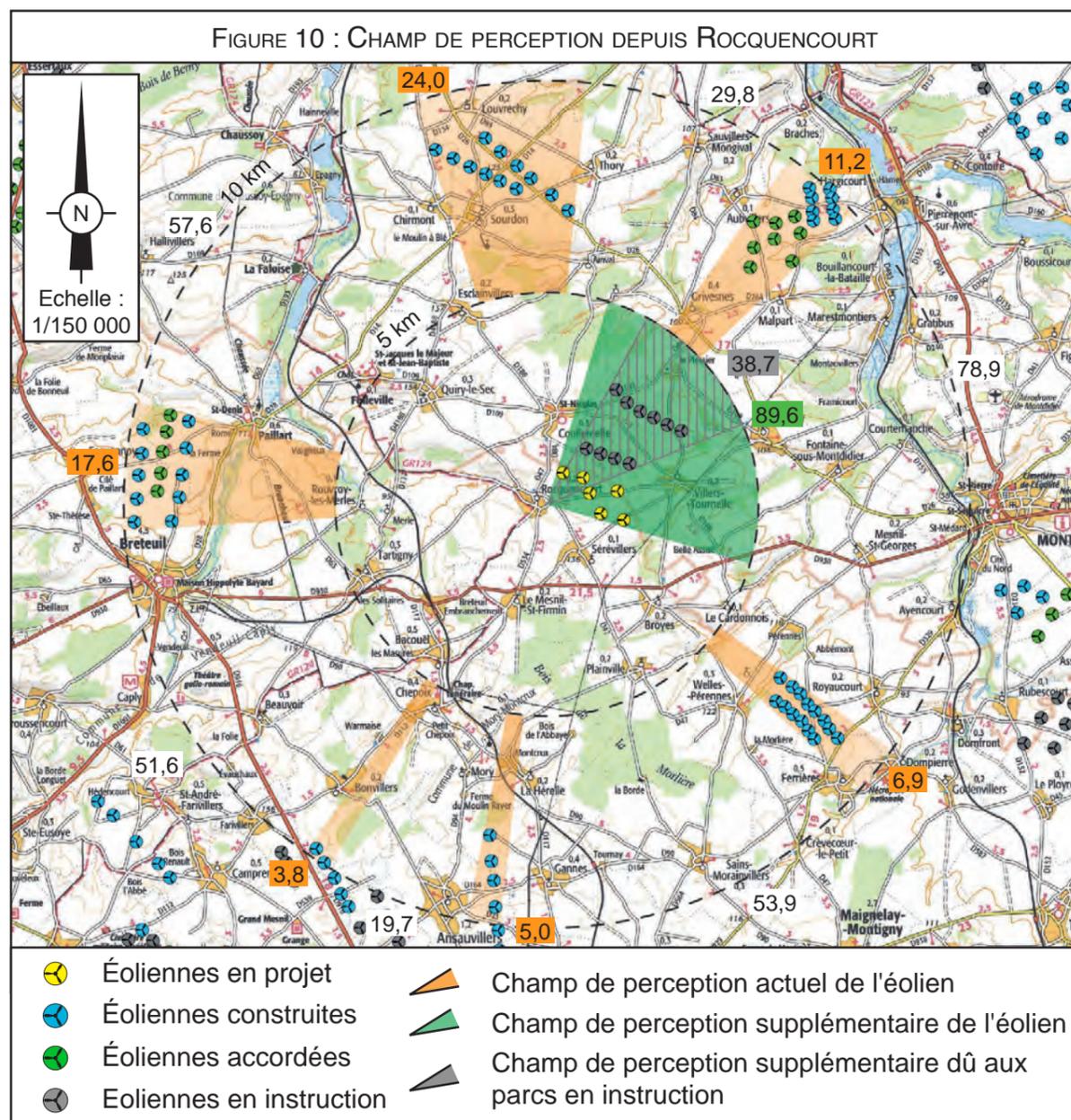
Nous présentons ci-après la saturation visuelle en prenant en compte les effets cumulés dus aux parcs en instruction recensés dans un rayon de 10 km.

Nous prendrons en compte dans la partie suivante la non-visibilité de certains parcs éoliens, comme démontré précédemment.

□ Depuis Rocquencourt

Aucun parc éolien existant ou accordé n'est localisé à moins de 5 km, mais 9 sont localisés dans un rayon de 10 km. De plus, 1 parc en instruction est recensé à moins de 5 km.

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques permettant d'évaluer la densification éolienne due au projet :



		de 0 à 5 km	de 5 à 10 km
État actuel	Éoliennes existantes	0	63
	Angle d'horizon initialement occupé	0°	68,5°
	Densité	0	
	Espace libre maximal sans éoliennes	360°	78,9°
Avec le projet	Angle d'horizon occupé	0 + 89,6 = 89,6°	(68,5 - 11,2) + 89,6 = 146,9°
	Densité	0,04	
	Espace libre maximal sans éoliennes	270,4°	57,6°
Avec le projet et les parcs en instruction	Angle d'horizon occupé	89,6 + 0 = 89,6°	146,9 + 0 = 149,6°
	Densité	0,11	
	Espace libre maximal sans éoliennes	270,4°	57,6°

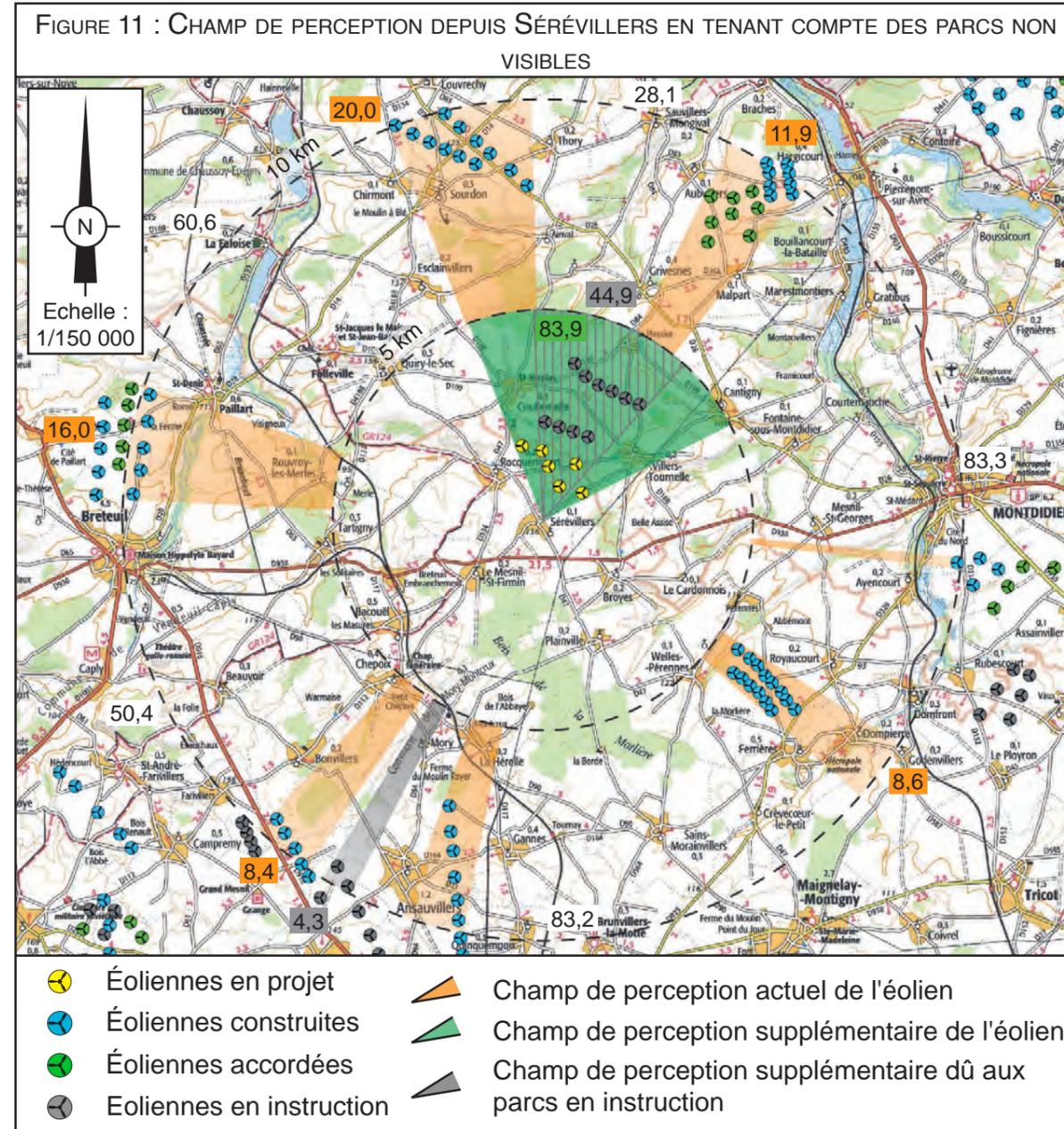
Le parc en instruction ne modifie ni l'angle d'horizon occupé ni l'espace libre maximal sans éoliennes, étant donné qu'il est situé en arrière du parc en projet depuis Rocquencourt. Il ne modifie que la densité éolienne, qui passe ainsi à 0,11, démontrant de ce fait un regroupement d'éoliennes sur un secteur faible.

L'espace libre maximal de 57,6° est préservé et l'angle d'horizon de 149,6° est lui aussi préservé.

□ Depuis Sérévillers

Aucun parc éolien existant ou accordé n'est localisé à moins de 5 km, mais 8 sont localisés dans un rayon de 10 km. De plus, 2 parcs en instruction sont recensés, un à moins de 5 km et un autre dans un rayon compris entre 5 et 10 km.

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques permettant d'évaluer la densification éolienne due au projet :



		de 0 à 5 km	de 5 à 10 km
État actuel	Éoliennes existantes	0	55
	Angle d'horizon initialement occupé	0°	64,9°
	Densité	0	
	Espace libre maximal sans éoliennes	360°	83,3°
Avec le projet	Angle d'horizon occupé	0 + 83,9 = 83,9°	(64,9 - 20,0 - 11,9) + 83,9 = 116,9°
	Densité	0,05	
	Espace libre maximal sans éoliennes	276,1°	83,2°
Avec le projet et les parcs en instruction	Angle d'horizon occupé	83,9 + 0 = 83,9°	116,9 + 4,3 = 121,2°
	Densité	0,13	
	Espace libre maximal sans éoliennes	276,1°	83,2°

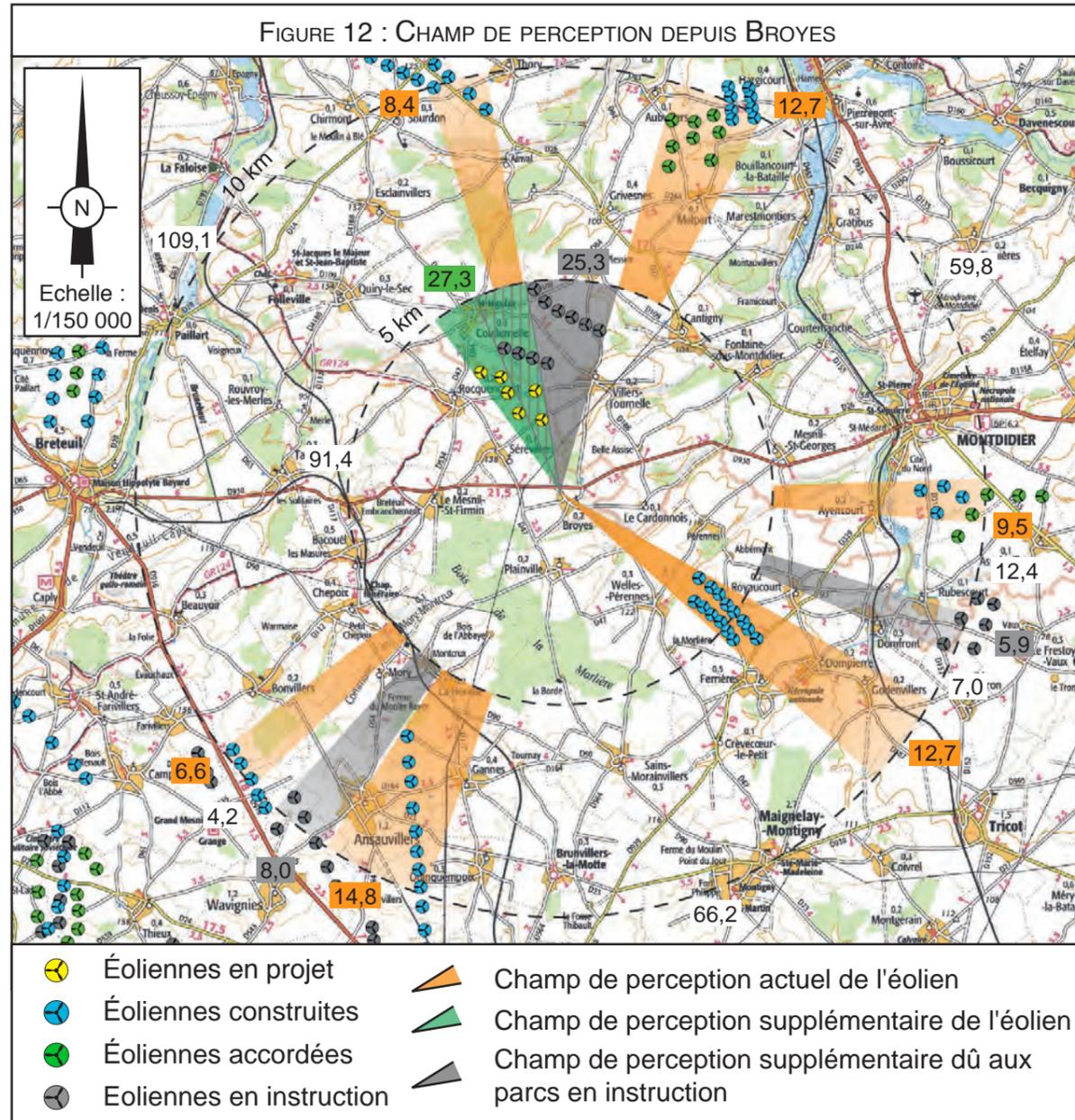
Le parc en instruction localisé dans un rayon de 5 km ne modifie ni l'angle d'horizon occupé ni l'espace libre maximal sans éoliennes, étant donné qu'il est situé en arrière du parc en projet depuis Sérévillers. Le parc en instruction localisé dans un rayon compris entre 5 et 10 km occupe un angle d'horizon de faible ampleur localisé dans un espace restreint situé entre deux parcs existants.

Ces deux parcs en instruction font que la densité éolienne augmente, qui passe ainsi à 0,13, démontrant ici encore un regroupement d'éoliennes sur un secteur faible.

L'espace libre maximal de 83,2° est préservé et l'angle d'horizon augmente très peu, franchissant ainsi très légèrement le seuil des 120°.

□ Depuis Broys

Un parc éolien existant ou accordé est localisé à moins de 5 km, et 7 autres sont localisés dans un rayon de 10 km. De plus, 3 parcs en instruction sont recensés, un à moins de 5 km et deux autres dans un rayon compris entre 5 et 10 km.



Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques permettant d'évaluer la densification éolienne due au projet :

		de 0 à 5 km	de 5 à 10 km
État actuel	Éoliennes existantes	9	37
	Angle d'horizon initialement occupé	12,7°	52,0°
	Densité	0,17	
	Espace libre maximal sans éoliennes	347,3°	109,1°
Avec le projet	Angle d'horizon occupé	12,7 + 27,3 = 40°	(52,0 - 8,4) + 27,3 = 70,9°
	Densité	0,21	
	Espace libre maximal sans éoliennes	191,8°	91,4°
Avec le projet et les parcs en instruction	Angle d'horizon occupé	40 + 25,3 = 65,3°	70,9 + (25,3 + 8,0 + 5,9) = 110,1°
	Densité	0,29	
	Espace libre maximal sans éoliennes	191,8°	91,4°

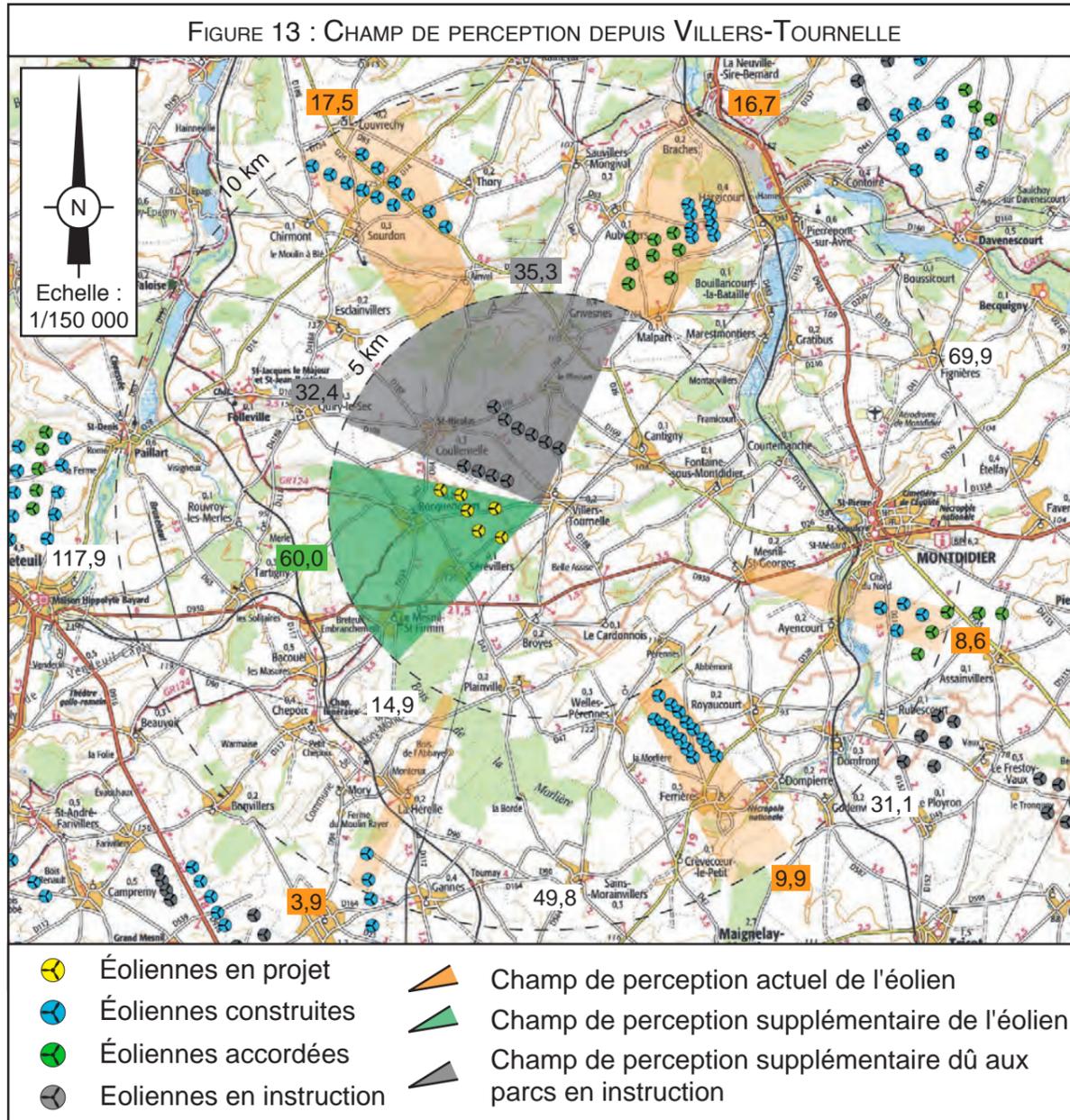
Le parc en instruction localisé dans un rayon de 5 km modifie légèrement l'angle d'horizon occupé ainsi que l'espace libre maximal sans éoliennes, étant donné qu'il est situé en partie en arrière du parc en projet depuis Broys. Les parcs en instruction localisés dans un rayon compris entre 5 et 10 km occupent des angles d'horizon de faible ampleur localisés dans des espaces restreints situés entre des parcs existants relativement proches.

Ces trois parcs en instruction font que la densité éolienne augmente, qui passe ainsi de 0,21 à 0,29, démontrant ici encore un regroupement d'éoliennes sur un secteur faible.

L'espace libre maximal de 91,4° est préservé et l'angle d'horizon augmente, tout en restant sous le seuil d'alerte, pour passer à 110,1°.

□ Depuis Villers-Tournelle

Aucun parc éolien existant ou accordé n'est localisé à moins de 5 km, mais 6 sont localisés dans un rayon de 10 km. De plus, 1 parc en instruction est recensé à moins de 5 km.



Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques permettant d'évaluer la densification éolienne due au projet :

		de 0 à 5 km	de 5 à 10 km
État actuel	Éoliennes existantes	0	51
	Angle d'horizon initialement occupé	0°	56,6°
	Densité	0	
	Espace libre maximal sans éoliennes	360°	117,9°
Avec le projet	Angle d'horizon occupé	0 + 60,0 = 60°	56,6 + 60,0 = 116,6°
	Densité	0,05	
	Espace libre maximal sans éoliennes	300,0°	69,9°
Avec le projet et les parcs en instruction	Angle d'horizon occupé	60 + 91,2 = 151,2°	116,6 + (32,4 + 35,3) = 183,4°
	Densité	0,09	
	Espace libre maximal sans éoliennes	198,2°	69,9°

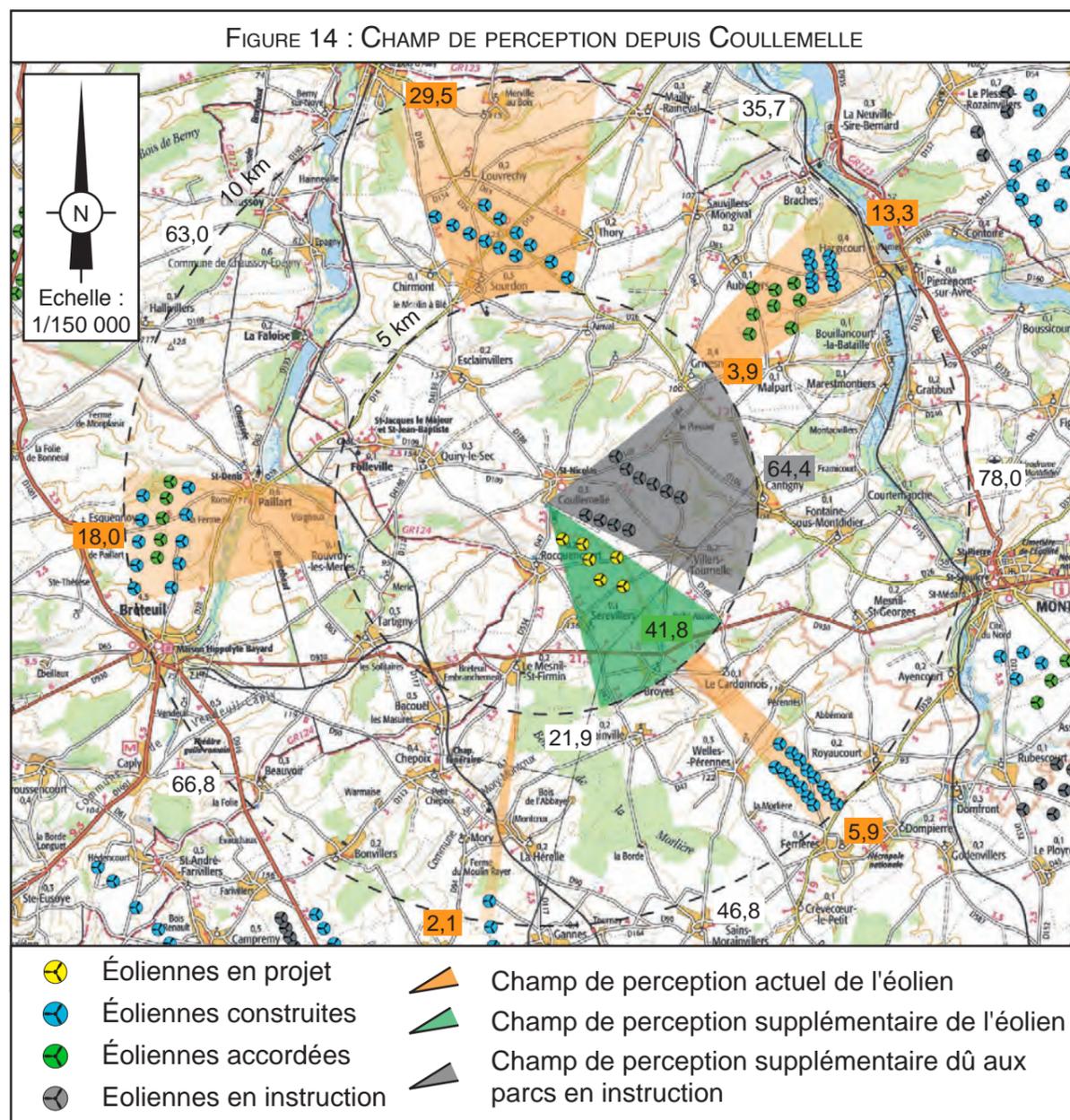
Le parc en instruction localisé dans un rayon de 5 km modifie l'angle d'horizon occupé ainsi que l'espace libre maximal sans éoliennes, étant donné qu'il est situé dans un angle différent de celui du parc en projet.

Ce parc en instruction fait que la densité éolienne augmente légèrement, pour passer de 0,05 à 0,09. Cette faible augmentation de la densité tend à prouver un étalement des deux parcs éoliens en projet.

Dans un rayon de 5 km, l'espace libre maximal est dorénavant de 198,2°, ce qui représente un angle de respiration très important. Dans un rayon de 10 km, l'espace libre maximal est maintenu à 69,9°, et l'angle d'horizon occupé passe à 183,4°.

□ Depuis Coullemelle

Aucun parc éolien n'est localisé à moins de 5 km, mais 7 sont localisés dans un rayon de 10 km.



Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques permettant d'évaluer la densification éolienne due au projet :

		de 0 à 5 km	de 5 à 10 km
État actuel	Éoliennes existantes	0	58
	Angle d'horizon initialement occupé	0°	68,8°
	Densité	0	
	Espace libre maximal sans éoliennes	360°	78,0°
Avec le projet	Angle d'horizon occupé	$0 + 41,8 = 41,8^\circ$	$(68,8 - 5,9) + 41,8 = 104,7^\circ$
	Densité	0,09	
	Espace libre maximal sans éoliennes	318,2°	67,3°
Avec le projet et les parcs en instruction	Angle d'horizon occupé	$41,8 + 64,4 = 106,2^\circ$	$104,7 + (64,4 - 3,9) = 165,2^\circ$
	Densité	0,10	
	Espace libre maximal sans éoliennes	246,8°	66,8°

Ainsi, le seuil d'alerte n'est dépassé pour aucun des indices dans un rayon de 5 km, mais dans un rayon de 10 km il est dépassé pour l'espace libre maximal sans éoliennes (67,3° au lieu de 90°), en sachant que cet indice était déjà dépassé avant de prendre en compte le projet (78,0° au lieu de 90°).

Le parc en instruction localisé dans un rayon de 5 km modifie l'angle d'horizon occupé ainsi que l'espace libre maximal sans éoliennes, étant donné qu'il est situé dans un angle différent de celui du parc en projet.

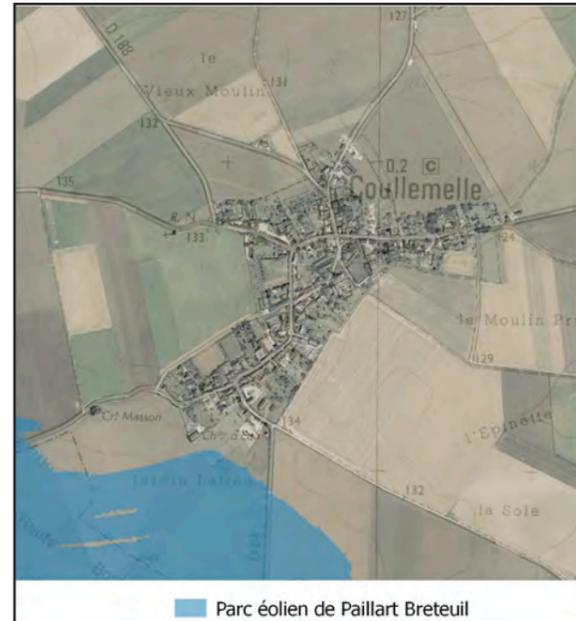
Ce parc en instruction fait que la densité éolienne augmente très légèrement, pour passer de 0,09 à 0,10. Cette très faible augmentation de la densité tend ici encore à prouver un étalement des deux parcs éoliens en projet.

Dans un rayon de 5 km, l'espace libre maximal est dorénavant de 246,8°, ce qui représente un angle de respiration très important. Dans un rayon de 10 km, l'espace libre maximal est maintenu à réduit à 66,8°, et l'angle d'horizon occupé passe à 165,2°.

Néanmoins, les parcs éoliens de Paillart Breteuil ne sont pas visibles depuis le village de Coullemelle, comme le démontre la ZVI présentée sur la Figure 15 présentée ci-dessous.

En effet, les parties les plus hautes (bouts de pales lorsque celles-ci passent au sommet) des éoliennes de ces parcs sont potentiellement visibles mais à plus de 300 m après la sortie Sud de Coullemelle par la VC n°3 ou la RD 84 en direction de Rocquencourt, ce qui ne correspond pas du tout à la notion de sortie immédiate du village.

FIGURE 15 : ZVI DES PARCS ÉOLIENS DE PAILLART BRETEUIL

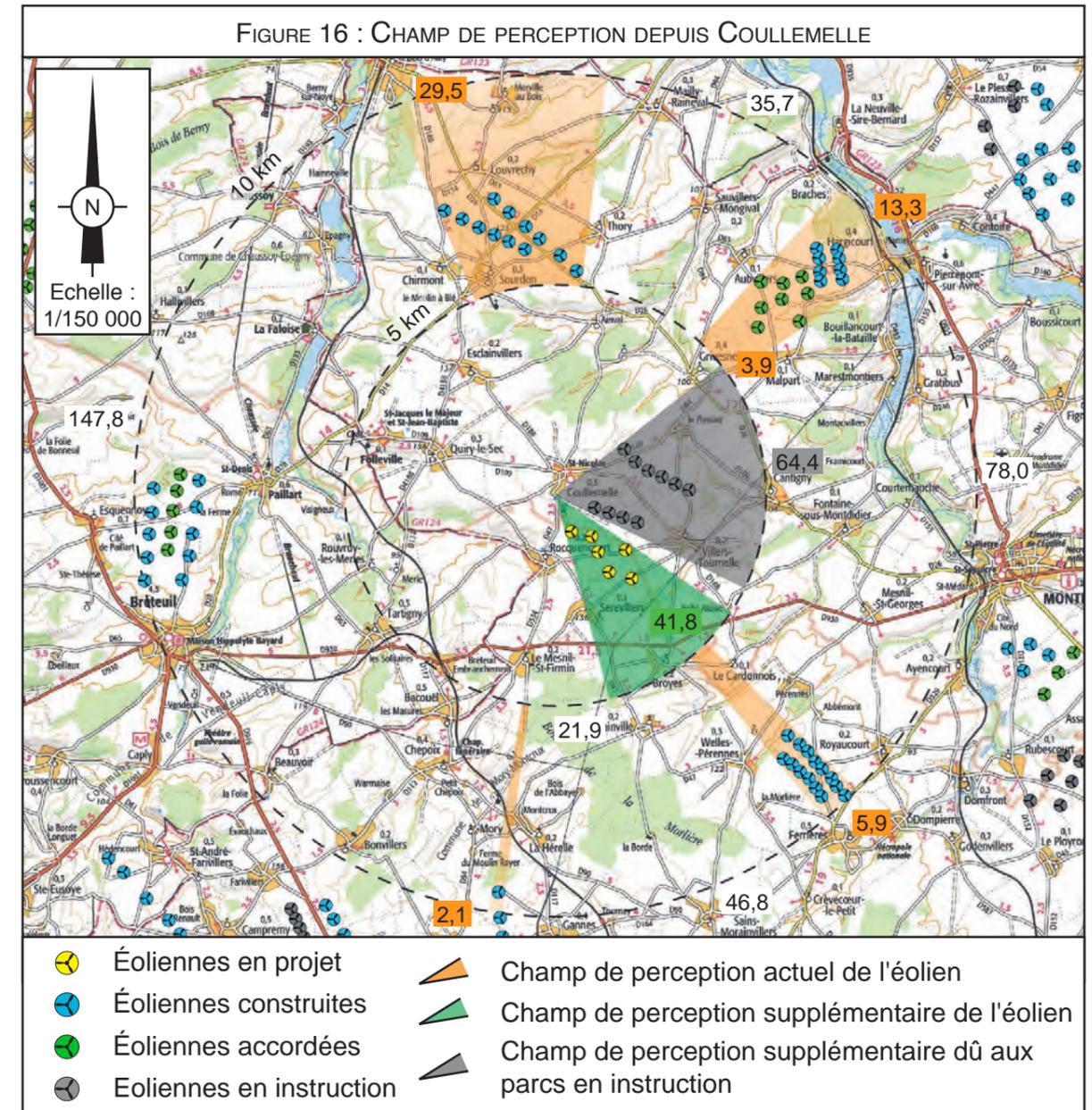


Compte tenu de ces éléments, il s'avère nécessaire de ré-évaluer les principales caractéristiques permettant d'évaluer la densification éolienne due au projet :

		de 0 à 5 km	de 5 à 10 km
État actuel	Éoliennes existantes	0	58
	Angle d'horizon initialement occupé	0°	50,8°
	Densité	0	
	Espace libre maximal sans éoliennes	360°	147,8°
Avec le projet	Angle d'horizon occupé	$0 + 41,8 = 41,8^\circ$	$(50,8 - 5,9) + 41,8 = 86,7^\circ$
	Densité	0,07	
	Espace libre maximal sans éoliennes	318,2°	147,8°
Avec le projet et les parcs en instruction	Angle d'horizon occupé	$41,8 + 64,4 = 106,2^\circ$	$86,7 + (64,4 - 3,9) = 147,2^\circ$
	Densité	0,11	
	Espace libre maximal sans éoliennes	246,8°	147,8°

Ainsi, le seuil d'alerte est dépassé pour l'angle d'horizon occupé (147,2°), et la densité est de 0,11, mais l'espace libre maximal sans éoliennes est dorénavant de 147,8°, ce qui représente un angle de respiration très important.

FIGURE 16 : CHAMP DE PERCEPTION DEPUIS COULLEMELLE



☐ Interprétation de la saturation visuelle en tenant compte des effets cumulés

Les résultats de cette étude théorique montrent que même avec le projet, une portion importante de l'horizon reste toujours dénuée d'éoliennes dans un rayon de 5 km (191,8° au minimum), là où les éoliennes sont les plus prégnantes.

Les parcs en instruction modifient parfois la saturation visuelle depuis les villages proches du projet. Ces modifications sont résumées ci-dessous :

- **Rocquencourt** : Le parc en instruction ne modifie ni l'espace libre maximal ni l'angle d'horizon occupé étant donné qu'il est situé dans le même axe que le parc en projet.
- **Sérévillers** : Ici également, le parc en instruction le plus proche ne modifie ni l'espace libre maximal ni l'angle d'horizon occupé étant donné qu'il est situé dans le même axe que le parc en projet. Le parc en instruction situé dans un rayon de 5 à 10 km ne modifie ces indices qu'à la marge.
- **Broyes** : Le parc en instruction le plus proche est situé pour partie en arrière du parc en projet. Ainsi, ce parc en instruction ne modifie que très légèrement l'espace libre maximal et l'angle d'horizon occupé, en restant en dessous des seuils d'alerte.
- **Villers-Tournelle** : Pour ce village, le parc en instruction ne modifie pas l'espace libre maximal dans un rayon de 10 km, mais l'angle d'horizon occupé est fortement augmenté, pour passer à 183,4°, avec une densité de 0,09, ce qui indique un étalement des parcs éoliens.
- **Coullemelle** : Le parc en instruction fait bondir la valeur de l'angle d'horizon occupé, de 86,7° à 147,2°, mais l'espace libre maximal est de 147,8° (en prenant en compte le fait que d'après la ZVI les éoliennes de Paillart Breteuil ne sont pas visibles).

Ainsi, les valeurs seuils sont dépassées par endroits, ou elles étaient déjà dépassées avant la prise en compte des effets cumulés, ou même du projet en lui-même pour les villages de Sérévillers, Coullemelle et Broyes, donc ceci ne modifie la situation actuelle qu'à la marge.

En ce qui concerne le village de Villers-Tournelle, on remarque une forte augmentation de l'angle d'horizon occupé.

Pour Rocquencourt et Sérévillers, étant donné que le parc en instruction le plus proche est situé dans le même axe que le parc en projet, les valeurs calculées ne sont pas modifiées.

Ainsi, on peut conclure que la prise en compte des effets cumulés fait que la situation demeure acceptable au vu de la situation avant la prise en compte du parc en instruction pour les villages de Sérévillers, Coullemelle et Broyes alors que l'on remarque une saturation visuelle plus ou moins marquée pour les villages de Rocquencourt et Villers-Tournelle.

F - IMPACTS POTENTIELS DE RAPPORT D'ÉCHELLE DÉFAVORABLE ET D'EFFET DE SURPLOMB SUR LES VALLÉES

Remarque de la MRAE : *L'autorité environnementale recommande de démontrer les impacts potentiels de rapport d'échelle défavorable et d'effet de surplomb sur les vallées.*

La photosimulation 29 (page 278 du dossier) et la photosimulation 35 (page 290 du dossier) présentent des vues prises depuis la RD 930, respectivement depuis l'arrière des vallées de la Noye et de l'Avre.

Depuis ces points de prise de vue, localisés environ 3 km en retrait de ces deux vallées, on ne distingue aucunement les vallées de la Noye et de l'Avre.

Même si l'on se rapproche de ces deux vallées, en empruntant des routes proches de celles-ci, on remarque que peu de routes sont localisées sur les flancs amont de ces vallées.

En effet, seules la RD 1001 au Sud de Breteuil pour la vallée de la Noye et les RD 214 et RD 935 pour la vallée de l'Avre permettraient potentiellement de visualiser l'effet de surplomb du projet sur ces vallées. Mais ces vallées sont relativement larges et peu profondes dans un rayon d'une dizaine de kilomètres autour du projet, et elles sont en grande partie boisées.

De ce fait, on remarque peu ces vallées qui apparaissent relativement masquées du fait de leur topographie et de la végétation qu'elles abritent.

De plus, les éoliennes ne sont pas localisées sur le plateau à proximité immédiate des vallées, mais à plus de 6 km de celles-ci.

Ainsi, le recul des éoliennes vis à vis des vallées, associé à la faible visibilité de ces vallées, conduit au fait que le projet ne présente pas de rapport d'échelle défavorable ni d'effet de surplomb.

Il pourrait potentiellement exister un risque de rapport d'échelle défavorable ou d'effet de surplomb sur les vallées en observant depuis un point situé plus au Nord, où les vallées sont plus profondes et où leur paysage tranche avec le paysage de plateau. Néanmoins, plusieurs parcs existants ou accordés sont localisés entre ces secteurs et le site du projet, et réduisent ainsi très fortement cet impact potentiel.

Enfin, la Figure 17 représente une coupe schématique Ouest / Est (scindée en deux parties) qui reproduit fidèlement la topographie du secteur.

On remarque ici encore le fait que les vallées de la Noye et de l'Avre sont des vallées peu encaissées, et relativement larges et évasées.

Les pointillés tracés sur cette coupe représentent les axes de perception depuis le fond de chacune des deux vallées pour observer le sommet des pales des machines du projet.

On constate ainsi qu'il sera très difficile d'observer le sommet des pales des éoliennes du projet depuis le fond de ces vallées, étant donné que celles-ci seront quasi-systématiquement masquées du fait du relief et de l'éloignement vis à vis de ces vallées.

G - IMPACTS DU PROJET SUR LES SILHOUETTES DES VILLAGES DE VILLERS-TOURNELLE, LE PLESSIER ET COULLEMELLE

Remarque de la MRAE : *L'autorité environnementale recommande d'identifier les impacts du projet sur les silhouettes des villages de Villers-Tournelle, Le Plessier et Coulemelle..*

Village de Villers-Tournelle : Comme nous l'indiquons dans le commentaire de la photosimulation n°25 (page 272 du dossier), prise depuis la sortie Sud du hameau de Le Plessier, nous pouvons localiser le village de Villers-Tournelle du fait de la présence des boisements en arrière-plan. De ce fait, la silhouette du village de Villers-Tournelle ne constitue à l'heure actuelle aucunement un repère lisible.

Hameau de Le Plessier : La photosimulation n°26 (page 275 du dossier) montre en effet la silhouette boisée du hameau du Plessier, qui constitue un motif identitaire du village-courtil. Comme nous l'avons indiqué dans le commentaire de cette photosimulation, les éoliennes du projet viennent s'insérer en arrière de cette silhouette boisée. Ceci peut éventuellement modifier la perception du profil du hameau, mais en aucun cas dénaturer son motif identitaire, auquel le projet ne touche pas.

Village de Coulemelle : En effet, d'après les photosimulations n°10 (page 247 du dossier) et n°18 (page 262 du dossier), les éoliennes du parc en projet donnent l'impression de dominer la partie Sud du village de Coulemelle, comme n'importe quel élément de grande hauteur implanté en arrière d'un village ou d'une zone urbanisée. A ce titre, sur cette simulation les éléments verticaux qui dominent le plus sont les poteaux électriques le long de la route. Le parc ne perturbe pas la perception du village, de sa silhouette ni de chacun des éléments du village.

Les éoliennes du projet sont visibles en arrière des silhouettes de ces différents villages ou hameau, à des hauteurs équivalentes à celles d'éléments plus proches (poteaux électriques), mais la présence des éoliennes ne perturbe pas la perception des silhouettes de ces villages qu'à la marge.

H - JUSTIFICATION DE L'ESTIMATION À UN NIVEAU "MODÉRÉ" DE L'ENJEU SUR LE PATRIMOINE ET NOTAMMENT L'ÉGLISE CLASSÉE DE COULLEMELLE

Remarque de la MRAE : *L'autorité environnementale recommande de démontrer la justification de l'estimation à un niveau "modéré" de l'enjeu sur le patrimoine, et notamment l'église classée de Coulemelle, au vu de la très grande proximité de cette église.*

L'estimation de l'enjeu, et donc du risque potentiel d'impact dû à la visibilité / co-visibilité sur la perception de l'église classée de Coulemelle a été défini d'après les panoramiques présentés dans l'étude, à savoir les panoramiques des photosimulations 09, 10, 14, 16, 17, 18, 24, 25 et 26.

Depuis l'entrée Est de Coulemelle (photosimulation n°09, page 244 de l'étude), le clocher de l'église n'est pas visible, il est masqué par les arbres implantés en bordure du village. Ainsi, depuis ce point l'enjeu est nul à très faible.

Depuis l'entrée Ouest de Coulemelle (photosimulation n°10, page 246 de l'étude), le clocher émerge au-dessus des arbustes. Des poteaux supportent de nombreux réseaux aériens, ce qui perturbe quelque peu la perception du clocher. De ce fait, depuis ce point l'enjeu est modéré.

Depuis la sortie Nord de Sérévillers (photosimulation n°14, page 254 de l'étude), le clocher de l'église de Coulemelle est à peine visible étant donné qu'il émerge difficilement au-dessus du sol, légèrement à droite de l'axe de la RD 47, en avant des éoliennes du parc éolien du Val de Noye. Ainsi, depuis ce point l'enjeu est nul à très faible.

Depuis la RD 930 en sortie Est du Mesnil-Saint-Firmin (photosimulation n°16, page 258 de l'étude), le clocher de l'église de Coulemelle apparaît à peine, au-delà du village de Rocquencourt. Le clocher émerge ici encore difficilement, et apparaît au même niveau que les éoliennes du parc éolien du Val de Noye. Ainsi, depuis ce point l'enjeu est nul à très faible.

Depuis la sortie Est de Quiry-le-Sec (photosimulation n°17, page 260 de l'étude), le clocher de l'église de Coulemelle se détache légèrement de la silhouette du village, et apparaît un peu plus haut que les arbres. L'enjeu sur la perception de l'église pourrait être modéré si les éoliennes du parc de Montdidier ne perturbaient pas déjà un peu la perception de l'église. Ainsi, depuis ce point l'enjeu est très faible à faible.

Depuis la RD 188 entre Esclainvillers et Coulemelle (photosimulation n°18, page 262 de l'étude), le clocher de l'église émerge faiblement du profil du village. Le parc éolien du Champ Feuillant (14 éoliennes situées à 8 km au Sud-Est de l'église) apparaît à côté de l'église, et le sommet de ces éoliennes semble être à la même hauteur que le clocher de l'église. Les éoliennes en projet s'étalent sur la droite de l'église, en surplombant le village. Seul le clocher de l'église et quelques arbres de haut jet paraissent discrètement ressortir dans le paysage ici dominé par les éoliennes. Étant donné que des éoliennes sont déjà situées en arrière plan de l'église de Coulemelle et apparaissent à la même hauteur que celle-ci, l'enjeu du projet sur la perception de l'église est réduit, et on peut donc dorénavant considérer un enjeu modéré.

Depuis la sortie Sud-Ouest du hameau du Plessier (photosimulation n°24, page 270 de l'étude), le clocher de l'église de Coulemelle ressort très faiblement de la silhouette boisée du village, et il est donc relativement difficilement perceptible. Les éoliennes du projet s'étalent sur le plateau dans l'axe de la route, mais elles ne modifient qu'à la marge la perception que l'on peut avoir de cette église du fait de sa difficile perception. Ainsi, depuis ce point l'enjeu est nul à très faible.

Depuis la sortie Sud du hameau du Plessier (photosimulation n°25, page 272 de l'étude), le clocher de l'église de Coulemelle ressort ici encore très faiblement de la silhouette boisée du village, et il est donc relativement difficilement perceptible. De même, les éoliennes du projet s'étalent sur le plateau dans l'axe de la route, mais elles ne modifient pas, ou très peu, la perception que l'on peut avoir de cette église du fait de sa difficile perception. Ainsi, depuis ce point l'enjeu est nul à très faible.

Depuis la RD 84 à la sortie Sud-Ouest de Grivesnes (photosimulation n°26, page 274 de l'étude), le clocher de l'église de Coulemelle ressort encore très faiblement du profil boisé du village, et il est donc assez difficilement perceptible. Les éoliennes du projet apparaissent en arrière-plan de la silhouette du hameau du Plessier, ce qui diminue ainsi leur perception dans le paysage. Ainsi, depuis ce point l'enjeu est nul à très faible.

L'enjeu du parc éolien sur la perception de l'église de Coulemelle est variable suivant les photosimulations présentées dans le dossier, à savoir :

- enjeu nul à très faible pour les photosimulations 09, 14, 16, 24, 25, 26,
- enjeu très faible à faible pour la photosimulation 17,
- enjeu faible à modéré sur les photosimulations 10, 18.

De ce fait, nous avons retenu un enjeu modéré du fait des risques de co-visibilité pour l'église de Coulemelle, ce qui correspond à l'enjeu maximum identifié avec toutes les photosimulations concernées.

Les autres monuments historiques, sites inscrits à l'UNESCO, sites classés/inscrits, sites patrimoniaux remarquables, ... sont à des distances nettement supérieures, et nous n'avons pas considéré d'enjeu supérieur à un enjeu modéré pour ces sites. Ainsi, cela explique pourquoi nous avons estimé à un niveau "modéré" l'enjeu du projet sur le patrimoine, et notamment en ce qui concerne l'église classée de Coulemelle.

I - REQUALIFICATION DE L'IMPACT SUR LES SITES PATRIMONIAUX DE FOLLEVILLE

Remarque de la MRAE : *L'autorité environnementale recommande de requalifier l'impact sur l'ensemble des sites patrimoniaux de Folleville.*

La tour du château de Folleville n'avait pas été fléchée, suite à une erreur, mais elle est fléchée dans le photomontage repris ci-après. La localisation de l'église et l'étendue du village sont également précisées.

En ce qui concerne la requalification de l'impact sur l'ensemble des sites patrimoniaux de Folleville, à savoir l'église (monument historique et site inscrit à l'UNESCO), le château (monument historique) et le village (site d'intérêt ponctuel), celle-ci est présentée ci-dessous.

➤ Eglise de Folleville

L'église de Folleville est masquée à la vue par le boisement localisé au Nord. Elle n'est visible que depuis ses abords immédiats, et depuis ces points le parc en projet n'est pas visible.

➤ Village de Folleville

Seules les toitures de quelques unes des maisons sont visibles depuis la RD 14 en venant depuis le Nord (photosimulation 21 présentée ci-après). En venant depuis le Sud du village, on ne peut pas observer en même temps le village et le parc en projet.

➤ Château de Folleville

Seule la tour du château est potentiellement visible depuis l'extérieur du village.

Le parc en projet est visible sur la gauche de la vue (photosimulation 21 présentée ci-après). Néanmoins, l'angle entre le parc en projet et la tour du château est d'environ 62°, alors que le parc est à 5,8 km du point de prise de vue.

D'autres parcs éoliens existants et accordés sont visibles depuis ce point, et sont localisés dans un angle de perception plus réduit entre ces parcs et la tour du château qu'entre le parc en projet et la tour du château :

- l'angle entre le parc éolien de la Croisette et la tour du château est d'environ 29°, alors que ce parc est à environ 13 km du point de prise de vue,
- les parcs éoliens de Noyers-Saint-Martin et de la Murette sont localisés en arrière de la tour du château avec un angle maximum de 12° alors que ces parcs sont à environ 14 km du point de prise de vue.
- enfin, l'angle entre les parcs éoliens de Breteuil / Esquennoy / Paillart (en partie visibles sur la droite de la vue) et la tour du château est d'environ 24°, alors que ces parcs sont à 5,8 km du point de prise de vue (même distance que le parc en projet).

De plus, l'angle entre le château d'eau et la tour du château est d'environ 20°, alors que le château d'eau est à environ 1,8 km du point de prise de vue.

Il faut également remarquer que le sommet des éoliennes du parc en projet apparaît à la même hauteur que les éoliennes des parcs éoliens de la Croisette, de Noyers-Saint-Martin et de la Murette, et le sommet des éoliennes en projet apparaît moins haut que le château d'eau présent à l'Est de Folleville, et qui attire beaucoup plus l'attention que la tour du château étant donné qu'il apparaît beaucoup plus imposant que cette dernière.

De plus, le point sommital des éoliennes des parcs de Breteuil / Esquennoy / Paillart apparaît très nettement plus haut que le sommet de la tour du château de Folleville.

Compte tenu des éléments présentés ci-avant, et listés ci-dessous, une co-visibilité très faible avec le château de Folleville nous paraît toujours logique, mais nous pensons qu'il n'est pas nécessaire de ré-évaluer l'impact sur l'ensemble des sites patrimoniaux de Folleville compte tenu de divers éléments présentés précédemment et listés ci-dessous :

- église non visible depuis l'extérieur du village ;
- village à peine visible depuis l'extérieur ;
- présence de nombreux parcs visibles dans un angle de perception plus restreint par rapport à la tour du château ;
- sommet des éoliennes du parc en projet à la même hauteur (ou plus bas) que les parcs existants ou accordés ;
- château d'eau apparaissant plus haut et étant plus massif que la tour du château.

• **Photosimulation 21 : Depuis la RD 14 entre Sourdon et Folleville (projet à 5 800 m)**

Plus au Nord-Est sur la RD 14, l'altitude plus élevée devrait permettre d'apercevoir le village de Folleville.

Cependant seuls sa silhouette boisée est perceptible au milieu d'une étendue relativement plane de plateaux cultivés.

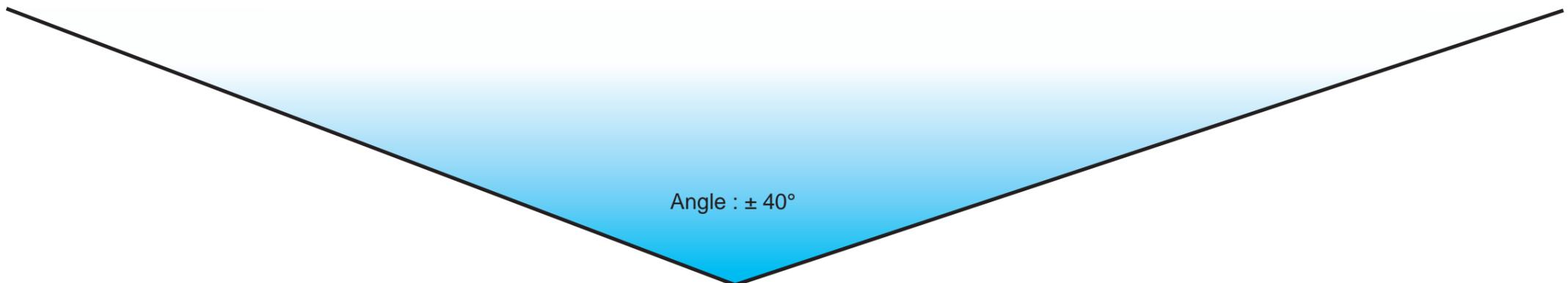
La tour du château apparaît néanmoins légèrement au-dessus de la haie de peupliers qui ceinture le site.

Le parc éolien quant à lui est visible mais dans un angle perpendiculaire à l'axe de la route, dans l'axe du parc éolien accordé du Champ Feuillant.

État initial - Vue panoramique



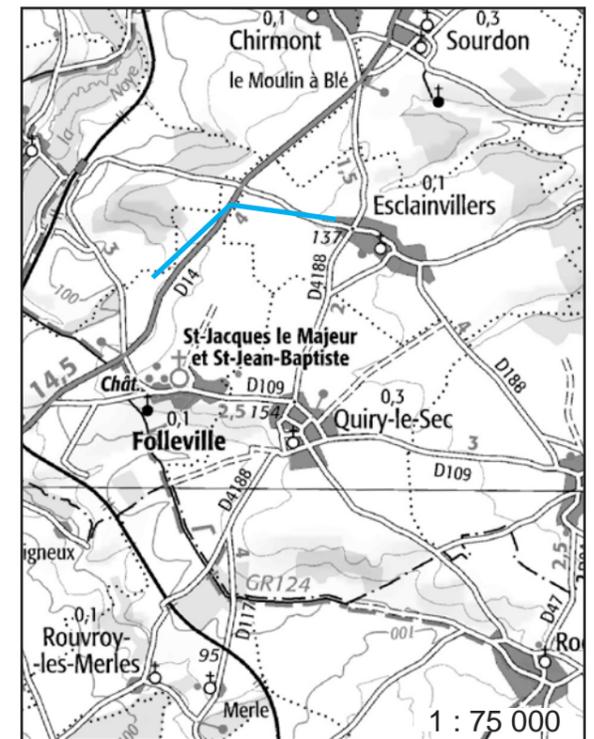
Simulation avec le projet : vue large, en perception réelle (à regarder avec une distance de 40 cm entre l'oeil et la photo)



Simulation avec le projet - Vue panoramique



Angle total de la vue : $\pm 80^\circ$ (feuille gauche et droite)



Angle : $\pm 40^\circ$

J - COMPLÉTER LES PHOTOMONTAGES

Remarque de la MRAE : *L'autorité environnementale recommande :*

- *de compléter les photomontages afin d'étudier l'impact sur l'église classée de Grivesnes, l'église de Rocquencourt et le cimetière militaire allemand de Montdidier ;*
- *de compléter l'analyse des enjeux identifiés dans l'étude d'impact (cimetière militaire de Montdidier, église de Rocquencourt et de Grivesnes) ;*
- *de revoir la qualification de l'impact concernant l'église inscrite de Coulemelle, l'église classée de Montdidier et l'église de Sérévillers.*

J.1 - PHOTOMONTAGES AFIN D'ÉTUDIER L'IMPACT SUR L'ÉGLISE CLASSÉE DE GRIVESNES, L'ÉGLISE DE ROCQUENCOURT ET LE CIMETIÈRE MILITAIRE ALLEMAND DE MONTDIDIER

Nous présentons ci-après des photomontages réalisés depuis les abords immédiats de l'église de Grivesnes, ainsi que depuis l'Est de Grivesnes pour traiter de la visibilité depuis l'église de Grivesnes et de la co-visibilité avec cette même église.

Le troisième photomontage présenté traite de la visibilité depuis le cimetière allemand de Montdidier.

Enfin, le dernier photomontage présente la co-visibilité du projet avec l'église de Rocquencourt.

On note ainsi une très légère co-visibilité avec le clocher de l'église classée de Grivesnes, mais aucune visibilité depuis cette église.

On ne remarque pas non plus de visibilité depuis le cimetière militaire allemand de Montdidier, et compte tenu de sa position, en ville, aucune co-visibilité entre ce cimetière militaire et le parc en projet n'est attendue.

On remarque également une co-visibilité avec l'église de Rocquencourt (qui n'est pas un monument historique), mais celle-ci ne parasite que d'une façon mineure la perception de l'église.

Ainsi, l'impact sur l'église de Rocquencourt peut être considéré comme faible à modéré.

J.2 - COMPLÉMENT D'ANALYSE DES ENJEUX IDENTIFIÉS DANS L'ÉTUDE D'IMPACT (CIMETIÈRE MILITAIRE DE MONTDIDIER, ÉGLISE DE ROCQUENCOURT ET DE GRIVESNES)

➔ Analyse complémentaire des enjeux sur le cimetière militaire de Montdidier

Étant donné que le cimetière militaire de Montdidier est situé en ville, avec de nombreux bâtiments aux abords, cela supprime tout risque de visibilité du projet depuis le cimetière.

De plus, le cimetière militaires allemand étant boisé, et de nombreuses maisons étant implantées entre ce cimetière et le parc en projet, cela limite très fortement le risque de co-visibilité du cimetière militaire allemand et du parc en projet.

Ainsi, comme nous l'avons déjà estimé dans le dossier (monuments historiques sur les plateaux), le cimetière militaire allemand présente un enjeu modéré vis à vis du projet éolien.

➔ Analyse complémentaire des enjeux sur l'église de Rocquencourt

Il faut tout d'abord signaler que l'église de Rocquencourt n'est pas un monument historique, et n'est donc pas protégée à ce titre.

L'église de Rocquencourt est localisée dans la partie Nord du village, dans une zone qui comporte relativement peu de bâtiments, mis à part du côté Est, où se situe la zone d'implantation potentielle. De ce fait, les éoliennes du projet sont susceptibles d'être visibles depuis les abords immédiats de l'église.

En ce qui concerne la co-visibilité potentielle entre les éoliennes du projet et l'église, on remarque que l'église se détache quelque peu des autres bâtiments du village compte tenu de ses dimensions (grand bâtiment avec un clocher qui dépasse les autres bâtiments) et de sa couleur (l'église est en pierres blanches) qui se démarque des autres bâtiments du village.

De ce fait, l'église de Rocquencourt, au même titre que le village de Rocquencourt en lui-même, présente un enjeu assez fort vis à vis du projet, comme nous l'avons déjà signalé dans l'étude (page 153 - "enjeux locaux - villes, villages, hameaux et silhouettes urbaines").

➔ Analyse complémentaire des enjeux sur l'église de Grivesnes

L'église de Grivesnes est située à environ 4,6 km des éoliennes les plus proches .

Cette église est bordée au Nord et à l'Est par un boisement qui limite fortement le risque de co-visibilité. Des co-visibilités pourront éventuellement être réalisées depuis la RD 26A entre Malpart et Grivesnes.

La situation de l'église de Grivesnes, en ville avec des arbres et des bâtiments à proximité, réduit fortement le risque de visibilité du projet éolien depuis les abords immédiats de l'église.

Ainsi, comme nous l'avons déjà estimé dans le dossier (monuments historiques sur les plateaux), l'église de Grivesnes présente un enjeu modéré vis à vis du projet éolien.

• **Photosimulation 37 : Depuis la RD 26A en direction de Grivesnes (projet à 4 750 m)**

Nous nous trouvons ici sur la RD 26A entre Malpart et Grivesnes, à proximité de l'entrée du village de Grivesnes.

Bien que le village de Grivesnes dispose de nombreux filtres visuels, quelques maisons et hangars sont visibles à la périphérie du village. On aperçoit également, entre deux arbres de haut jet, le clocher de l'église de Grivesnes.

Le clocher de l'église de Grivesnes n'est pas visible lorsque l'on est plus à l'Est sur la RD 26A, étant donné qu'il est masqué par le boisement situé en bordure Nord-Est du village.

Sur la gauche de la silhouette boisée du village, l'horizon est dégagé et permet de dévoiler un paysage de plateau ouvert.

Les éoliennes du projet apparaissent au loin sur le plateau. Elles ne perturbent pas la perception de l'église de Grivesnes, étant donné que celle-ci apparaît furtivement entre les arbres de haut jet, seulement depuis les abords proches du village.

Les éoliennes du parc de l'Épinette apparaissent sur le plateau, en avant du parc en projet.

État initial - Vue panoramique

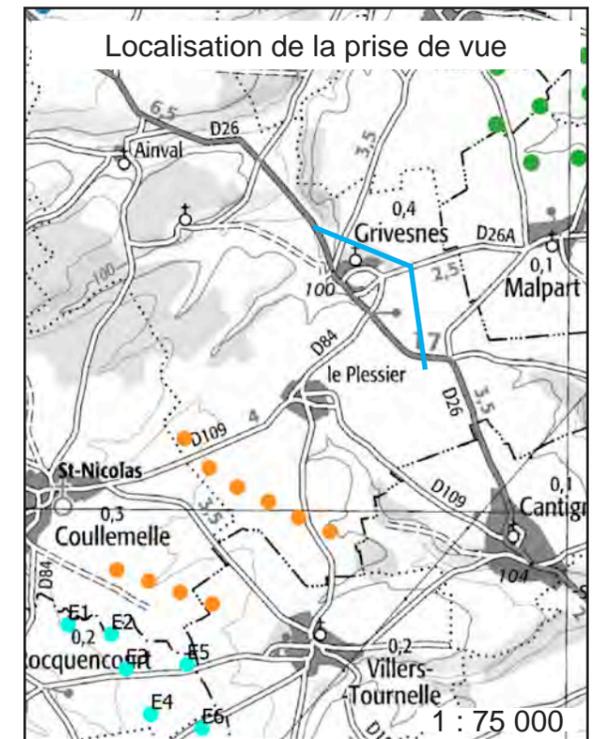


Simulation avec le projet : vue large, en perception réelle (à regarder avec une distance de 40 cm entre l'oeil et la photo)



Angle : ± 40°

Simulation avec le projet - Vue panoramique



Angle total de la vue : $\pm 80^\circ$ (feuille gauche et droite)

Angle : $\pm 40^\circ$

• **Photosimulation 38 : Depuis l'église de Grivesnes (projet à 4 600 m)**

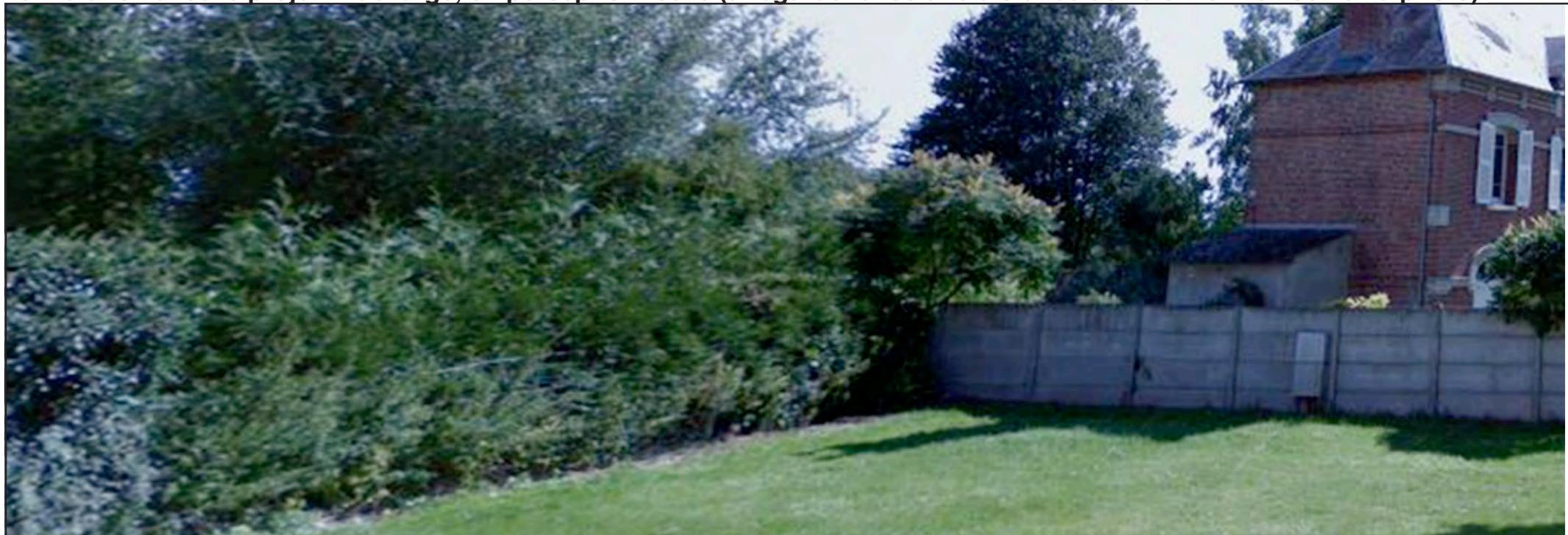
Nous sommes ici au pied de l'église de Grivesnes. L'horizon est totalement fermé, du fait de la présence d'arbres et de bâtiments présents dans le village.

Les éoliennes du projet sont toutes masquées par les bâtiments.

État initial - Vue panoramique



Simulation avec le projet : vue large, en perception réelle (à regarder avec une distance de 40 cm entre l'oeil et la photo)

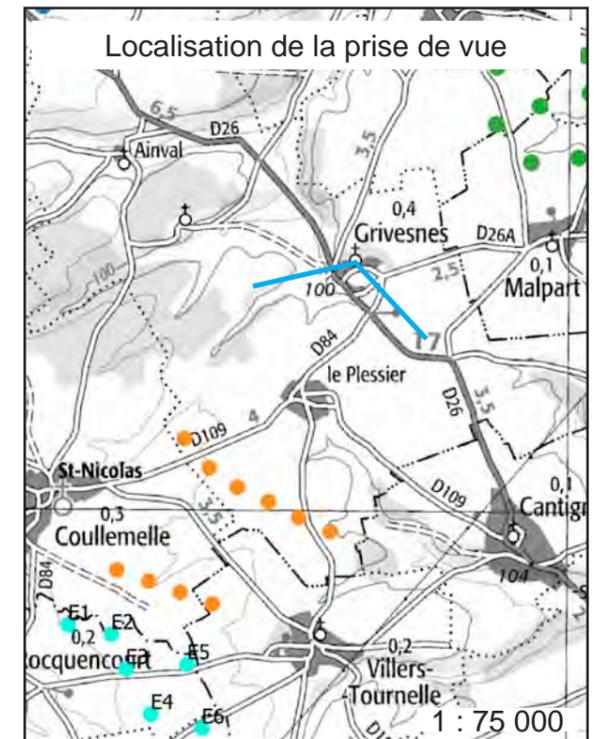


Angle : $\pm 40^\circ$

Simulation avec le projet - Vue panoramique



Angle total de la vue : $\pm 80^\circ$ (feuille gauche et droite)



Angle : $\pm 40^\circ$

• **Photosimulation 39 : Depuis le cimetière militaire allemand de Montdidier (projet à 9 200 m)**

Nous sommes ici dans le cimetière militaire allemand de Montdidier.

Ce cimetière est implanté dans la portion Nord de Montdidier, sur le sommet du versant Est de la vallée de l'Avre.

Depuis le cimetière militaire, on aperçoit au premier plan les croix de la nécropole nationale, puis le cimetière civil de Montdidier, et enfin en arrière-plan les habitations de la ville, ainsi que le château d'eau qui surplombe l'ensemble.

Les éoliennes du projet sont masquées par les toitures des différents bâtiments.

État initial - Vue panoramique



Simulation avec le projet : vue large, en perception réelle (à regarder avec une distance de 40 cm entre l'oeil et la photo)

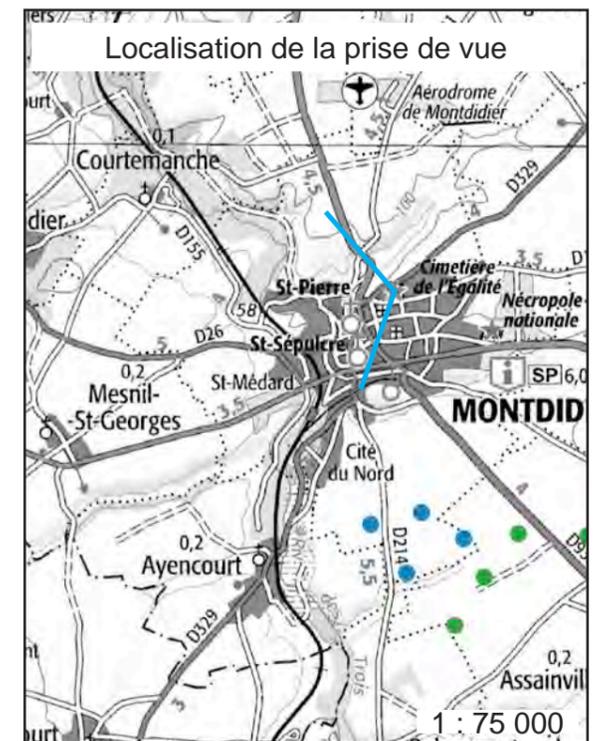


Angle : $\pm 40^\circ$

Simulation avec le projet - Vue panoramique



Angle total de la vue : $\pm 80^\circ$ (feuille gauche et droite)



Angle : $\pm 40^\circ$

• **Photosimulation 40 : Depuis l'entrée de Rocquencourt (projet à 1 200 m)**

Nous sommes ici à l'entrée Sud de Rocquencourt, par la RD 534.

Avant d'arriver aux abords de Rocquencourt, la route est bordée d'alignements d'arbres de part et d'autre de la route, qui réduisent fortement la perception de l'église du village.

En arrivant à l'entrée du village, l'axe de la route, bordée de talus, nous permet de redécouvrir l'église qui semble dominer le village.

Les éoliennes du projet, ainsi que celles en instruction du parc de l'Épinette sont en partie visibles sur la droite de la vue.

Les éoliennes dominent quelque peu le paysage, ainsi que l'église de Rocquencourt, mais étant donné qu'elles ne sont pas situées en arrière de l'église, ni dans le même axe de vue que celle-ci, leur présence ne perturbe pas l'observation de l'église.

État initial - Vue panoramique



Simulation avec le projet : vue large, en perception réelle (à regarder avec une distance de 40 cm entre l'oeil et la photo)

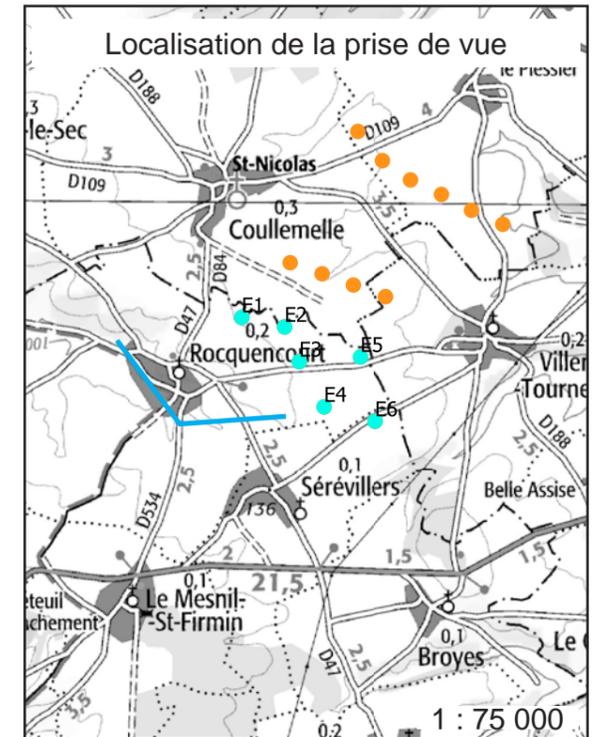


Angle : ± 40°

Simulation avec le projet - Vue panoramique



Angle total de la vue : $\pm 80^\circ$ (feuille gauche et droite)



Angle : $\pm 40^\circ$

J.3 - RÉVISION DE LA QUALIFICATION DE L'IMPACT CONCERNANT L'ÉGLISE INSCRITE DE COULEMELLE, L'ÉGLISE CLASSÉE DE MONTDIDIER ET L'ÉGLISE DE SÉRÉVILLERS

➔ Impact sur l'église inscrite de Coullemelle

Comme nous l'avons démontré au chapitre "H - Justification de l'estimation à un niveau "modéré" de l'enjeu sur le patrimoine et notamment l'église classée de Coullemelle", page 22 de ce dossier de réponse à la MRAE, la qualification d'un impact modéré vis à vis de l'église de Coullemelle nous paraît justifiée.

En effet, comme nous pouvons le voir depuis l'entrée Ouest de Coullemelle (photosimulation n°10, page 246 de l'étude), le clocher émerge au-dessus des arbustes. La nacelle de l'éolienne la plus proche arrive sensiblement au même niveau que le haut du clocher de l'église, alors que le sommet de l'éolienne la plus éloignée apparaît à un niveau plus bas que le haut du clocher de l'église. Ainsi, depuis ce point l'enjeu est faible à modéré.

➔ Impact sur l'église de Sérévillers

Il faut tout d'abord signaler que l'église de Sérévillers n'est pas un monument historique, et n'est donc pas protégée à ce titre.

Cette église est située en limite Sud du village, et relativement isolée des autres bâtiments du village. De ce fait, il était certain que les éoliennes du projet seraient visibles en même temps que l'église depuis ses abords.

On peut ainsi voir sur la photosimulation n°1 (page 228), l'église de Sérévillers qui se détache du village sur la gauche de la vue, et les éoliennes du projet qui apparaissent sur sa droite, au niveau du paysage de plaine, avec des éoliennes d'autres parcs qui apparaissent en arrière.

Sur la photosimulation n°15 (page 256), prise depuis les abords immédiats de l'église, on note immédiatement la présence de 3 des éoliennes du projet qui apparaissent sur la droite de l'église, et qui présentent une hauteur maximale inférieure à la hauteur de la nef. On remarque ainsi que ces éoliennes ne prennent pas le dessus sur la perception de l'église depuis ses abords.

Sur la photosimulation n°16 (page 258), le clocher de l'église de Sérévillers émerge sur la partie Sud de la silhouette boisée du village, et son sommet apparaît sensiblement à la même hauteur que les arbres les plus hauts du village. Plusieurs parcs éoliens apparaissent déjà au loin, et tout comme le parc en projet, ne perturbent la perception de cette église.

De plus, ces deux vues permettent une parfaite illustration d'un paysage mélangeant l'ancien, avec l'église et la silhouette du village qui n'a que très peu changé en 70 ans, et les éoliennes qui symbolisent la modernité.

De ce fait, bien que l'église de Sérévillers, au même titre que le village de Sérévillers en lui-même, présente un enjeu assez fort vis à vis du projet, comme nous l'avons déjà signalé dans l'étude (page 153 - "enjeux locaux - villes, villages, hameaux et silhouettes urbaines"), l'impact du projet sur cette église est faible à modéré, d'autant plus que cette église n'est pas un monument historique.

➔ Impact sur l'église classée de Montdidier

Le photomontage n°35 (page 290 de l'étude) présente une vue depuis la RD 930 à l'Est de Montdidier. Celui-ci présente une vue avec un paysage varié, avec un plateau ouvert agrémenté d'éoliennes sur la gauche de la route, et des boisements qui bloquent la vue au loin sur la droite de la route.

Le clocher de l'église Saint-Pierre de Montdidier apparaît légèrement sur la droite de l'axe de la RD 930, entre les boisements et un groupe d'arbres implantés en bordure Sud de la RD 930.

Le plateau qui s'étend au Sud de la RD 930 accueille plusieurs parcs éoliens, dont ceux du Champ Feuillant et du Moulin à cheval (distant d'environ 3 km), dont les éoliennes se détachent nettement sur la gauche de la RD 930, avec un angle inférieur à 30° entre le clocher de l'église Saint-Pierre et les éoliennes.

La photosimulation n°35, présentée ci-contre avec un calage de la vue en perception réelle adapté à la réponse à la remarque de la MRAE*. On peut ainsi voir que de nombreuses éoliennes sont visibles dans le même angle de vue que le clocher de l'église de Montdidier.

On peut donc conclure que le projet présente un impact négligeable sur l'église Saint-Pierre de Montdidier.

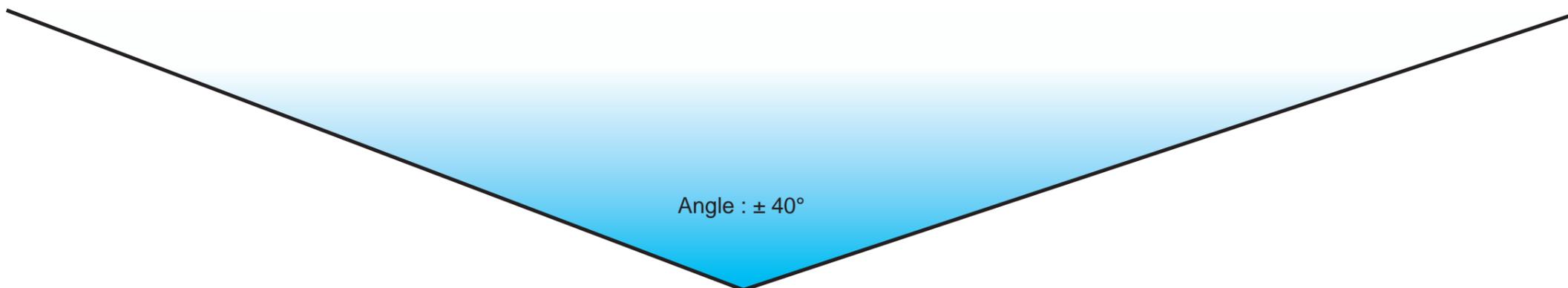
* : La vue large, en perception réelle, a été très légèrement décalée sur la gauche (Sud) par rapport à la vue initiale, afin de voir les parcs éoliens présents au Sud du point de prise de vue. Le calage initial ne permettait pas de voir ces parcs.

- Photosimulation 35 : Depuis la RD93 en direction de Montdidier (projet à 11 830 m)

État initial - Vue panoramique



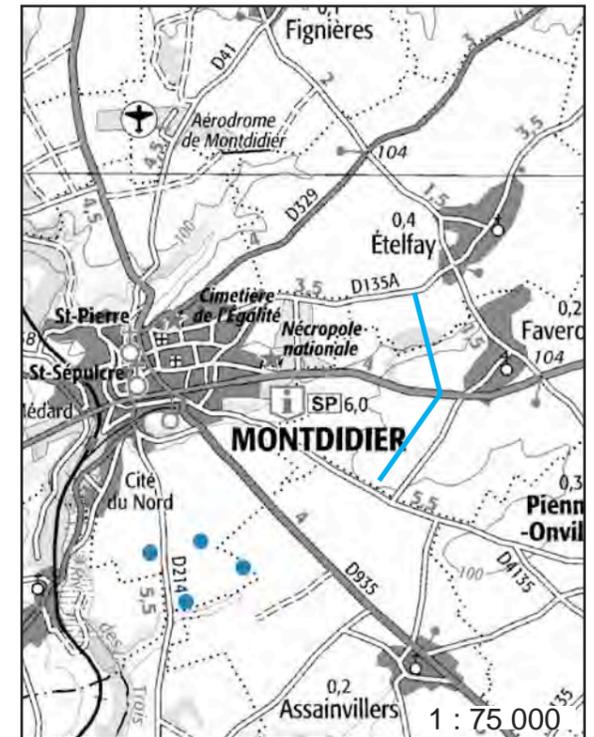
Simulation avec le projet : vue large, en perception réelle (à regarder avec une distance de 40 cm entre l'oeil et la photo)



Simulation avec le projet - Vue panoramique



Angle total de la vue : $\pm 80^\circ$ (feuille gauche et droite)



Angle : $\pm 40^\circ$

K - MESURES D'ÉVITEMENTS, DE RÉDUCTION OU DE COMPENSATION

Remarque de la MRAE : *L'autorité environnementale recommande de proposer des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation pour les impacts apparaissant comme forts à très forts dans l'étude d'impact.*

Comme nous l'avons déjà signalé dans l'étude, nous ne considérons pas que le projet induit des impacts forts à très forts.

De ce fait, nous ne proposons pas de mesures de compensation.

Des mesures d'évitement et de réduction ont été mises en oeuvre en amont du projet, avec un travail préalable d'investigation sous la forme d'un diagnostic paysager, suivi de réunions de concertation avec tous les partenaires du projet. Cette démarche a permis d'affiner les implantations possibles du parc éolien sur le plateau en fonction de l'impact paysager généré.

Des mesures "amont" ont donc déjà été prises, au préalable, pour supprimer ou réduire un certain nombre d'impacts. Celles-ci ont déjà été développées dans le dossier.

L - BANDES ENHERBÉES À PLUS DE 200 M DES ÉOLIENNES

Remarque de la MRAE : *L'autorité environnementale recommande la création de bande enherbée à plus de 200 m des éoliennes pour ne pas attirer les chiroptères.*

Le projet ne réalisera pas de bandes enherbées au niveau du chemin d'accès à l'éolienne E1, dans un rayon de 200 m autour de cette éolienne.

M - AUTRES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Remarque de la MRAE : *L'autorité environnementale recommande de proposer d'autres mesures d'accompagnement (favoriser des habitats appropriés...) et de réaliser la sauvegarde des nichées sur toute la période d'exploitation du parc éolien.*

La sauvegarde de nichées de busards sera menée, conformément à l'engagement initial, sur une durée de 3 années, puis une fois au bout de 10 ans.

En plus des plantations prévues avec la commune de Rocquencourt, Energieteam a signé des conventions avec des exploitants agricoles du secteur afin de mettre en place 5.8 ha de jachères

Les conventions signées avec les exploitants agricoles sont présentées en annexe.

Pour rappel, la surface soustraite au sol par le projet est évaluée à 1,68 ha pour les 6 éoliennes du projet (Cf. chapitre "B2.6.4.2 - Impacts indirects", page 189 du dossier).

Ainsi, les mesures présentées ci-dessous créent de nouvelles zones de chasse et/ou de reproduction pour l'ensemble de la population avifaunistique et chiroptérologique identifiée sur le site.

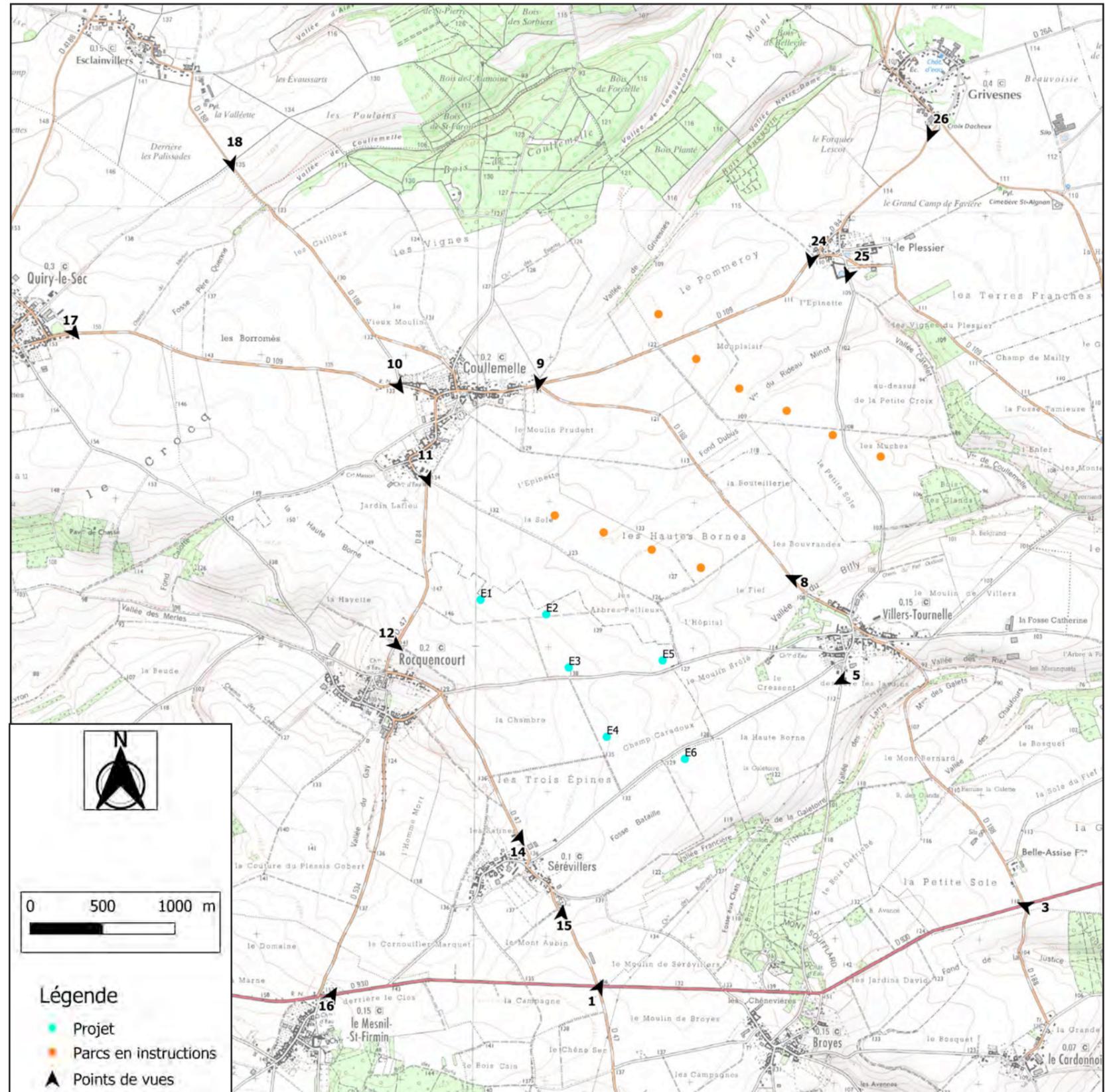
N - PRISE EN COMPTE DES EFFETS CUMULÉS PAYSAGERS AVEC LE PARC ÉOLIEN DE L'EPINETTE

En effet, en complément des réponses aux remarques de la MRAE, présentées précédemment, nous tenons à présenter des photomontages qui prennent en compte les effets cumulés paysagers de certains parcs éoliens proches.

Ce complément a pour but de compléter l'étude paysagère suite à l'évolution du contexte éolien. En effet, plusieurs parcs éoliens, dont le parc éolien de l'Épinette, ont obtenus un avis de la MRAE.

Le parc éolien de l'Épinette, qui propose 10 éoliennes, est localisé à environ 500 m au Nord du projet.

17 photosimulations (1, 3, 5, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 24, 25, 26, 32 et 34) ont été sélectionnées de l'étude d'impact, afin d'étudier l'impact cumulé avec ces parcs.



• **Photosimulation 1 : Depuis l'intersection entre la RD 930 et la RD 47 (projet à 1 340 m)**

Au carrefour de la RD 930 et de la RD 47, le paysage est plat et offre peu de diversité.

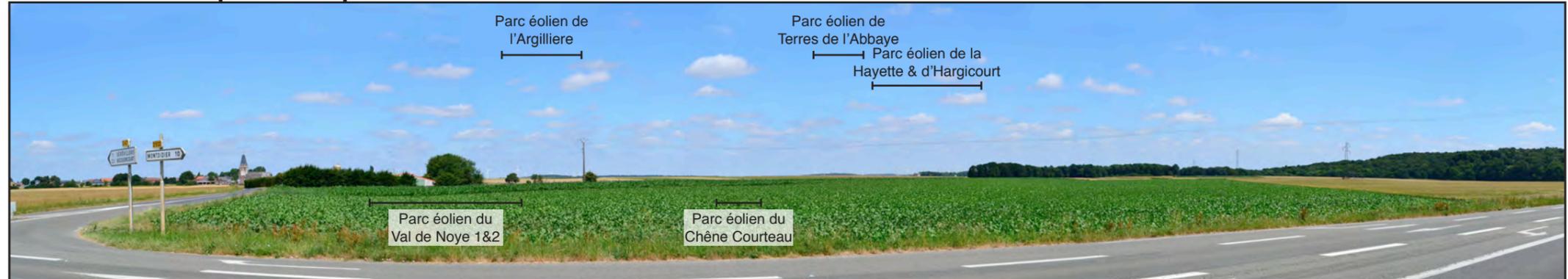
Le village de Sérévillers se devine par son église et ses quelques installations agricoles masquées par des haies denses.

Au milieu de la plaine agricole, des lignes moyennes et haute tension prennent place. Le Bois de Villers est lui aussi bien présent le long de la RD 930. Plus loin et lors de bonnes conditions de visibilité, des parcs éoliens peuvent être entrevus au loin.

Le parc éolien semble se tenir dans l'axe de la ligne électrique aérienne. Sa disposition s'apparente à une ligne simple d'éoliennes.

Le parc éolien de l'Épinette apparaît en arrière du parc en projet, et densifie ainsi la présence d'éoliennes sur le plateau.

État initial - Vue panoramique

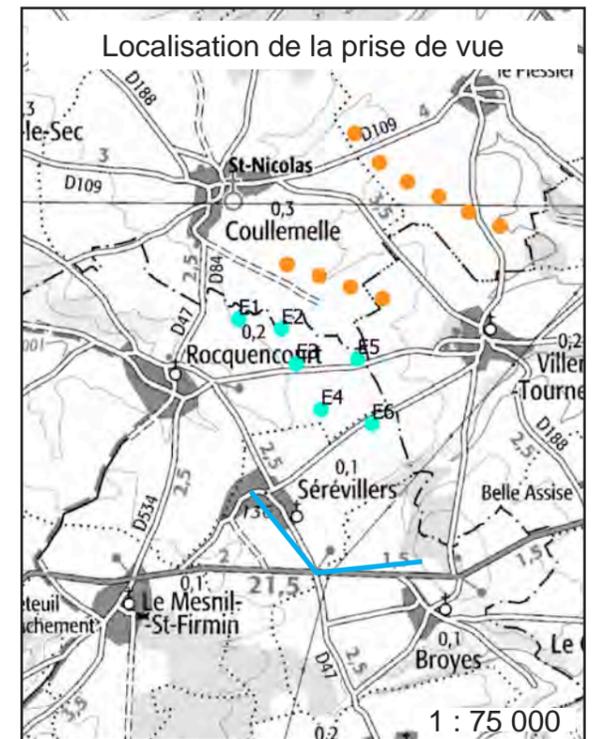


Simulation avec le projet : vue large, en perception réelle (à regarder avec une distance de 40 cm entre l'oeil et la photo)

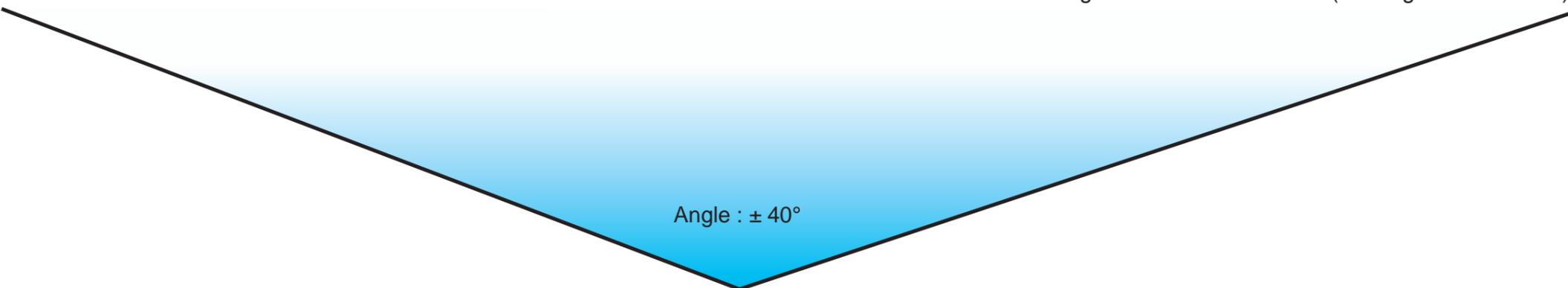


Angle : ± 40°

Simulation avec le projet - Vue panoramique



Angle total de la vue : $\pm 80^\circ$ (feuille gauche et droite)



• **Photosimulation 3 : Depuis le croisement entre la RD 188 en direction de Villers-Tournelle et la RD 930 (projet à 2 260 m)**

La RD 930 offre ici peu de repères visuels. Une ligne boisée s'enfonce plus ou moins dans l'horizon. Des plantations de résineux, plus proches, délimitent les premières habitations du hameau de Belle Assise

Les éoliennes s'érigent au dessus des boisements dans l'angle formé par le croisement.

Le parc de l'Épinette apparaît sur la droite du parc en projet, et semble étendre l'ensemble éolien. Certaines des éoliennes du parc de l'Épinette semblent surplomber hameau de Belle époque

État initial - Vue panoramique



Simulation avec le projet : vue large, en perception réelle (à regarder avec une distance de 40 cm entre l'oeil et la photo)

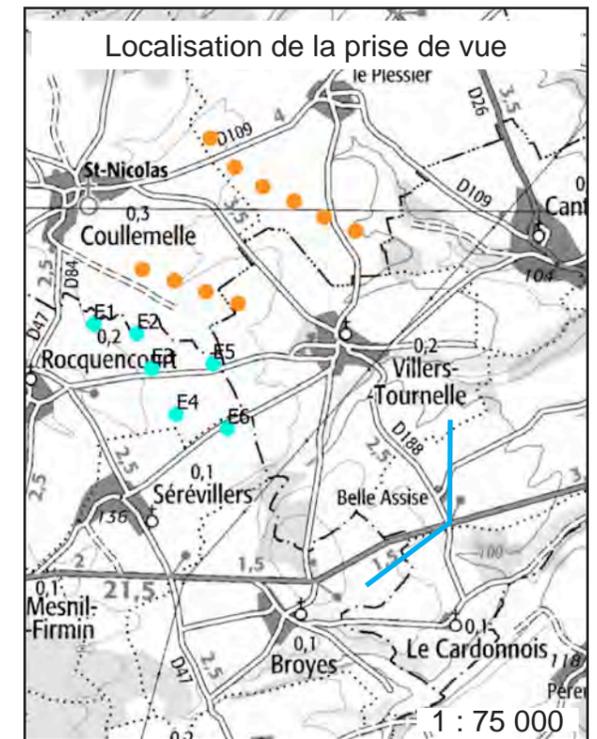


Angle : ± 40°

Simulation avec le projet - Vue panoramique



Angle total de la vue : $\pm 80^\circ$ (feuille gauche et droite)



Angle : $\pm 40^\circ$

• **Photosimulation 5 : Depuis le Sud-Ouest de Villers-Tournelle (projet à 1 200 m)**

En sortie Sud-Ouest de Villers-Tournelle le paysage est composé de champs ouverts et de quelques boisements. Les installations anthropiques sont plus rares, seule la toiture d'un bâtiment agricole apparaît légèrement sur la gauche de la vue.

Les éoliennes apparaîtront dans ce vaste espace ouvert selon une structure quasi linéaire.

Ici encore, le parc de l'Épinette apparaît sur la droite des éoliennes du projet, donne l'impression d'étendre l'ensemble éolien.

État initial - Vue panoramique



Simulation avec le projet : vue large, en perception réelle (à regarder avec une distance de 40 cm entre l'oeil et la photo)

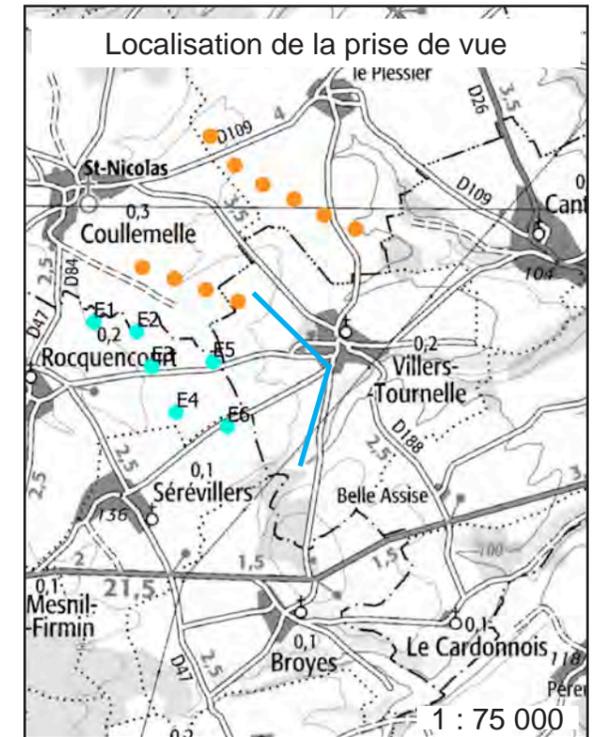


Angle : $\pm 40^\circ$

Simulation avec le projet - Vue panoramique



Angle total de la vue : $\pm 80^\circ$ (feuille gauche et droite)



Angle : $\pm 40^\circ$

• **Photosimulation 8 : Depuis la RD 188 entre Villers-Tournelle et Coullemelle (Projet à 1 000 m)**

Dès la sortie du village de Villers-Tournelle le paysage, très ouvert, contraste avec la fermeture du bourg de Villers-Tournelle. L'horizon marque fortement sa linéarité, le paysage est peu diversifié.

Le parc éolien apparaîtra selon une double ligne. Son axe étant différent de celui de la route il sera malgré tout peu visible des automobilistes.

Le parc de l'Épinette apparaît également sur la plateau, et les éoliennes de ces deux parcs donnent l'impression de se compléter.

État initial - Vue panoramique

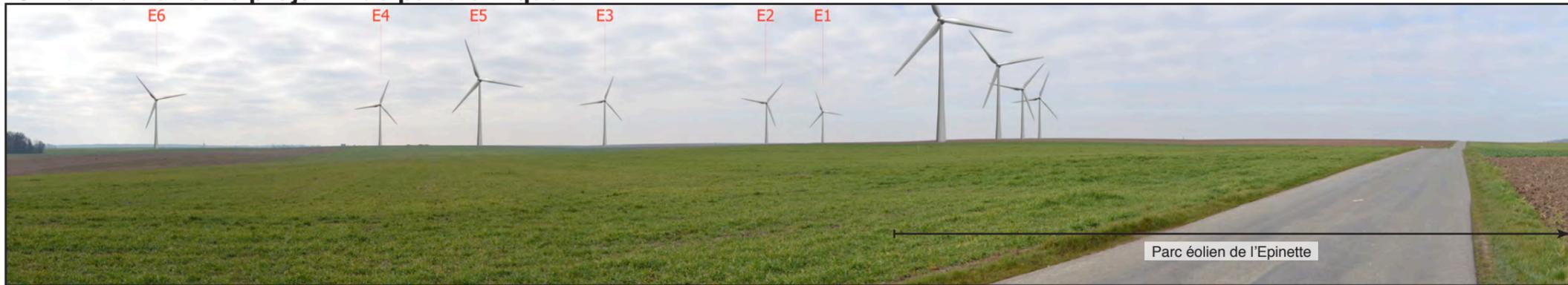


Simulation avec le projet : vue large, en perception réelle (à regarder avec une distance de 40 cm entre l'oeil et la photo)

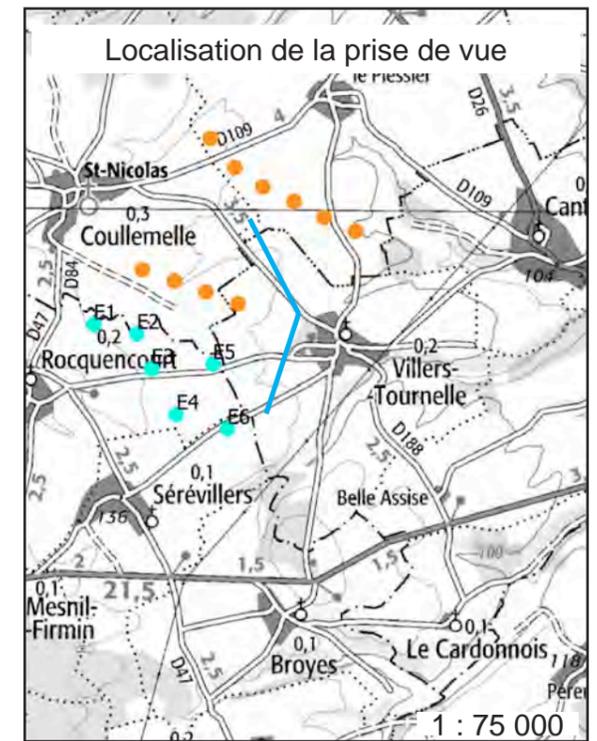


Angle : $\pm 40^\circ$

Simulation avec le projet - Vue panoramique



Angle total de la vue : $\pm 80^\circ$ (feuille gauche et droite)



Angle : $\pm 40^\circ$

• **Photosimulation 9 : Depuis l'Est de Coullemelle (projet à 1 540 m)**

Depuis l'entrée Est de Coullemelle, le site d'implantation est situé quasi perpendiculairement à l'axe de la route. La zone du projet offre un paysage linéaire peu diversifié. Le village se signale quant à lui par sa silhouette boisée.

La configuration du parc éolien en double ligne est lisible. Le parc sera cependant peu perceptible pour un usager empruntant cet axe du fait de l'angle important formé avec la route.

Ici encore, le parc de l'Épinette donne l'impression de compléter le parc éolien du projet.

État initial - Vue panoramique



Simulation avec le projet : vue large, en perception réelle (à regarder avec une distance de 40 cm entre l'oeil et la photo)

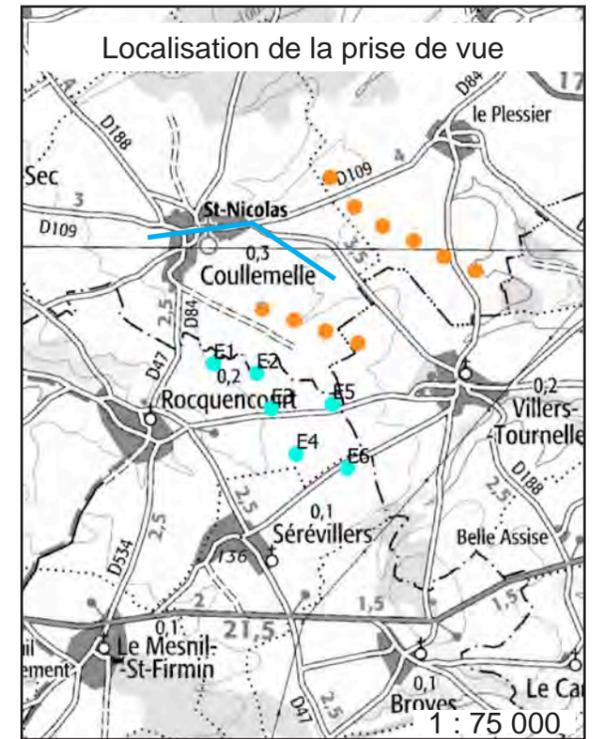


Angle : $\pm 40^\circ$

Simulation avec le projet - Vue panoramique



Angle total de la vue : $\pm 80^\circ$ (feuille gauche et droite)



Angle : $\pm 40^\circ$

• **Photosimulation 10 : Depuis Coullemelle (projet à 1 550m)**

Depuis l'entrée Ouest de Coullemelle, le paysage est caractérisé par une grande quantité de réseaux aériens et de poteaux. Le clocher de l'église se dessine en arrière plan. Viennent ensuite les maisons accolées le long de la route.

Le parc éolien sera visible dans la continuité sud du village au dessus de boisements et bâtiments agricoles.

L'extrémité du clocher de l'église de Coullemelle émerge un peu au-dessus des arbres qui bordent le village.

Les éoliennes du parc de l'Épinette apparaissent sur la gauche du parc en projet, et viennent ainsi surplomber le cœur du village de Coullemelle. Ces éoliennes rentrent en concurrence directe avec l'église de Coullemelle.

État initial - Vue panoramique



Simulation avec le projet : vue large, en perception réelle (à regarder avec une distance de 40 cm entre l'oeil et la photo)

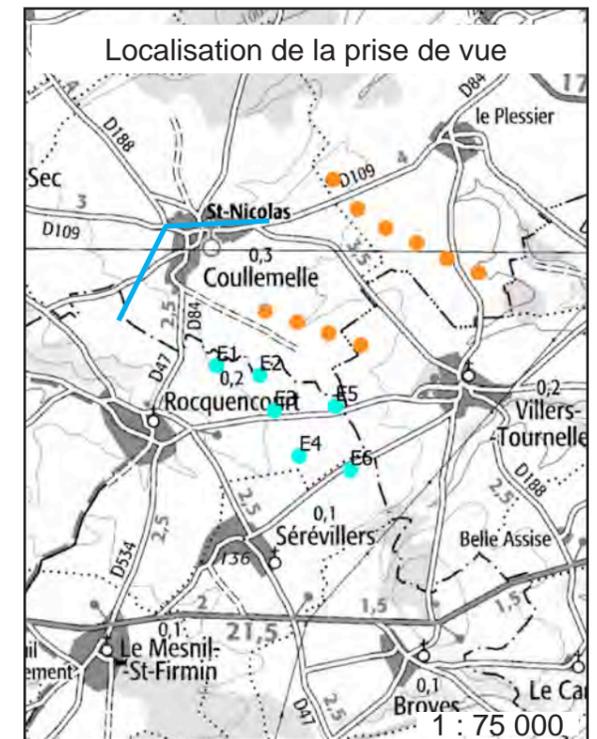


Angle : ± 40°

Simulation avec le projet - Vue panoramique



Angle total de la vue : $\pm 80^\circ$ (feuille gauche et droite)



Angle : $\pm 40^\circ$

• **Photosimulation 11 : Depuis la sortie Sud de Coullemelle (projet à 880 m)**

En sortie Sud de Coullemelle le paysage est relativement dénudé. Seule la présence du château d'eau fait office de repère visuel.

Les éoliennes seront visibles depuis cet axe, la configuration en double ligne semble moins perceptible depuis ce point.

La ligne d'éoliennes la plus au Sud du parc de l'Épinette apparaît également sur la vue, et ces éoliennes donnent l'impression d'un ensemble éolien d'un seul tenant.

État initial - Vue panoramique

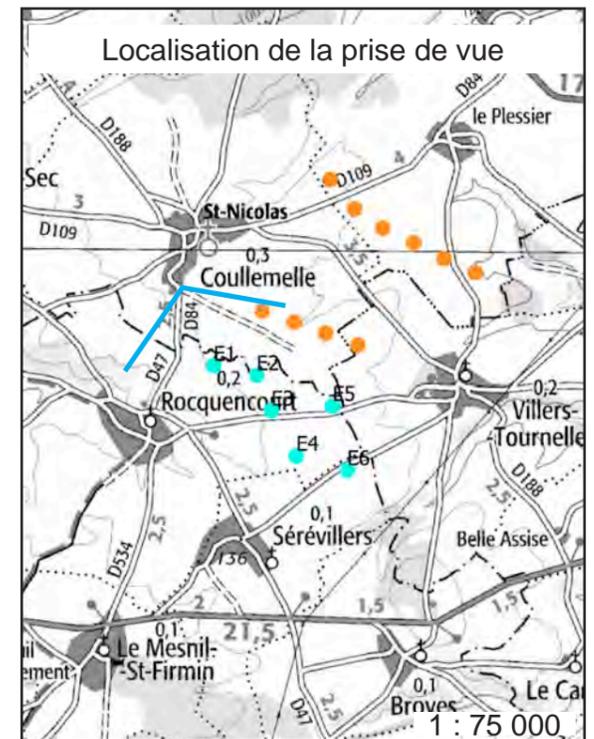


Simulation avec le projet : vue large, en perception réelle (à regarder avec une distance de 40 cm entre l'oeil et la photo)



Angle : $\pm 40^\circ$

Simulation avec le projet - Vue panoramique



Angle total de la vue : $\pm 80^\circ$ (feuille gauche et droite)

Angle : $\pm 40^\circ$

• **Photosimulation 12 : Depuis le Nord de Rocquencourt (projet à 650 m)**

Avant l'entrée dans Rocquencourt depuis le Nord, en regardant selon un axe perpendiculaire à l'axe de la route on remarque que le panorama est composé de moitié par les champs cultivés et de son autre moitié par les boisements et pavillons du village.

Le parc est visible depuis ce point mais selon un axe de découverte non "normal" d'un usager de la route.

Le parc de l'Épinette apparaît également sur le plateau au Nord de Rocquencourt, en arrière des éoliennes du projet. Ces deux parcs se complètent en donnant l'impression qu'il s'agit d'un seul ensemble éolien.

État initial - Vue panoramique



Simulation avec le projet : vue large, en perception réelle (à regarder avec une distance de 40 cm entre l'oeil et la photo)

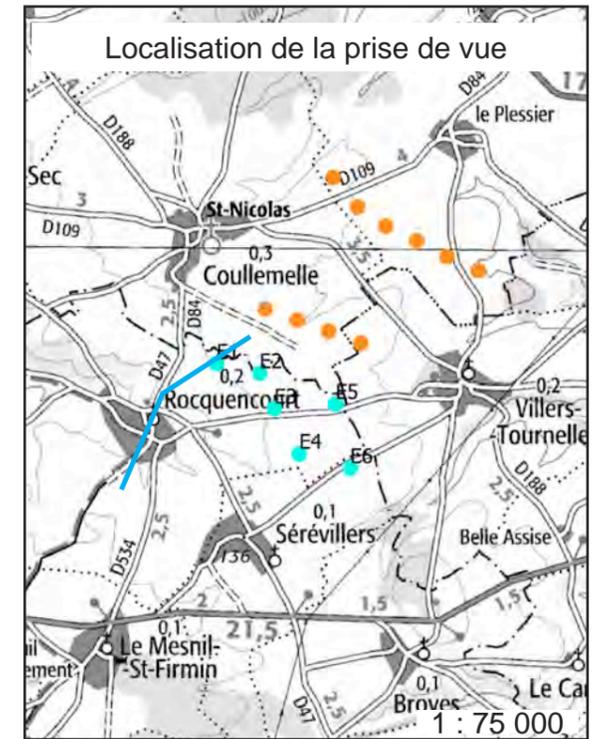


Angle : ± 40°

Simulation avec le projet - Vue panoramique



Angle total de la vue : $\pm 80^\circ$ (feuille gauche et droite)



Angle : $\pm 40^\circ$

• **Photosimulation 14 : Depuis le nord de Sérévillers (projet à 915 m)**

En sortie Nord de Sérévillers, par la RD 47, le paysage est totalement ouvert et plat. On aperçoit légèrement sur la gauche de la vue la silhouette du village de Rocquencourt.

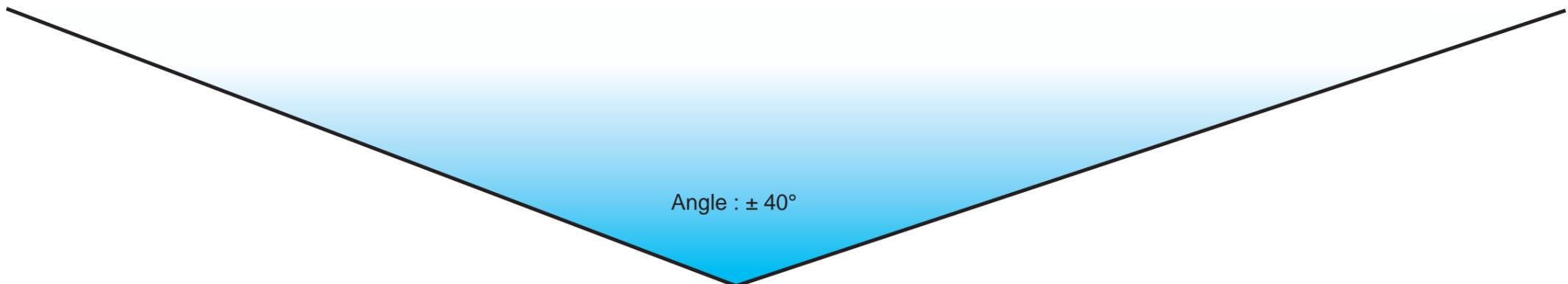
La route départementale 47 longeant le site d'étude, elle permettra d'observer une majeure partie du parc éolien.

Ici encore, les éoliennes du parc de l'Epinette apparaissent en arrière des éoliennes du projet, et densifient l'ensemble.

État initial - Vue panoramique



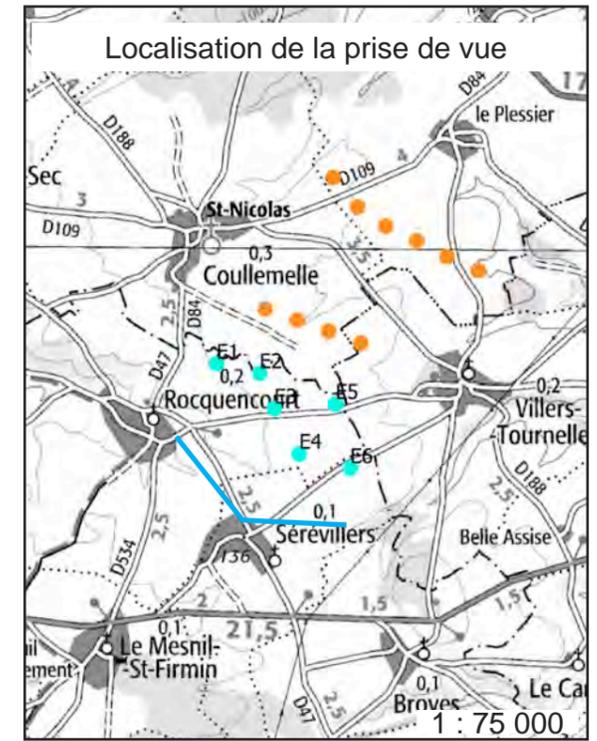
Simulation avec le projet : vue large, en perception réelle (à regarder avec une distance de 40 cm entre l'oeil et la photo)



Simulation avec le projet - Vue panoramique



Angle total de la vue : $\pm 80^\circ$ (feuille gauche et droite)



Angle : $\pm 40^\circ$

• **Photosimulation 15 : Depuis la RD 47 en amont de Sérévillers (projet à 1200 m)**

L'église de Sérévillers (non protégée) possède la particularité de se situer en dehors du bourg. Visible dans son intégralité depuis l'entrée Sud du village par la RD 47, elle constitue donc un point d'appel majeur dans le paysage. Des réseaux électriques et téléphoniques aériens sont également visibles mais peu pregnants. Les habitations sont elles aussi peu visibles, situées en arrière des boisements.

Trois des éoliennes du parc seront parfaitement visibles depuis ce point. Paraissant en quinconce, leur implantation aérée ne crée pas de superposition entre elles.

Les éoliennes du parc de l'Épinette apparaissent en arrière des éoliennes du projet, et densifient l'ensemble.

État initial - Vue panoramique



Simulation avec le projet : vue large, en perception réelle (à regarder avec une distance de 40 cm entre l'oeil et la photo)

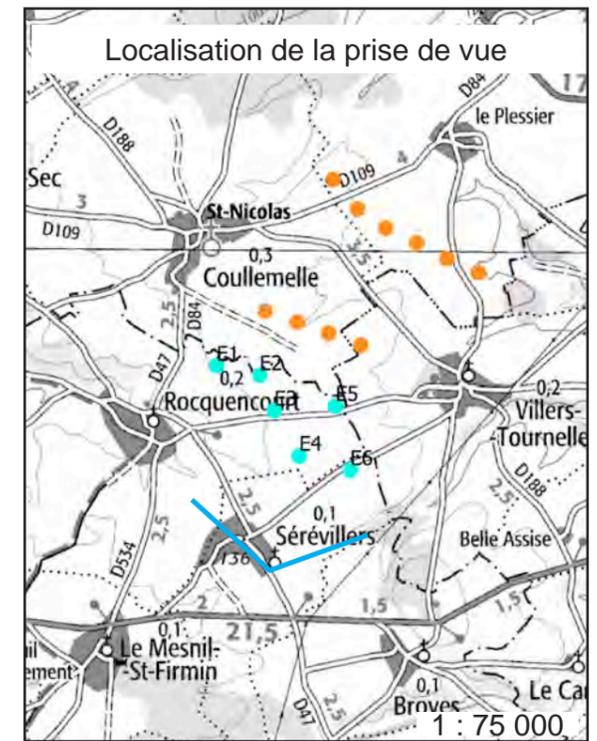


Angle : $\pm 40^\circ$

Simulation avec le projet - Vue panoramique



Angle total de la vue : $\pm 80^\circ$ (feuille gauche et droite)



Angle : $\pm 40^\circ$

• **Photosimulation 16 : Depuis la RD 930 en sortie du Mesnil-St-Firmin (projet à 2 600 m)**

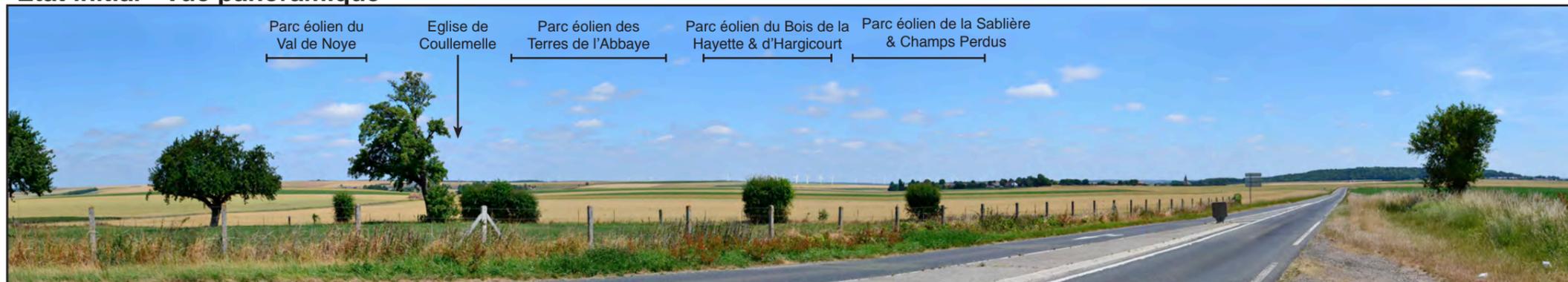
La sortie du Mesnil-St-Firmin offre un paysage diversifié composé au premier plan d'un verger et d'arbustes divers et, au loin, du Bois de Villers. L'église de Sérévillers, à l'extrémité Sud du village, et les abords bocagers du village nous informent sur la présence du reste du bâti de la commune. Les parcs éoliens du Val de Noye, des Terres de l'Abbaye, du Bois de la Hayette, d'Hargicourt, de la Sablière et des Champs Perdus sont également visibles au loin.

Le parc éolien en projet apparaît selon 2 lignes de 4 et 3 éoliennes. Du fait de la perspective, son implantation forme une pointe avec l'axe de la RD 930.

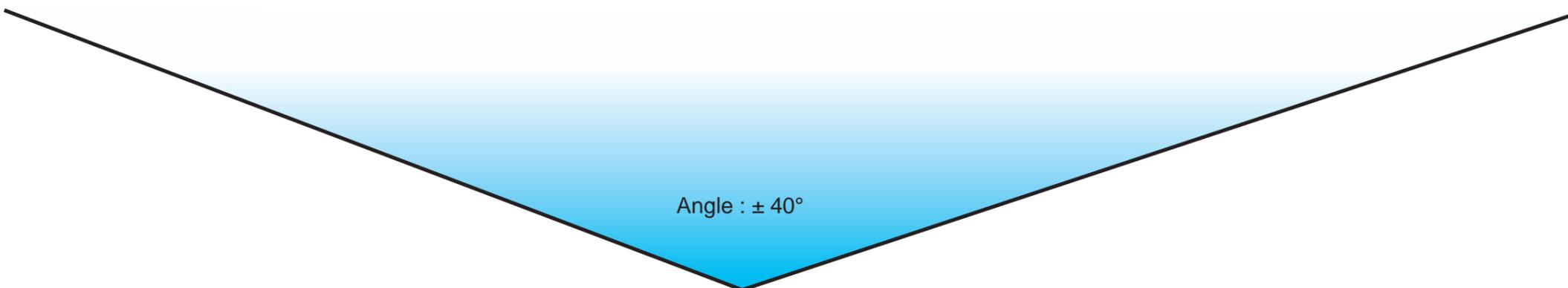
Le clocher de l'église de Coullemelle apparaît à peine sur la gauche de la vue, entre deux arbres et dans un axe perpendiculaire à celui de la RD 930.

Les éoliennes du parc de l'Épinette apparaissent ici encore en arrière des éoliennes du projet, et densifient le plateau qui accueille ces deux parcs éoliens.

État initial - Vue panoramique



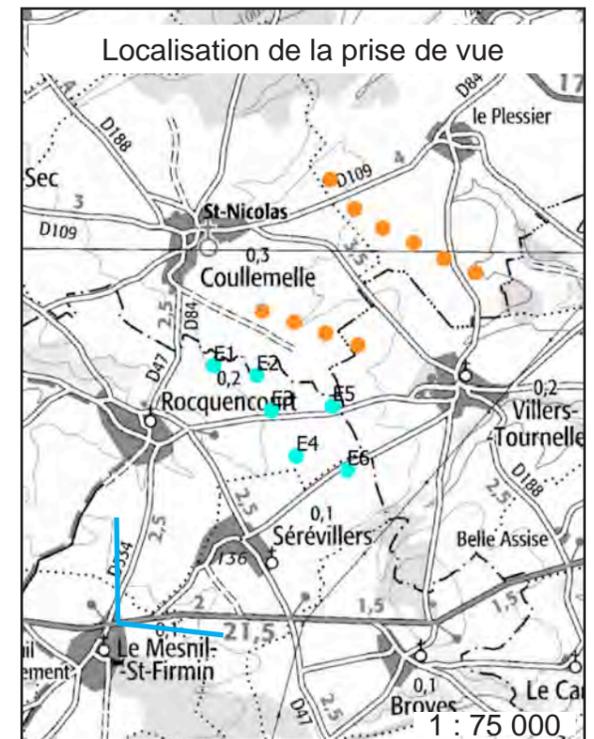
Simulation avec le projet : vue large, en perception réelle (à regarder avec une distance de 40 cm entre l'oeil et la photo)



Simulation avec le projet - Vue panoramique



Angle total de la vue : $\pm 80^\circ$ (feuille gauche et droite)



Angle : $\pm 40^\circ$

• **Photosimulation 17 : Depuis la RD 109 en sortie de Quiry-le-Sec (projet à 3 330 m)**

Hormis le bois de Villers et l'église de Coullemelle, peu de repères visuels s'offrent à l'usager de la RD 109 en sortie de Quiry-le-Sec. Des parcs éoliens sont visibles au loin mais seulement dans de bonnes conditions de visibilité.

Le projet éolien s'insère sur la droite de la route départementale, il nous apparaît ici comme disposé sur 3 lignes.

Le clocher de l'église de Coullemelle se détache un peu de la silhouette boisée du village, et il apparaît à peu près à la même hauteur que les éoliennes des parcs du Moulin à cheval et des Garaches.

Les éoliennes du parc de l'Épinette apparaissent sur la gauche du parc en projet, et viennent ainsi surplomber le village de Coullemelle, en apparaissant de part et d'autre du clocher de l'église. Ces éoliennes entrent ainsi en concurrence directe avec l'église de Coullemelle.

État initial - Vue panoramique

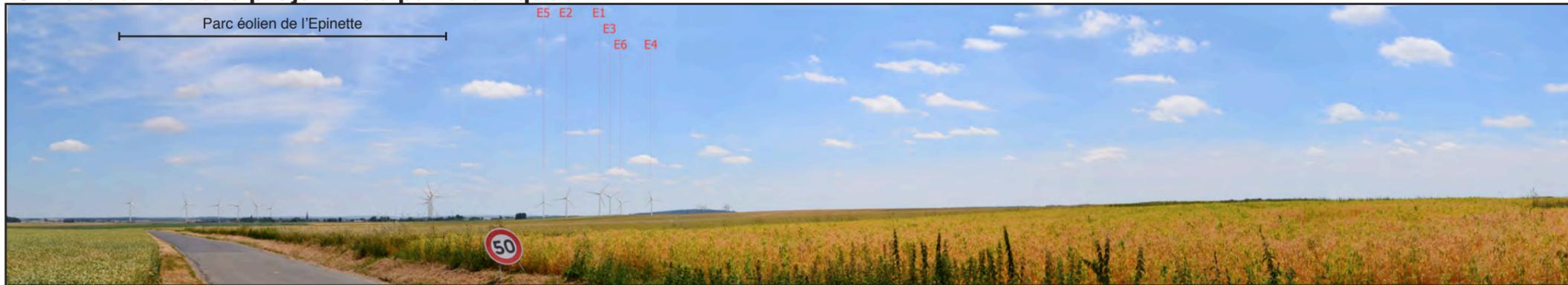


Simulation avec le projet : vue large, en perception réelle (à regarder avec une distance de 40 cm entre l'oeil et la photo)

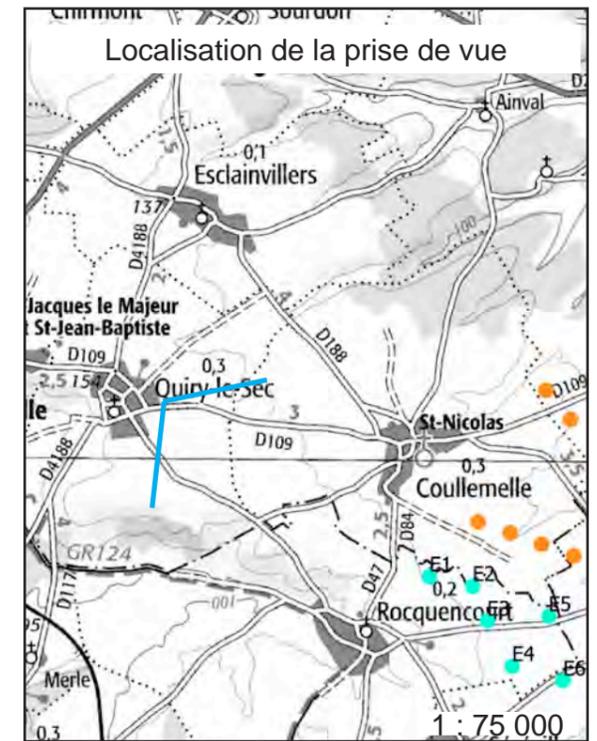


Angle : ± 40°

Simulation avec le projet - Vue panoramique



Angle total de la vue : $\pm 80^\circ$ (feuille gauche et droite)



Angle : $\pm 40^\circ$

• **Photosimulation 18 : Depuis la RD 188 entre Esclainvillers et Coullemelle (projet à 3 330 m)**

A mi-chemin entre Esclainvillers et Coullemelle, la RD 188 s'enfonce peu à peu par rapport aux champs cultivés situés de part et d'autre de la route. Le profil de l'église et des boisements de Coullemelle se découpe sur l'horizon.

Quasiment dans l'axe de la route les éoliennes se dressent sur 2 lignes de 3 et une éolienne isolée.

Le clocher de l'église de Coullemelle se détache peu de la silhouette boisée du village, et il apparaît sensiblement à la même hauteur que certains arbres du village. Les éoliennes du parc éolien du Champ Feuillant apparaissent à la même hauteur que le clocher.

La ligne d'éoliennes la plus au Sud du parc de l'Épinette (4 éoliennes) apparaît directement sur la gauche du parc en projet, et vient se placer directement en arrière du village de Coullemelle, et plus particulièrement de l'église. Ici encore, ces éoliennes rentrent en concurrence directe avec l'église de Coullemelle.

État initial - Vue panoramique



Simulation avec le projet : vue large, en perception réelle (à regarder avec une distance de 40 cm entre l'oeil et la photo)

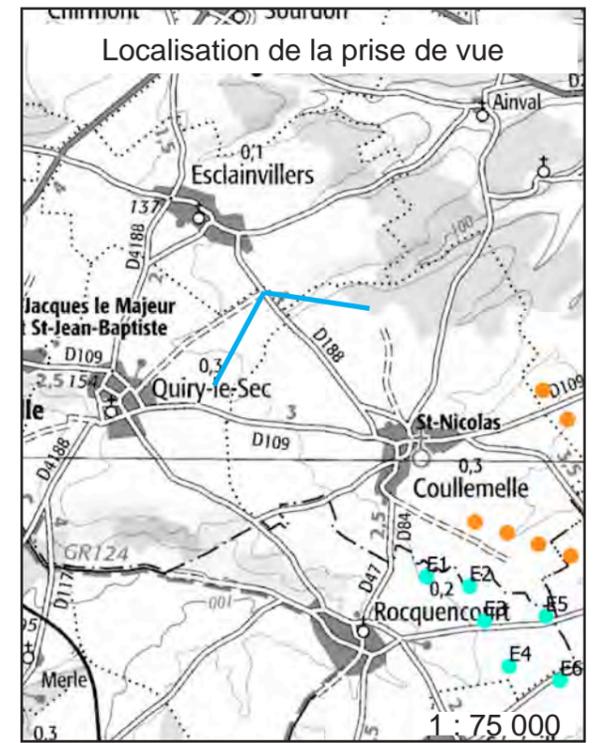


Angle : ± 40°

Simulation avec le projet - Vue panoramique



Angle total de la vue : $\pm 80^\circ$ (feuille gauche et droite)



Angle : $\pm 40^\circ$

• **Photosimulation 24 : Depuis la Sortie de Le Plessier (projet à 2950m)**

Sur la RD 109, en sortie du hameau du Plessier (commune de Grivesnes), on retrouve le paysage de champs cultivés et la forme caractéristique en dôme du bois de Villers. D'autres boisements viennent s'ajouter à celui-ci.

Légèrement sur la gauche du bois de Villers, on devine le village de Villers-Tournelle d'où émerge le clocher de l'église.

Un œil attentif peut apercevoir le clocher de l'église de Villers-Tournelle.

L'axe de la RD 109 permet d'apercevoir le parc éolien dans son intégralité, sa répartition donnant l'impression d'une implantation en ligne.

Le clocher de l'église de Coullemelle se détache très légèrement de l'horizon, sur la droite de la vue.

Les éoliennes du parc de l'Épinette apparaissent en avant du parc en projet, et les deux projets donnent l'impression de n'avoir qu'un seul ensemble éolien.

État initial - Vue panoramique



Simulation avec le projet : vue large, en perception réelle (à regarder avec une distance de 40 cm entre l'oeil et la photo)

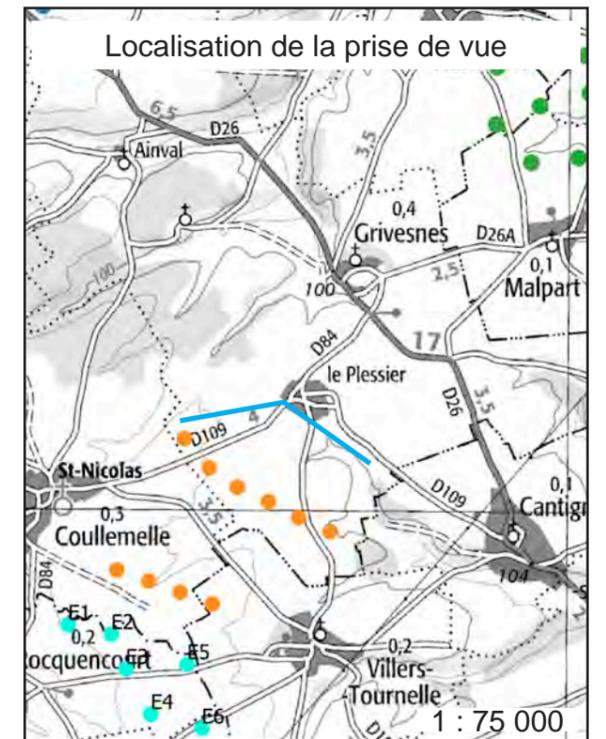


Angle : $\pm 40^\circ$

Simulation avec le projet - Vue panoramique



Angle total de la vue : $\pm 80^\circ$ (feuille gauche et droite)



Angle : $\pm 40^\circ$

• **Photosimulation 25 : Depuis la Sortie de Le Plessier (projet à 2 950 m)**

Au sud du hameau du Plessier un axe secondaire donne accès à la commune de Villers-Tournelle, sa sinuosité rendra la découverte du paysage variée. Le premier plan est constitué d'arbres de haut jet, plantés en limite de parcelles. Les boisements vus sur la photosimulation précédente sont également présents au loin et permettent ainsi de localiser les communes proches, dont Villers-Tournelle.

Depuis la sortie du hameau, on pourra apercevoir les éoliennes entre les arbres, puis le parc éolien sera visible dans son intégralité dès la sortie du hameau passée.

Le clocher de l'église de Coullemelle apparaît sur la droite de la vue, entre deux arbres, et il se détache peu de la silhouette boisée du village.

Ici encore, les éoliennes du parc de l'Épinette apparaissent en avant du parc en projet, et les deux projets donnent l'impression de n'avoir qu'un seul ensemble éolien.

État initial - Vue panoramique



Simulation avec le projet : vue large, en perception réelle (à regarder avec une distance de 40 cm entre l'oeil et la photo)

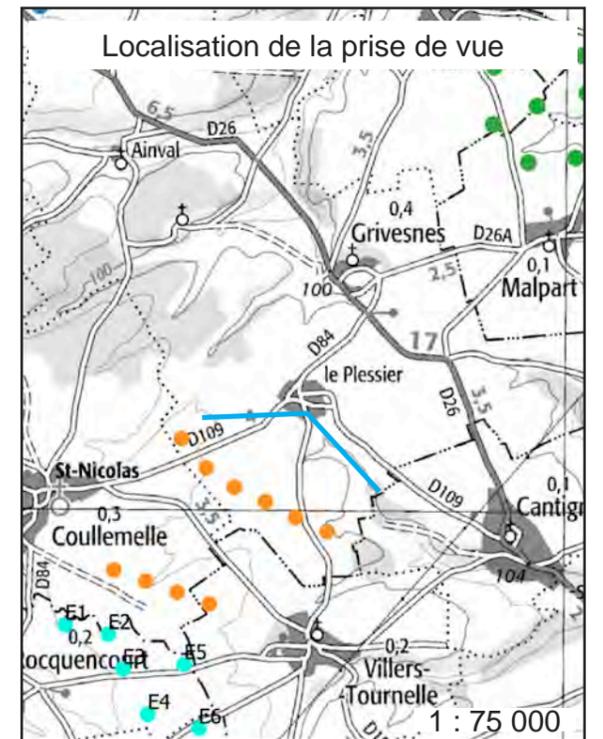


Angle : ± 40°

Simulation avec le projet - Vue panoramique



Angle total de la vue : $\pm 80^\circ$ (feuille gauche et droite)



Angle : $\pm 40^\circ$

• **Photosimulation 26 : Depuis la RD 84 en direction de Le Plessier (projet à 4 080 m)**

Depuis Grivesnes en direction du hameau du Plessier, sur la RD 84 à proximité du carrefour avec la RD 26, le paysage est plan, mis à part la silhouette boisée du hameau du Plessier et quelques boisements qui émergent.

La ligne électrique, venant s'appuyer sur la route, est l'élément vertical le plus prégnant.

Les éoliennes viendront s'insérer en arrière du hameau du Plessier.

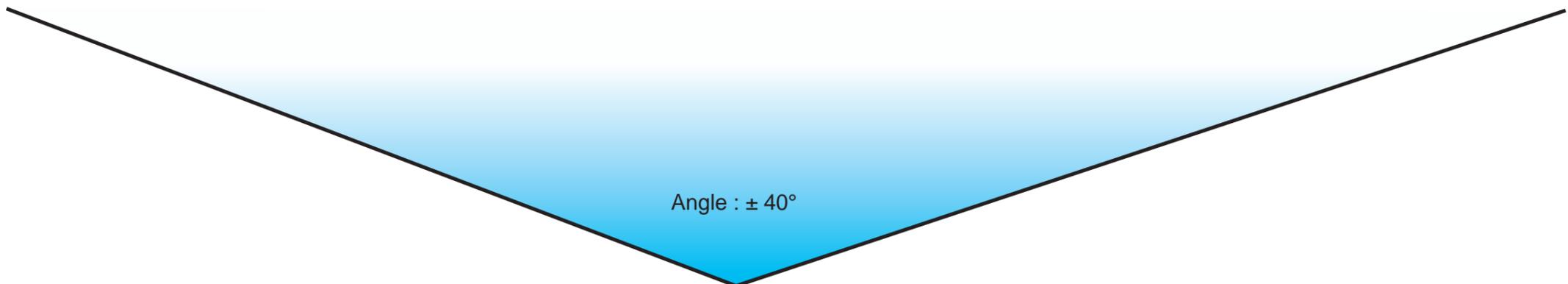
Le clocher de l'église de Coullemelle apparaît très légèrement sur la droite de la vue, et se détache à peine de la silhouette boisée du village qui se démarque un tout petit peu de l'horizon.

Les éoliennes du parc de l'Epinette apparaissent en avant du parc en projet, et les deux projets donnent l'impression de n'avoir qu'un seul ensemble éolien.

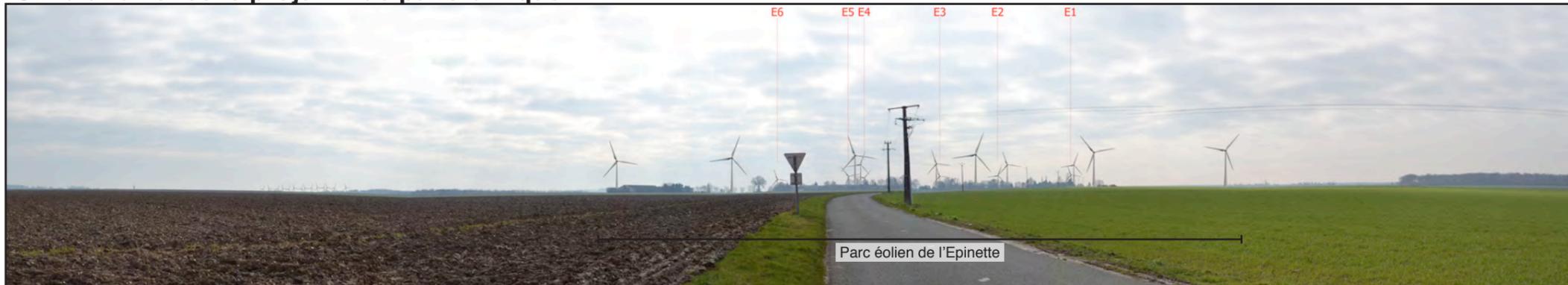
État initial - Vue panoramique



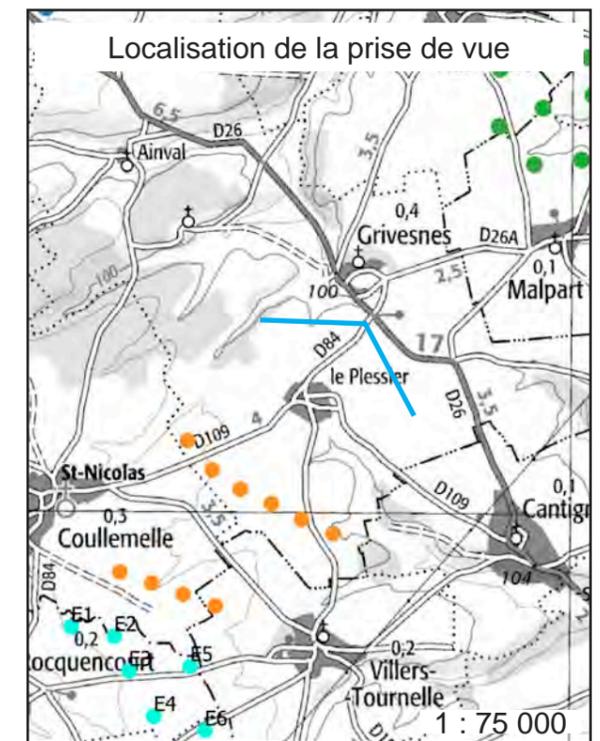
Simulation avec le projet : vue large, en perception réelle (à regarder avec une distance de 40 cm entre l'oeil et la photo)



Simulation avec le projet - Vue panoramique



Angle total de la vue : $\pm 80^\circ$ (feuille gauche et droite)



Angle : $\pm 40^\circ$

• **Photosimulation 32 : Depuis la RD 90 en direction de Sains-Morainvillers et la RD 929 En direction de Crévecoeur-le-Petit (projet à 9 380 m)**

Au carrefour, le premier élément visible est le parc éolien de Champ Feuillant. Le paysage reste celui d'une vaste plaine agricole ponctuée de quelques boisements.

Le projet sera en partie visible à la faveur d'une fenêtre entre deux boisements.

Les éoliennes des parcs de l'Épinette et du Balinot apparaissent au loin sur l'horizon, et ne modifient aucunement la perception du projet.

État initial - Vue panoramique



Simulation avec le projet : vue large, en perception réelle (à regarder avec une distance de 40 cm entre l'oeil et la photo)

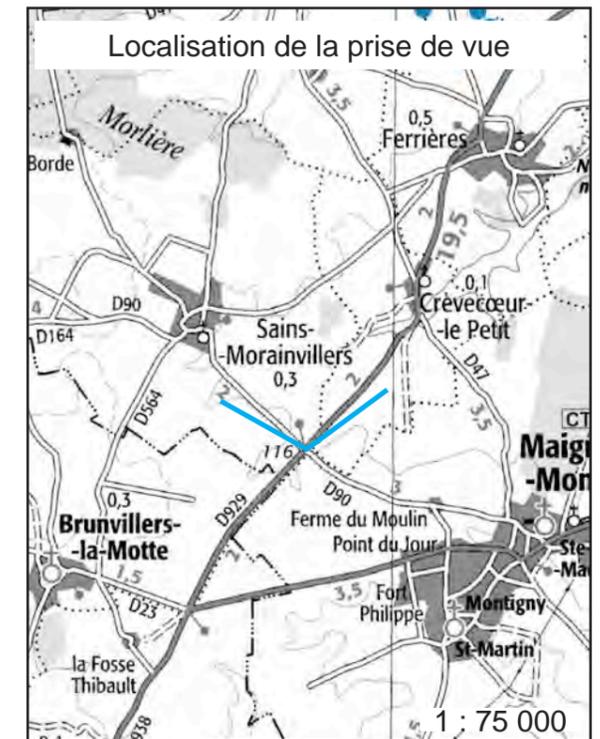


Angle : $\pm 40^\circ$

Simulation avec le projet - Vue panoramique



Angle total de la vue : $\pm 80^\circ$ (feuille gauche et droite)



Angle : $\pm 40^\circ$

• **Photosimulation 34 : Depuis les abords de Méry-la-Bataille (projet à 16 750 m)**

Depuis une route qui longe le village et en se plaçant perpendiculairement à celle-ci on peut voir la Nécropole de Méry-la-Bataille. Elle se devine par la présence de la chapelle et de quelques alignements d'arbres. Le paysage laisse au regard la possibilité de se porter loin, laissant ainsi voir dans de bonnes conditions, un certain nombre de parcs éoliens.

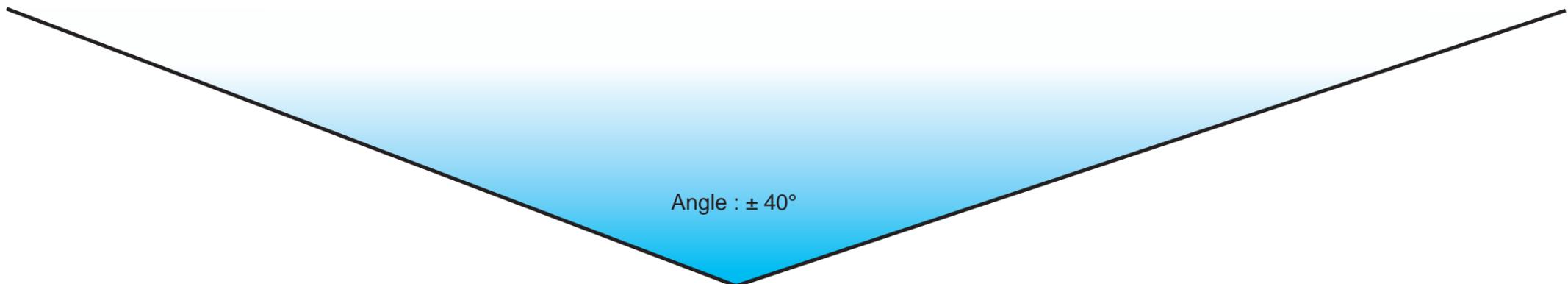
Le parc en projet pourrait lui aussi être perceptible au loin mais dans un axe différent de celui de la nécropole.

Les parcs éoliens de Rollot et du Balinot apparaissent à proximité du point de prise de vue, mais leur présence ne modifie aucunement la perception du projet.

État initial - Vue panoramique



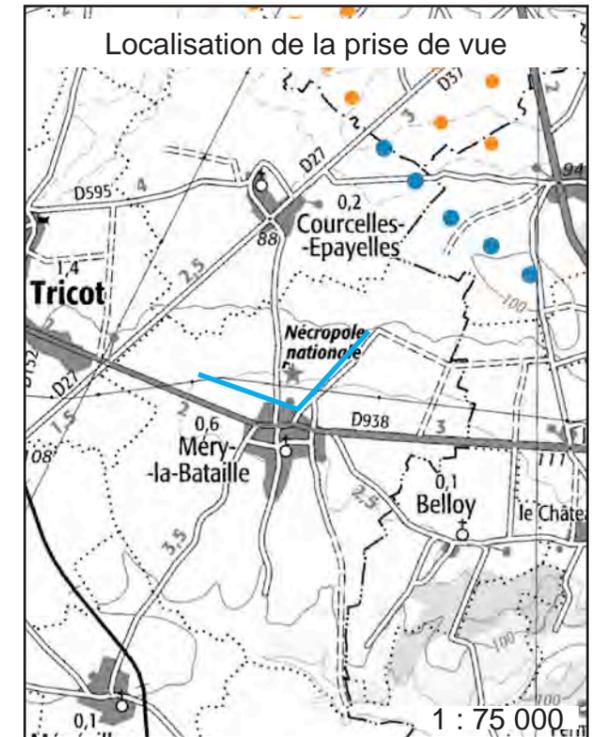
Simulation avec le projet : vue large, en perception réelle (à regarder avec une distance de 40 cm entre l'oeil et la photo)



Simulation avec le projet - Vue panoramique



Angle total de la vue : $\pm 80^\circ$ (feuille gauche et droite)



Angle : $\pm 40^\circ$

ANNEXE :

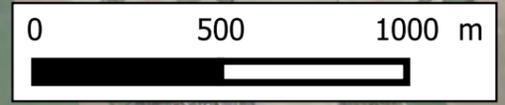
**LOCALISATION DES NOUVELLES MESURES PROPOSÉES ET
PRÉSENTATION DES CONVENTIONS SIGNÉES**

Parcelles avec jachère



Sources :
Cadastré
IGN
Google

Conception :
EnergieTeam, 2020



	Parcelle
	Variante
	Limite communale

**CONVENTION
DE MISE EN JACHERE**

EXPOSE	2
ART. 1. IDENTIFICATION DES PARTIES	2
ART. 2. DESCRIPTION DE LA PARCELLE	2
ART. 3. CONVENTION	3
Art. 4. DEDOMMAGEMENT	3
Art. 5. DUREE	3
Art. 6. CONDITIONS	3
Art. 9. DOMICILE	3



EXPOSE

Sous seing privé, il a été convenu la convention objet des présentes, mais préalablement il a été exposé ce qui suit :

La **Société** (ci-après identifiée, Art. 1.) souhaite la réalisation d'une mesure environnementale (création d'une jachère) sur une (des) parcelle(s) **de l'Exploitant** (ci-après identifié, Art.1) dans le cadre du projet éolien de Rocquencourt/Sérevillers. Pour ce faire, il est nécessaire que **l'Exploitant** donne son accord à la réalisation et au maintien de cette mesure.

CECI EXPOSE, il est passé aux conventions objet des présentes

Art. 1. IDENTIFICATION DES PARTIES

1.1. Identification de l'exploitant

M. Mme Benoit BLANGY 06.24.11.50.24
 Né(e) le 06/07/1987, à Dandieu blangybenoit@gmail.com
 De nationalité française
 Demeurant 10 rue belle année 80500 Villers-Tourvelle

Dénommés dans le corps du présent acte « **l'Exploitant** »,

1.3. Identification de la Société

Raison sociale : **ENERGIETEAM**
 Type de groupement : **Société par Actions Simplifiée (SAS)**
 Capital social : **1 000 000 €**
 Siège social : **1, rue des Energies Nouvelles, Parc Environnemental Bresle Maritime, 80460 OUST-MAREST**
 Lieu d'enregistrement ou d'immatriculation : **RCS d'Amiens (Somme)**
 SIREN : **442 888 012**

Représentée par Monsieur **Ralf GRASS**, en sa qualité de Président.

Dénommée dans le corps du présent acte « la **Société** »,

Art. 2. DESCRIPTION DU PARCELLAIRE CONCERNÉ

Est (sont) concernée(s) par la présente convention la (les) parcelle(s) :

Commune(s)	Section(s)	N° de(s) Parcelle(s)	Lieux-Dits (facultatif)	Contenance concernée par la mise en jachère		
				ha	are	m ²
Rocquencourt	ZN	8			65	
"	ZM	15		1	26	
"	ZA	23		1	92	

Art. 3. CONVENTION

L'Exploitant mettra en place une jachère sur la (les) parcelle(s) susnommée(s) au plus tard dans l'année qui suit la mise en service du parc.

Art. 4. DEDOMAGEMENT

Art. 5. DUREE

Cette mesure est consentie sur la durée d'exploitation du parc éolien de Rocquencourt/Sérevillers porté par la Ferme éolienne de Mont Aubin et la Ferme éolienne de Claville-Motteville.

Art. 6. CONDITIONS

Le couvert végétal sera composé d'un mélange graminées/légumineuses en faible ou moyenne densité (maxi 12 kg/ha) avec possibilité d'implantation en bandes alternées légumineuses pures / graminées pures. - Légumineuses pures (5 à 10 kg/ha).

Les espèces à planter seront au choix parmi les suivantes : - Graminées : ray-grass anglais, fétuque élevée et dactyle. - Légumineuses : luzerne, trèfle, sainfoin ou lotier

L'exploitant s'engage à n'effectuer aucun traitement phytosanitaire sur la (les) parcelle(s) objet de la convention.

L'exploitant s'engage à n'effectuer aucune fertilisation sur la (les) parcelle(s) objet de la convention.

L'exploitant s'engage à n'effectuer aucune intervention mécanique entre le 1er Mai et le 31 août sur la (les) parcelle(s) objet de la convention.

Art. 7. DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties élisent domicile en leur domicile et demeure.

Fait et passé le 13/03/2019, à Rocquencourt et en autant d'exemplaires originaux (2) tous identiques, que de parties,

l'Exploitant

Prénom(s) et Nom et Signature(s)

Benoit Blangy

La Société

Prénom(s) et Nom de son représentant et Signature

Ralf Grass

**CONVENTION
DE MISE EN JACHERE**



EXPOSE	2
ART. 1. IDENTIFICATION DES PARTIES	2
ART. 2. DESCRIPTION DE LA PARCELLE	2
ART. 3. CONVENTION	3
Art. 4. DEDOMMAGEMENT	3
Art. 5. DUREE	3
Art. 6. CONDITIONS	3
Art. 9. DOMICILE	3

JMC

J

JMC

EXPOSE

Sous seing privé, il a été convenu la convention objet des présentes, mais préalablement il a été exposé ce qui suit :

La **Société** (ci-après identifiée, Art. 1.) souhaite la réalisation d'une mesure environnementale (création d'une jachère) sur une (des) parcelle(s) **de l'Exploitant** (ci-après identifié, Art.1) dans le cadre du projet éolien de Rocquencourt/Sérevillers. Pour ce faire, il est nécessaire que **l'Exploitant** donne son accord à la réalisation et au maintien de cette mesure.

CECI EXPOSE, il est passé aux conventions objet des présentes

Art. 1. IDENTIFICATION DES PARTIES

1.1. Identification de l'exploitant

M. CAMBIER Jean-Michel

Né le 20/10/1972, à Montdidier (80)

De nationalité française

Demeurant 17, route de Montdidier 60120 Bacouel

Dénommés dans le corps du présent acte « **l'Exploitant** »,

1.3. Identification de la Société

Raison sociale : **ENERGIETEAM**

Type de groupement : **Société par Actions Simplifiée (SAS)**

Capital social : **1 000 000 €**

Siège social : **1, rue des Energies Nouvelles, Parc Environnemental Bresle Maritime, 80460 OUST-MAREST**

Lieu d'enregistrement ou d'immatriculation : **RCS d'Amiens (Somme)**

SIREN : **442 888 012**

Représentée par Monsieur **Ralf GRASS**, en sa qualité de Président.

Dénommée dans le corps du présent acte « **la Société** »,

Art. 2. DESCRIPTION DU PARCELLAIRE CONCERNÉ

Est (sont) concernée(s) par la présente convention la (les) parcelle(s) :

Commune(s)	Section(s)	N° de(s) Parcelle(s)	Lieux-Dits (facultatif)	Contenance		
				ha	are	m ²
BROYES.	AH	72	clos des paniers			
	AH	73				
	AH	74				
	AH	75				
	AH	76				
	AH	77				

0,27 Ha
- 0,02 talus
Total : 0,25 Ha.

1,21 Ha ← AH 81. la vallée de plainville sous les paniers. JMC
- 0,10 talus
1,11 Ha.
Camière

Art. 3. CONVENTION

L'Exploitant mettra en place une jachère sur la (les) parcelle(s) susnommée(s) au plus tard dans l'année qui suit la mise en service du parc.

Art. 4. DEDOMAGEMENT

Art. 5. DUREE

Cette mesure est consentie sur la durée d'exploitation du parc éolien de Rocquencourt/Sérevillers porté par la Ferme éolienne de Mont Aubin et la Ferme éolienne de Claville-Motteville.

Art. 6. CONDITIONS

Le couvert végétal sera composé d'un mélange graminées/légumineuses en faible ou moyenne densité (maxi 12 kg/ha) avec possibilité d'implantation en bandes alternées légumineuses pures / graminées pures. - Légumineuses pures (5 à 10 kg/ha).

Les espèces à planter seront au choix parmi les suivantes : - Graminées : ray-grass anglais, féтуque élevée et dactyle. - Légumineuses : luzerne, trèfle, sainfoin ou lotier

L'exploitant s'engage à n'effectuer aucun traitement phytosanitaire sur la (les) parcelle(s) objet de la convention.

L'exploitant s'engage à n'effectuer aucune fertilisation sur la (les) parcelle(s) objet de la convention.

L'exploitant s'engage à n'effectuer aucune intervention mécanique entre le 1er Mai et le 31 août sur la (les) parcelle(s) objet de la convention.

Art. 7. DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties élisent domicile en leur domicile et demeure.

Fait et passé le 1^{er} Mars 2019, à Bacouel et en autant d'exemplaires originaux (2) tous identiques, que de parties,

l'Exploitant

Prénom(s) et Nom et Signature(s)

JEAN-MICHEL CAMBIER

Camière

La Société

Prénom(s) et Nom de son représentant et Signature

Ralf Grass

**CONVENTION
DE MISE EN JACHERE**



EXPOSE	2
ART. 1. IDENTIFICATION DES PARTIES	2
ART. 2. DESCRIPTION DE LA PARCELLE	2
ART. 3. CONVENTION	3
Art. 4. DEDOMMAGEMENT	3
Art. 5. DUREE	3
Art. 6. CONDITIONS	3
Art. 9. DOMICILE	3

EXPOSE

Sous seing privé, il a été convenu la convention objet des présentes, mais préalablement il a été exposé ce qui suit :

La **Société** (ci-après identifiée, Art. 1.) souhaite la réalisation d'une mesure environnementale (création d'une jachère) sur une (des) parcelle(s) **de l'Exploitant** (ci-après identifié, Art.1) dans le cadre du projet éolien de Rocquencourt/Sérevillers. Pour ce faire, il est nécessaire que **l'Exploitant** donne son accord à la réalisation et au maintien de cette mesure.

CECI EXPOSE, il est passé aux conventions objet des présentes

Art. 1. IDENTIFICATION DES PARTIES

1.1. Identification de l'exploitant

M. DEVILLERS Stephane

Né le 01/08/1965, à Coulemelle (80)

De nationalité française

Demeurant 4, rue de Rocquencourt 80250 Coulemelle

Dénommés dans le corps du présent acte « **l'Exploitant** »,

1.3. Identification de la Société

Raison sociale : **ENERGIETEAM**

Type de groupement : **Société par Actions Simplifiée (SAS)**

Capital social : **1 000 000 €**

Siège social : **1, rue des Energies Nouvelles, Parc Environnemental Bresle Maritime, 80460 OUST-MAREST**

Lieu d'enregistrement ou d'immatriculation : **RCS d'Amiens (Somme)**

SIREN : **442 888 012**

Représentée par Monsieur **Ralf GRASS**, en sa qualité de Président.

Dénommée dans le corps du présent acte « la **Société** »,

Art. 2. DESCRIPTION DU PARCELLAIRE CONCERNÉ

Est (sont) concernée(s) par la présente convention la (les) parcelle(s) :

Commune(s)	Section(s)	N° de(s) Parcelle(s)	Lieux-Dits (facultatif)	Contenance		
				ha	are	m ²
Coulemelle	2M	28	Jardin Nasson pour		25	00

(voir plan)

S, D

Art. 3. CONVENTION

L'Exploitant mettra en place une jachère sur la (les) parcelle(s) susnommée(s) au plus tard dans l'année qui suit la mise en service du parc.

Art. 4. DEDOMAGEMENT

Art. 5. DUREE

Cette mesure est consentie sur la durée d'exploitation du parc éolien de Rocquencourt/Sérevillers porté par la Ferme éolienne de Mont Aubin et la Ferme éolienne de Claville-Motteville.

Art. 6. CONDITIONS

Le couvert végétal sera composé d'un mélange graminées/légumineuses en faible ou moyenne densité (maxi 12 kg/ha) avec possibilité d'implantation en bandes alternées légumineuses pures / graminées pures. - Légumineuses pures (5 à 10 kg/ha).

Les espèces à planter seront au choix parmi les suivantes : - Graminées : ray-grass anglais, fétuque élevée et dactyle. - Légumineuses : luzerne, trèfle, sainfoin ou lotier

L'exploitant s'engage à n'effectuer aucun traitement phytosanitaire sur la (les) parcelle(s) objet de la convention.

L'exploitant s'engage à n'effectuer aucune fertilisation sur la (les) parcelle(s) objet de la convention.

L'exploitant s'engage à n'effectuer aucune intervention mécanique entre le 1er Mai et le 31 août sur la (les) parcelle(s) objet de la convention.

Art. 7. DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties élisent domicile en leur domicile et demeure.

Fait et passé le 07/03/2019, à Amiens et en autant d'exemplaires originaux (2) tous identiques, que de parties,

l'Exploitant

Prénom(s) et Nom et Signature(s)

Devillers Stephane

La Société

Prénom(s) et Nom de son représentant et Signature

Ralf Grass

S, D